

Adopté le 16 juin 2017

Comité Technique commun Extraordinaire du 10 février 2017

PROCES-VERBAL

Affiché et diffusé le 12/01/2018

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

POUR LA MÉTROPOLE :

Titulaires : M. Hubert CHARDONNET, M. Pascal HERVE (*excusé*), Mme Brigitte LE MEN (*excusée*), M. Joël BOSCHER (*excusé*), Mme Laurence QUINAUT, M. Jim BOSSARD, M. Gildas PIQUET (*excusé*).

Suppléants : M. Jean-Yves CHIRON (*excusé*), Mme Laurence BESSERVE (*excusée*), Mme Marie-Pierre LIEBARD, M. Antoine BLANCHET, Mme Réjane GUYOMARD-BELHOMME, Mme Sylvie TEXIER, Mme Régine GÉRARD.

POUR LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS :

Titulaires : Mme Jocelyne BOUGEARD, M. Tristan LAHAIS (*excusé*), M. Frédéric BOURCIER (*excusé*), Mme Geneviève LETOURNEUX (*excusée*), Mme Katja KRUGER (*excusée*), Mme Claudine PAILLARD, M. Cyrille LOMET (*excusé*), M. Gildas LE GUERNIGOU.

Suppléants : M. Jacques MONNERIE (*excusé*), M. Eric FOSSEMBAS (*excusé*), M. Erwan CADRAN, M. François MESURE (*excusé*), Mme Maëlle DANIAUD (*excusée*), Mme Isabelle MORILLON, Mme Catherine CLOAREC CADIOU, M. Marc DELAUNAY (*excusé*).

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Elus CFDT : Titulaires : M. Hervé HAMON, Mme Régine MARCHAND, Mme Marion GILBERT, M. Dominique PRIMAULT, Mme Estelle SAMSON, M. Yannick DELAMAIRE, Mme Corinne CLARET (*excusée*),

Suppléants : M. Olivier BARBET (*excusé*), M. Dominique MILLET (*excusé*), Mme Elisabeth DANIEL POIRIER, M. Hervé BOUSSION (*excusée*), Mme Isabelle MILLET (*excusée*), Mme Serena LENEVEU (*excusée*).

Elus CGT : Titulaires : Mme Christine LESUR, M. Philippe CHAVROCHE (*excusé*), Mme Isabelle JEGOU, M. Denis LOISEAU (*excusé*).

Suppléants : Mme Catherine GUERIN (*excusée*), M. Jean-Louis BERTHELOT (*excusé*), M. Sebastian MACIAS, M. Frédéric BUAN.

Elus SUD : Titulaires : Mme Josiane FICHER, M. Dan JENSEN (*excusé*), Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK.

Suppléants : M. Gérard GENDROT, Mme Gwenaëlle REMBERT AUDRAIN (*excusée*), Mme Michèle BAUCHE (*excusée*).

Elus UNSA : Titulaire : M. Christophe LE FLOCH (*excusé*).

Suppléante : Mme Nolwenn BENOIT (*excusée*).

Elus FO : Titulaire : M. Jérôme JOURDAN (*excusé*).
Suppléant : M. Pascal FAVRY (*excusé*).

SECRETAIRES DE SEANCE

SECRETAIRE : Mme Jocelyne BOUGEARD
SECRETAIRE ADJOINTE : Mme Régine MARCHAND

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION

MISSION RELATIONS SOCIALES :

Mme Clarisse BOYER, Responsable des Relations Sociales,
Mme Annaëlle BOURVON, Chargée de missions,

EXPERTS :

M. Patrice ALLAIS, Directeur Général Adjoint du pôle Solidarité, Citoyenneté, Culture
Mme Corinne POULAIN, Directrice de la Culture
M. Alain BENESTAU, Directeur Général Adjoint du pôle Stratégie, Développement et Aménagement
Mme Emmanuelle PIVETTE, chargée de Ressources Humaines

INVITÉS :

Mme Audrey DUMONCEAU, mission Relations Sociales

La séance est ouverte à 09h13 et close à 12h25

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :	3
DÉCLARATIONS PREALABLES	4
POINT 1 : DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE	4
POINT 2 : DOSSIERS DES PÔLES (INFORMATION)	4
POINT 3 : PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES DE RENNES MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE RENNES (INFORMATION)	16

DÉCLARATIONS PREALABLES

M. CHARDONNET (Vice-président, délégué au personnel) introduit la séance en indiquant que ce Comité Technique est particulier puisque 2 points sont présentés pour information : les projets des pôles et les perspectives budgétaires, comme il s'y était engagé. Il excuse monsieur FAYSSE qui ne pouvait vraiment pas se rendre disponible et présentera les projets du pôle Ingénierie et Services Urbains lors du prochain Comité Technique.

POINT 1 : DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Madame Jocelyne BOUGEARD et madame Régine MARCHAND sont respectivement désignées comme secrétaire et secrétaire-adjointe de séance.

POINT 2 : DOSSIERS DES PÔLES (INFORMATION)

Annexe 1: Support de présentation

Les échanges:

POLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE

M. ALLAIS (Directeur Général Adjoint du pôle Solidarité, Citoyenneté, Culture) introduit la présentation qui sera faite à 4 voix s'agissant des projets du pôle Solidarité, Citoyenneté, Culture. Tout d'abord, Corinne POULAIN présentera les dossiers relatifs à la culture, puis la tranquillité publique et la prévention de la délinquance seront abordées par Gildas Le GUERNIGOU, ensuite il présentera lui-même l'éducation-enfance et enfin Claudine PAILLARD parlera de la solidarité et de la santé.

Culture

Mme POULAIN (Directrice de la Culture) précise qu'elle présentera séparément les chantiers prévus pour la Ville puis ceux de Rennes Métropole même si certains peuvent être communs aux deux collectivités.

Elle commence donc par aborder les dossiers de la Ville et indique que, comme elle a pu déjà l'évoquer auprès de certaines organisations syndicales lors de l'examen de divers dossiers, les états généraux ont été engagés en 2014 et se sont conclus en novembre 2016 par 104 engagements de la Ville. L'année 2016 a donc été consacrée à la mise en œuvre d'une grande partie de ces engagements puisque 80% d'entre eux sont réalisés ou en cours de réalisation. Il en reste donc une vingtaine à réaliser et ceux-ci sont, pour beaucoup, liés à l'implication de la jeunesse dans la vie culturelle, qui est un sujet transversal au pôle, et à l'ouverture de la vie culturelle sur le monde.

Un autre chantier qu'elle souhaite mettre en avant, même s'il s'agit d'une actualité de la direction de la Culture parmi d'autres, est celui de l'optimisation des lieux en régie mis à disposition pour des tiers. La logique est de se demander comment aider les associations et les acteurs culturels au-delà des aides budgétaires comme les subventions directes. La question des locaux est apparue centrale puisque c'est une force de la politique culturelle rennaise notamment par la mise à disposition. Il s'agit donc d'utiliser cette force de manière optimale, entre autres, pour des raisons d'équité. Elle ajoute que, parmi ces mises à disposition, il est aussi question de l'espace public, avec plusieurs initiatives liant la collectivité et les acteurs associatifs sur l'espace public comme, par exemple, "Dimanche à Rennes".

Elle fait ensuite un focus sur deux projets d'équipement. Le 1^{er} concerne une association, l'Antipode, situé aujourd'hui à Cleunay. Elle explique que cette association regroupe à la fois une maison de jeunes, un lieu de musique actuelle et une bibliothèque. Le projet consiste à relocaliser l'Antipode à la Courrouze. Elle indique que c'est un gros chantier très attendu par les équipes qui y travaillent au quotidien mais aussi par les habitants, notamment s'agissant de la musique actuelle. L'année 2017 sera donc consacrée, pour ce projet, à l'étude du modèle économique du nouvel Antipode.

Le 2^{ème} projet d'équipement concerne le Conservatoire. Elle rappelle que la phase opérationnelle des travaux au Blosne se lance et, qu'en parallèle, la réflexion sur l'organisation de travail sur deux sites est engagée. Il s'agit donc d'une des priorités du directeur du Conservatoire pour 2017, réfléchir à l'organisation la plus fluide pour les agents, les élèves et les parents. Elle indique également que la création du site est précédée d'actions sur le quartier, notamment un partenariat avec le Triangle pour développer l'activité de la danse. Elle précise que ces coopérations entre les maisons de quartier et

le conservatoire n'existaient pas avant, ils s'en réjouissent donc car cela illustre la dynamique dans laquelle se met la ville de Rennes en matière d'action culturelle.

Elle aborde ensuite les projets qui concernent Rennes Métropole et rappelle que l'actualisation du projet culturel métropolitain a été actée par une délibération du conseil métropolitain le 24 novembre 2016. L'idée est de faire en sorte que la culture, dans une période où il n'y a pas de transferts de nouvelles compétences culturelles à la métropole, soit en phase avec les grands enjeux métropolitains. Elle explique qu'il s'agit des enjeux de territoire et de faire le lien avec le secteur associatif et les petites entreprises. En effet, le domaine culturel compte de nombreux petits entrepreneurs et il s'agit de les prendre en compte dans les projets de la métropole.

Ces trois axes constituent la feuille de route de la direction, feuille de route partagée avec les directions culturelles du territoire de la métropole qui sont avides de ces rencontres qui se tiennent tous les deux mois.

Elle poursuit avec la grande actualité de l'année 2017 qu'est l'actualisation du projet culturel et scientifique des Champs Libres. Elle rappelle qu'une évaluation a été réalisée par un prestataire extérieur en 2016, 10 ans après l'ouverture de cet équipement métropolitain. Suite à cela, la collectivité a acté des axes à travailler et a décidé de lancer deux chantiers, le premier étant l'actualisation du projet culturel et scientifique des Champs Libres. Elle précise qu'il y en avait déjà un mais qui ne faisait plus référence depuis des années, il s'agit donc presque de l'écriture d'un nouveau projet pour l'ensemble des équipements des Champs Libres. Elle précise que l'objectif est de travailler ce qu'ils ont en commun. Parallèlement, une mission d'accompagnement a été sollicitée pour clarifier le fonctionnement des Champs Libres. Elle explique que la direction est mutualisée, porteuse d'une programmation mais qu'il y a aussi trois équipements au sein des Champs Libres. Au quotidien, cette articulation pose question aux agents. Une fois l'orientation arrêtée par la collectivité, il leur appartient de clarifier ce rôle et les processus, travail qui n'avait pas été fait jusqu'à présent et donc pas formalisé entraînant nombre de quiproquos au quotidien. Elle précise que CoProD a été sollicité pour cet accompagnement mais qu'il est sous sa responsabilité. Elle indique avoir explicité le projet dans les détails au personnel de la direction des Champs Libres et avoir répondu à leurs questions. L'objectif est d'aboutir à un résultat pour la rentrée sur ces deux projets fortement imbriqués.

Elle évoque ensuite des axes transversaux à Rennes Métropole et la Ville de Rennes. Tout d'abord, la coordination entre les lieux patrimoniaux, qu'ils concernent l'histoire de la Ville de Rennes, de la Bretagne comme le musée de Bretagne, ou l'histoire de la métropole comme l'Ecomusée. Cela se traduit par deux chantiers que sont la signalétique patrimoniale à l'échelle de la métropole et la création de sentiers de grandes randonnées au sein de la métropole. Elle ajoute que ce dernier chantier impliquera d'autres acteurs de la métropole mais aussi des acteurs externes comme des fédérations de randonnée. L'idée est que cela permette l'évènementialisation du territoire dans la diversité de ce qu'est la métropole aujourd'hui.

Elle aborde ensuite un projet sur lequel ils auront très prochainement l'occasion de discuter : le rapprochement du fonctionnement des Bibliothèques Municipales et de la Bibliothèque de Rennes Métropole, chantier très attendu par les agents de Rennes Métropole et par le public. Elle explique que la directrice est mutualisée mais que les réseaux sont très fortement séparés. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'un transfert car ce n'est le souhait ni du Président de Rennes Métropole ni de la Maire de Rennes, ni des maires des autres communes de la métropole, mais il s'agit de faciliter le travail quotidien de agents et la lisibilité du fonctionnement pour les lecteurs. Ils vont donc travailler à des modalités d'organisation fines avec les agents en précisant qu'il n'y a pas d'objectifs autres que ceux qui seront fixés avec les agents. La limite est de ne pas donner une prime trop forte aux bibliothèques de Rennes par rapport aux autres bibliothèques de Rennes Métropole. Elle rappelle cependant que le projet de portail de la lecture publique pour les communes de la métropole est lancé depuis octobre 2016 et qu'ils peuvent donc faire ce travail spécifique pour les bibliothèques de Rennes.

Enfin, elle aborde l'axe du développement durable avec l'idée que cet axe participe aussi aux autres leviers mis en place à disposition des acteurs culturels. Elle explique que cela va commencer par l'expérimentation du recyclage des décors de l'Opéra. En effet, aujourd'hui, il est dommage de payer des décors pour les détruire ou pour les stocker pendant 20 ou 30 ans parce que personne n'a le cœur à les détruire. L'idée serait donc de les recycler pour ensuite les mettre à disposition des jeunes créateurs ou des artistes amateurs. Elle indique que ce type de projet n'existe pas à l'échelle nationale, cela est donc très innovant. L'expérimentation aura donc lieu au départ sur l'Opéra puis sera étendu à d'autres structures comme le TNB, les matériaux d'exposition des Champs Libres et d'autres encore.

Mme GILBERT (CFDT) indique qu'elle va souligner des points de vigilance puisqu'il est difficile de réaliser une intervention construite directement suite à cette présentation.

M. CHARDONNET (Vice-président, délégué au personnel) précise que les supports leurs seront envoyés.

Mme GILBERT (CFDT) lui indique que cela ne va pas l'aider pour son intervention. Elle souligne le fait qu'il y ait énormément de projet ambitieux, certains très attendus par les équipes comme la clarification des missions des entités aux Champs Libres ou le rapprochement des bibliothèques de la Ville et la bibliothèque de Rennes Métropole. Cependant, elle note aussi des points de vigilance comme la mise à disposition à des tiers. Elle revient sur les échanges récents sur la Maison du Livre et du Tourisme de Becherel et les difficultés qui peuvent se poser en cas d'effectifs contraints et même très réduits. Elle aborde ensuite le Conservatoire avec le même point de vigilance puisque l'organisation sur deux sites risque d'entraîner des difficultés et nécessitera sûrement une clarification des missions. Elle souhaite également que la direction soit vigilante aux nouveaux projets qui entraînent des réorganisations de services qui viennent parfois de se réorganiser comme les Bibliothèques ou les Champs Libres. Autant les clarifications sont attendues autant les agents sont usés de ne pas avoir le temps de faire des bilans des précédents changements avant d'entamer de nouvelles réflexions. Selon elle, chaque réorganisation produit des distorsions qu'il faudrait pouvoir juger et compenser avant d'en entamer d'autres. Elle demande donc une vigilance sur le rythme et le curseur, plus globalement sur l'adéquation des effectifs et de la capacité à mener à la fois de grands projets et des programmations ambitieuses en plus du travail quotidien.

M. MACIAS (CGT) revient sur l'optimisation des lieux en régie et demande s'il s'agit d'augmenter les loyers de certaines associations et si c'est dans ce cadre que le loyer de l'ASMR augmente. Il demande ensuite si le projet culturel scientifique des Champs Libres est un projet global qui concerne le public ou s'il concerne également la façon de travailler des agents.

M. ALLAIS (Directeur Général Adjoint du pôle Solidarité, Citoyenneté, Culture) répond tout d'abord à la question des loyers et indique que ce sujet n'est pas spécifique à la culture puisqu'il s'agit d'un souhait du GTFIAG de mieux responsabiliser les associations, et donc pas uniquement l'ASMR, sur leur consommation de fluides. Cela se traduira par une augmentation progressive sur trois ans, en facturant les fluides et en faisant payer des loyers plus proches de la réalité. Cependant, cette augmentation sera compensée par l'augmentation des subventions et sera donc neutre la 1^{ère} année.

Mme POULAIN (Directrice de la Culture) indique que son propos ne concernait pas cette mesure générale mais la façon dont les locaux se partagent, que ce soient les locaux mis à disposition de la jeunesse, des initiatives des habitants d'un quartier ou des associations. Il s'agit donc d'innover sur les modalités, ce qui pourrait demander des réorganisations. Elle prend l'exemple de l'ouverture de la rotonde de l'Opéra sur 2 dimanches, dispositif qui a très bien fonctionné et qui a permis de toucher un public différent du public habituel. L'idée serait donc de prendre en compte ce lieu qui est quasiment inusité et d'organiser son occupation maximale, avec toujours cette logique de consommation des fluides et de développement durable. Il s'agit donc de faire en sorte que le moins d'acteurs possible ne se retrouve sans lieu pour travailler.

S'agissant des Champs Libres, l'objectif n'est pas une réorganisation, elle a dit aux agents que si c'était le cas, ce serait affiché comme tel. Elle a d'ailleurs cité son exemple à la direction de la Culture puisque la direction avait été réorganisée juste avant son arrivée. Elle avait donc fait le choix de ne pas réorganiser la direction. Elle convient, et les agents aussi, qu'il eut été préférable de commencer par la refonte du projet culturel des Champs Libres et la mission d'accompagnement pour aboutir à la réorganisation mais comme celle-ci a eu lieu il y a deux ans, ils feront avec. Elle explique que l'enjeu sera sur la clarification des procédures, du qui fait quoi avec, à la marge, peut-être, des ajustements d'organisation mais pas de réorganisation. Il s'agit donc bien d'ajustements, de formaliser des procédures et de clarifier tout ce qui est sujet à ambiguïté dans les relations des agents et qui tendent leurs relations.

Elle poursuit sur le projet scientifique et culturel et indique que, normalement, dans un musée, il y a un projet scientifique et culturel, qui est le document qui permet à l'état de labéliser un équipement culturel. Il s'agit donc de reprendre ce terme, avec l'idée que ce soit un document de référence, entre l'orientation et le projet d'établissement. Il y a déjà des éléments sur l'organisation des missions et la façon dont l'établissement va décliner ces grandes missions qui lui sont données. L'enjeu, attendu par les agents, est que la collectivité clarifie ce qu'elle attend des Champs Libres, c'est ce qui a été fait en décembre. Ensuite, il s'agira de travailler, avec des groupes de travail co-portés par un directeur et un agent des Champs Libres, et ouverts aux agents sur la base du volontariat. Elle est consciente de la charge de travail et a porté une limite de trois réunions par groupe, et a insisté sur le fait que chaque directeur est responsable de l'allègement des tâches quotidiennes pour permettre la bonne réussite du projet.

Elle termine en disant avoir à l'esprit les questions sur Becherel et le Conservatoire.

Mme SAMSON (CFDT) salue la démarche de développement durable qu'elle trouve extrêmement positive. Elle indique que les agents parlent souvent de la richesse des réserves.

Action Territoriale et Tranquillité Publique

M. LEGUERNIGOU (directeur de l'Action Public Territoriale) indique que les projets qu'il va présenter sont très terre à terre et beaucoup moins éphémères que ceux de la culture. Il introduit son propos en indiquant que la direction Action Territoriale et Tranquillité Publique est marquée par la diversité de ses missions selon les services.

Il aborde tout d'abord l'organisation des 4 tours de scrutins puisque cela représente un gros travail de préparation, de recrutement de vacataires et de liens, avec des questions parfois compliquées de la Préfecture ou de niveau national comme la procuration qui reste, pour l'instant dans les commissariats, gendarmerie et les tribunaux d'instance mais avec des velléités de transfert, un jour ou l'autre, aux collectivités.

Il aborde ensuite le service Formalités et rappelle que, depuis le 1^{er} décembre 2016, le service expérimente la délivrance dématérialisée des cartes nationales d'identité et que cela fonctionne bien. Il précise porter une attention particulière sur l'adéquation des moyens à de la charge de travail, avec un suivi très fin de la direction des Ressources Humaines. D'autre part, ils se préparent au transfert des PACS annoncé pour le 1^{er} novembre 2017 et s'interrogent sur le volume de PACS qui sera à traiter.

Il évoque ensuite la charte de la vie nocturne, adoptée l'an dernier par la municipalité. Il rappelle que l'intérêt de cette charte, au-delà de son contenu, est de réussir à faire travailler ensemble les partenaires institutionnels, associatifs et privés sur divers politiques comme la prévention ou la répression pour un déploiement harmonieux de la vie nocturne au centre-ville de Rennes qui est animée. Il indique que la nouveauté est la mise en place d'une commission pour le mois d'avril 2017 qui se composera de représentants d'établissements et de riverains. L'idée est de leur permettre d'avoir un espace de dialogue avant une éventuelle répression dans le cas de débordements.

Il indique ensuite que la mission Démocratie Locale reste fortement mobilisée, dont le dispositif le plus emblématique est le budget participatif. Celui-ci rentre dans sa 2^{ème} édition qui a mobilisé près de 10 000 votants. Le travail des services consiste, ensuite, à faire émerger les projets, à les réaliser. Arrivant à mi-mandat, c'est également le temps du bilan du fonctionnement des conseils de quartier dont la composition a été profondément renouvelée. À nouveau, des citoyens seront sollicités pour y participer. Il cite ensuite les comités consultatifs qui relèvent de la même logique de participation citoyenne et indique la création d'un site "la fabrique citoyenne" qui donne de la visibilité à la multiplicité des initiatives.

Il aborde ensuite les questions de la sécurité et de la tranquillité publique, marquées par les annonces de madame la Maire fin 2016 et dont les impacts ne sont pas négligeables puisque 12 nouveaux postes sont créés. Il indique que le travail de recrutement est en cours tout comme la mise en place d'une brigade canine. Enfin, l'objectif d'une police de proximité qui se déploie en centre-ville et dans les quartiers prioritaires est maintenu. Il indique ne pas oublier la question des locaux pour accueillir les nouveaux agents, en précisant que certains travaux étaient déjà engagés comme à la Fourrière au Palais Saint-Georges, et que la réflexion pour de nouveaux espaces sanitaires est en cours.

Enfin, s'agissant de la prévention de la délinquance, il précise que c'est un petit service mais qui se trouve au carrefour de plusieurs réseaux. La Ville joue pleinement son rôle de coordination. Il rappelle qu'en 2016, il y a eu la négociation des nouveaux marchés pour les correspondants de nuit en lien avec les bailleurs et les associations de locataires. Le marché a pris effet au 1^{er} janvier et a évolué par rapport au précédent. Il ajoute que le souhait de la Ville est, pour 2017, de développer une offre de médiation diurne, ce qui donnera sûrement lieu à un conventionnement avec Optima pour que des médiateurs viennent sur des moments où l'offre paraît insuffisante, sachant que les correspondants de nuit se sont tournés davantage sur l'aspect patrimoine des bailleurs. Il souligne également l'initiative prise en septembre 2016 de la médiation à l'école, avec l'expérimentation du dispositif sur Maurepas. Celle-ci étant concluante, la Ville a décidé de mettre les moyens pour que 4 médiateurs puissent intervenir dans les quartiers prioritaires.

Mme GILBERT (CFDT) salue les initiatives prises sur l'expérimentation des cartes d'identité qui a engendré un flux plus important que prévu. Cela a donné lieu à un réajustement des moyens apprécié par les agents, la vigilance doit donc être maintenue. De même, elle salue la réactivité sur la médiation à l'école et demande des précisions, notamment quelles écoles sont concernées. Sur la Police Municipale, elle demande des précisions sur les objectifs en termes de calendrier, surtout sur les locaux, la brigade canine, la formation, les recrutements, et la question des caméras individuelles que les agents n'ont toujours pas.

Elle demande également à être destinataire de la liste des projets du budget participatif quand ils seront sélectionnés.

M. MACIAS (CGT) demande quel type de poste est utilisé pour les médiateurs à l'école, s'il s'agit d'emploi public ou d'un autre type d'emploi.

M. LEGUERNIGOU (directeur de l'Action Public Territoriale) indique qu'il donnera la liste des établissements concernés par la médiation sachant qu'il s'agit, pour chaque quartier prioritaire, d'un collège et de deux écoles.

M. ALLAIS (Directeur Général Adjoint du pôle Solidarité, Citoyenneté, Culture) précise qu'il s'agit des réseaux REP : au collège Clotilde Vautier à Maurepas, à Villejean, au collège les Chalais à Bréquigny et le Blossne, sachant que l'expérimentation avait débuté il y a deux ans uniquement sur Maurepas. Il précise que ce sont des emplois associatifs d'Optima et suivis par un organisme national qui s'appelle France médiation. Il ne s'agit donc pas d'emplois municipaux mais d'emplois associatifs, avec un statut, lui semble-t-il, d'emploi adulte-relai.

M. LEGUERNIGOU (directeur de l'Action Public Territoriale) indique ensuite que l'acquisition des caméras va être lancée cependant il faut dégager 10 000 euros. Il indique qu'ils vont solliciter les crédits du fond interministériel de la prévention de la délinquance / radicalisation. Il rappelle que le décret organisant les conditions de l'utilisation des caméras piéton est paru le 26 décembre 2016 et n'est pas si simple dans la mise en œuvre. Il faut donc terminer les procédures administratives et attendre l'arrêté préfectoral d'autorisation préalable avant de pouvoir lancer la démarche.

Il indique ensuite que tous les recrutements sont en cours, certains agents étant convoqués pour un 2^{ème} entretien et ils attendent des réponses de certains agents. Il apparaît qu'un certain nombre d'agents vont être recrutés par le biais de la liste d'aptitude et vont donc partir en formation initiale. Il se retourne vers la direction des Ressources Humaines pour être en lien avec le CNFPT pour pouvoir accueillir les policiers municipaux. Il explique que plusieurs recrutements ont lieu dans plusieurs collectivités et qu'il faut donc que le CNFPT soit en capacité d'accueillir les stagiaires.

M. CHARDONNET (Vice-président, délégué au personnel) précise qu'il y a des recrutements externes et internes.

M. LEGUERNIGOU (directeur de l'Action Public Territoriale) poursuit en disant qu'il y a d'ailleurs eu plus de candidatures internes qu'ils l'avaient prévus ce qui est positif. Cependant, ces agents seront aussi en formation initiale qui dure 6 mois en alternance.

M. CHARDONNET (Vice-président, délégué au personnel) atteste que depuis la décision officielle de la Maire, les choses se sont enchaînées avec un rythme soutenu de la part de la direction des Ressources Humaines.

Mme MARCHAND (CFDT) demande ce qu'il en est des formations dans le cadre du CHSCT comme, par exemple, la formation à la non-violence.

M. LEGUERNIGOU (directeur de l'Action Public Territoriale) indique que, dans le cadre du CHSCT, le groupe de travail s'est réuni une première fois fin janvier et a calé un calendrier. Il s'agit là de confronter les pratiques des policiers par rapport aux situations qu'ils ont à gérer sur le terrain. Il indique qu'une information plus détaillée aura lieu début mars en CHSCT.

Enfin, s'agissant des locaux, cela est en cours. Les responsables du SDIS ont été rencontrés au sujet des locaux qu'ils occupent actuellement au Palais Saint-Georges. Ayant un chantier en cours rue du moulin de joué, il est possible que des agents du SDIS doivent encore occuper les locaux du Palais Saint-Georges. Dans le cas contraire, certains locaux pourraient être récupérés rapidement et servir notamment de vestiaires pour les agents.

Mme MARCHAND (CFDT) demande un point en CHSCT sur les locaux.

M. LEGUERNIGOU (directeur de l'Action Public Territoriale) répond favorablement à la demande de madame MARCHAND mais indique qu'il n'est pas sûr de pouvoir le faire début mars.

Jeunesse, Éducation, Cohésion sociale

M. ALLAIS (Directeur Général Adjoint du pôle Solidarité, Citoyenneté, Culture) enchaîne avec le secteur Vie Associative Jeunesse qui travaille essentiellement au suivi de conventions avec des associations en contrat de mission. Il indique qu'un chantier important de l'année est le renouvellement des conventions avec toutes les maisons de la jeunesse et de la culture (MJC) et les maisons de quartiers. Il cite ensuite deux projets associant les services municipaux et les associations : la mise en place d'un portail numérique associatif, ou guichet unique, pour les associations. Ce projet est piloté par la direction Association, Jeunesse, Egalité mais est réalisé en lien étroit avec les autres directions qui suivent des associations comme la Direction de la Santé ou la direction de la Culture. La mise en œuvre est prévue à la fin de l'année et l'objectif poursuivi est double : faciliter les demandes de subvention et de matériel des associations et faciliter les décisions des élus et le travail des services en termes de partage d'information, les associations pouvant aujourd'hui frapper à plusieurs portes sans que l'administration sache quel service instruit quelle demande de subvention.

Il évoque ensuite l'évaluation et le recalage des missions des espaces publics numériques. Il explique qu'il s'agit des MJC, des maisons de quartier et des bibliothèques municipales qui proposent des accès à internet et un certain nombre

d'offres numériques. Une évaluation est confiée à une sociologue pour connaître les usages de ces espaces et savoir ce qui peut être réactualisé d'ici l'été prochain. Ce travail est également en lien avec le renouvellement des conventions cité précédemment. Il faudra peut-être également réajuster les temps de formation et d'accompagnement communs des animateurs d'associations et les personnels des bibliothèques municipales qui sont sur ces missions.

Sur la partie Jeunesse, il s'agit principalement d'un travail de coordination des projets associatifs au sein des quartiers ou du suivi de l'action du centre régional de la formation jeunesse.

Il aborde ensuite le secteur sportif et s'arrête sur les deux principaux dossiers d'investissements : les vestiaires et la construction du bassin nordique à la piscine de Bréquigny, chantier important et attendu. Il précise que ce chantier est complexe puisqu'il se déroule en maintenant ouverte la piscine de Bréquigny et qu'un gros travail d'anticipation des flux et de la phase des travaux a été réalisé. En dehors de l'investissement, il s'agit de dossiers classiques de la direction des Sports mais dans le contexte de la mise en place de la nouvelle organisation de la direction, notamment la mise en place des trois responsables de secteur vie sportive et l'intégration en régie des missions de l'office des sports. Les nouveaux responsables des secteurs vie sportif ont donc pour enjeux l'accompagnement des clubs amateurs et de haut niveau, auparavant pour partie assuré par l'office des sports, le travail des ETAPS autour de l'éducation par le sport et le suivi des animations sportives sachant que la nouvelle organisation prévoit que l'accompagnement des événements d'envergure soit assuré par l'unité événementiel et que le soutien aux petits événements associatifs le soit par les équipes de secteur vie sportive.

Sur le secteur de l'éducation et de l'enfance, un certain nombre de démarches est en cours s'agissant de la formation et de l'accompagnement des agents, dont le plan d'action en faveur des maternelles, travaillé avec l'éducation nationale, avec la mise en place de temps de formation communs entre les ASEM et les enseignants. Le travail autour de la laïcité se poursuit avec des actions de formation et la mise à disposition d'outils pédagogiques pour les agents de la filière animation.

Un autre projet pour lequel des agents sont investi est celui du plan alimentaire durable, piloté par la direction des Approvisionnements. L'évaluation du projet éducatif de territoire va également avoir lieu en 2017 et sera réalisé par une équipe lyonnaise.

Il aborde ensuite un certain nombre de soutiens à des projets associatifs comme l'accompagnement à la parentalité ou le soutien à la scolarité, dans le cadre du plan de réussite éducative avec des outils de subventionnement renforcés qui sont désormais décidés dans chaque quartier, dans le cadre des commission éducation, enfance, jeunesse.

S'agissant des ressources humaines, il indique que le plan de déprecarisation se poursuit avec la titularisation de la 2^{ème} moitié des animateurs de loisirs.

Il évoque ensuite, sur le plan de l'investissement, la rénovation et l'extension de l'école maternelle des Chalais pour que l'ensemble du groupe scolaire soit présent du côté Chalais et non plus Prévert.

Il aborde ensuite l'équipement des écoles en outils numériques, dans un souci pédagogique mais aussi pour les agents puisque les écoles sont progressivement reliées au réseau FOR, ce qui permet aux agents d'avoir une adresse de messagerie mais surtout d'avoir accès à l'intranet. Toujours sur le numérique, il est expérimenté, sur deux écoles, l'inscription numérique préalable pour les temps péri et extra-scolaires, avec des services civiques dans les écoles concernées qui aident les parents qui en auraient besoin. Si l'expérimentation est concluante, elle sera étendue, l'intérêt en termes de prévision des effectifs étant nettement visible.

Pour les agents toujours, des formations vont être mise en place comme sur le sujet de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Il aborde ensuite la politique de la ville et la cohésion sociale, sujets communs entre la métropole et la Ville. Le contrat de ville prévoit la poursuite du travail habituel avec cependant une nouveauté puisque les décisions de soutien aux projets associatifs se fait à présent en lien avec une instance participative : le conseil citoyen.

Il indique ensuite que la réécriture du plan de lutte contre les discriminations est lancée et sera signé par la ville et la métropole avec un volet interne dans le cadre de leur politique employeur et un volet externe de soutien aux initiatives associatives.

Il cite ensuite un axe important du contrat de ville qu'est la convention pluriannuelle avec l'association Langue et Communication pour mettre en place une plateforme d'orientation des migrants qui auraient besoin d'apprentissage du français puis la poursuite du dispositif Sortir!.

En termes d'investissement et en lien étroit avec l'habitat et l'urbanisme, le renouvellement, pour 10 ans, de la convention avec l'agence nationale de renouvellement urbain va être finalisé ces jours-ci pour les projets de renouvellement urbain des quartiers de Maurepas, le Blosne et Villejean.

Enfin, la dernière nouveauté sur ce secteur est d'avoir, depuis le 1^{er} janvier, par transfert du département, la compétence prévention spécialisée. Ils suivent donc les conventions avec le Relais et le SEA 35, pour les éducateurs de rue, environ 25 sur le centre-ville de Rennes et les quartiers prioritaires à destination des publics en errance.

Mme GILBERT (CFDT) redit sa frustration de ne pas avoir eu les documents au préalable car elle aurait énormément de choses à dire. Elle aborde la direction des Sports et souligne l'aspect positif des travaux pour les locaux, très attendus par les agents. Elle demande ensuite à avoir un bilan sur l'étude menée avec les ETAPS suite à la réduction des effectifs liée à Service Public 2020.

Elle aborde ensuite la gestion des espaces d'accès à internet et convient que, dans beaucoup de services et notamment les bibliothèques, les agents rencontrent des difficultés dans la médiation, notamment lors des périodes de fermeture d'autres équipements comme les Champs Libres.

Mme SAMSON (CFDT) indique être vraiment frustrée de ne pas avoir eu les documents au préalable car ce sont des dossiers qu'ils attendent depuis longtemps et sur lesquels elle aurait aussi beaucoup de choses à dire.

Elle souligne l'adéquation du plan de formation avec les besoins pour les agents de la direction Éducation Enfance, notamment.

Elle aborde ensuite la prévention spécialisée et demande une vigilance pour que le Relais ait les moyens d'effectuer ses missions.

M. CHARDONNET (Vice-président, délégué au personnel) comprend la frustration mais rappelle qu'il s'agit d'une présentation uniquement pour information et que les documents leurs seront remis après la séance. En outre, les directeurs restent disponibles pour approfondir certains sujets avec eux.

M. ALLAIS (Directeur Général Adjoint du pôle Solidarité, Citoyenneté, Culture) répond tout d'abord aux demandes de bilans et indique que monsieur DELAUNAY et monsieur MESURE, qui rencontrent régulièrement les organisations syndicales, seront en mesure de les leur fournir.

Il indique ensuite avoir bien en tête la forte sollicitation des espaces numériques, notamment dans les bibliothèques et aux Champs Libres, dans l'espace Vie citoyenne et le besoin en formation des personnels qui sont motivés mais parfois démunis. Il précise que de façon globale au niveau du pôle, un travail est en cours sur une feuille de route numérique qui est piloté par Maëlle DANIAUD de la direction Insertion et Aides à la Population. Ce projet est important et montre l'intérêt du pôle dans sa diversité.

S'agissant du Relais et des éducateurs de rue, il indique que la subvention actuelle de Rennes Métropole est la même que celle du département en 2016, avec un effort de la part de Rennes Métropole puisque la loi oblige à ce que la subvention transférée du Département soit égale à la moyenne des subventions précédentes. Pour rester au montant de 2016, Rennes Métropole a donc dû rajouter à la somme qui lui a été transférée du Département. Il précise que même s'ils sont à effectifs constants, ils effectuent un suivi précis avec des rencontres régulières avec l'association.

M. CHARDONNET (Vice-président, délégué au personnel) confirme que le 1^{er} groupe de travail a eu lieu le vendredi précédent et que ce dossier est suivi de près par les élus.

Mme FICHER (SUD) remercie les intervenants pour ces focus qui permettent d'avoir des informations sur la vie des pôles au-delà de ce qu'ils peuvent entendre d'habitude mais qui confortent également les informations des services.

Elle souhaite poser deux questions. La première concerne l'expérimentation de l'inscription numérique préalable dans deux écoles et le lien avec le travail fait à la direction Insertion et Aides à la Population ; la deuxième concerne des précisions dans l'avancée de l'installation de matériel informatique dans les écoles.

M. ALLAIS (Directeur Général Adjoint du pôle Solidarité, Citoyenneté, Culture) indique qu'il n'a pas la réponse à la 2^{ème} question de madame FICHER mais que l'information lui sera communiquée. S'agissant du 1^{er} point, cela rejoint ce qu'il vient d'expliquer sur la feuille de route numérique pour le pôle Solidarité, Citoyenneté, Culture qui consiste à une mise en commun et une articulation des réflexions sur le thème du numérique dont celle sur l'inscription pour le périscolaire et la lutte contre la fracture numérique. Pour les inscriptions numériques, l'idée est de croiser le besoin avec ce qui peut remonter des espaces sociaux communs et le besoin en accompagnement de usagers lorsque qu'une institution passe au "tout numérique". C'est pour cela que des services civiques ont été mis en place dans les deux écoles concernées par l'expérimentation, ils permettent également d'évaluer la proportion de familles ayant besoin d'être accompagnées afin de pouvoir, par la suite, organiser le déploiement du dispositif sur les autres écoles. Ce travail traduit également le souci de simplifier le plus possible les démarches, c'est pourquoi ils travaillent aussi avec la direction des Systèmes d'Information sur les possibilités d'application pour smartphone par exemple.

Mme FICHER (SUD) dit qu'effectivement sa crainte concerne le risque de la perte en ligne.

Mme PAILLARD (directrice de la Solidarité et de la Santé) indique qu'elle a choisi de cibler, pour sa présentation, les volets dont ils n'ont pas l'habitude de discuter ensemble. Elle rappelle que la direction Solidarité Santé est aussi une direction mutualisée mais entre la ville et le CCAS.

Elle commence par aborder un dossier qui les occupe particulièrement, celui de l'innovation sociale et ce qu'ils ont appelé la plateforme "SolidaRen". Elle explique que cette plateforme a pour objectifs de travailler avec des publics différents et sur des actions qui nécessitent l'intervention d'associations et de partenaires. Le volet numérique est important, mais il s'agit de travailler sur la vie quotidienne des personnes le plus en situation de précarité et sur les questions de l'emploi et de la solidarité sociale.

Elle aborde ensuite les locaux du siège du CCAS qui sont presque finalisés et que les organisations syndicales auront l'occasion de visiter. Elle indique cependant que le bâtiment sera réintégré très progressivement car les travaux de la cour ne sont pas finalisés et posent des problèmes avec les voisins.

En termes de structure elle aborde ensuite le futur Espace Social Commun (ESC) à Maurepas puisque l'actuel devra déménager vers Gantelle, près de la salle Guy Ropartz. Elle précise que c'est le Département qui en est le maître d'ouvrage mais qu'ils y sont tout de même très investis, tout comme monsieur LE GUERNIGOU puisque la maison de quartier emménagera également dans cet espace.

Elle évoque ensuite la politique d'hébergement dont ils parlent rarement avec le dossier Coorus qui permet d'héberger des demandeurs d'asile, mais pas uniquement, dans du patrimoine municipal ; l'hébergement hôtelier puisque le CCAS prend en charge des chambres d'hôtel pour répondre à la demande politique de la Maire qu'il n'y ait pas de famille avec enfants à la rue, la "légalisation" des jardins de la Poterie et une convention "un toit c'est un droit" pour permettre, notamment, la remise en chauffage.

Sur le secteur de l'insertion, elle cite le chantier d'actualisation du plan rennais d'insertion qui fixe les objectifs du service insertion et des partenaires de l'insertion sur le territoire rennais. Un dossier qui les a particulièrement occupés, en lien avec monsieur BENESTEAU, est le passage de la gratuité des transports à une tarification solidaire et progressive pour des publics plus larges.

Sur le volet numérique, étant donné que certains acteurs, avec lesquels ils sont en lien constant comme la CAF, ne travaillent plus qu'en numérique avec les bénéficiaires, ils ont engagé une réflexion globale pour que le numérique soit un atout pour les publics les plus en difficulté et non une fracture, c'est dans ce sens que le travail est réalisé avec les instructeurs de la direction Insertion et Aies à la Population. Elle revient sur l'ESC de Maurepas pour lequel ils vont réfléchir à un espace social virtuel et à mettre en commun des logiciels avec le Département, le CCAS et d'autres partenaires par le biais de bornes uniques mais toujours avec un accompagnement. En effet, le numérique peut tout à fait être un atout pour les publics les plus fragiles en termes d'autonomie, plutôt que de demander toujours de l'aide à une assistante sociale pour effectuer des démarches. Elle parle ensuite du restaurant social Leperdit, un vieux bâtiment dans un quartier où il est bien intégré. Le choix a été fait de conforter son emplacement avec des travaux d'aménagement et d'extension plutôt que de le relocaliser. Dans l'attente, un déménagement provisoire sera nécessaire en novembre puisqu'il n'est pas possible de maintenir le restaurant pendant les travaux.

S'agissant des personnes âgées, elle n'a volontairement parlé ni des EHPAD ni des aides à domicile puisque ces sujets sont souvent évoqués avec les organisations syndicales mais a axé son propos sur la politique gérontologique et le travail réalisé dans le cadre du projet de résidence intergénérationnelle à Beauregard. L'idée est de travailler avec les bailleurs sur des résidences qui mélangent des personnes d'un certain âge avec d'autres et prévoit des services communs, ce qui constitue une politique publique rennaise forte. En plus de cela, dans le cadre de "ville amie des aînés", s'engage un chantier sur la mobilité des personnes âgées avec d'autres services y compris métropolitains.

Du côté de la santé, il s'agit également de l'actualisation du contrat local de santé qui constitue lui aussi la feuille de route partenariale sur le territoire rennais et qui fixe des objectifs pour 5 ans. L'un des axes de travail est d'éviter que les professionnels de santé quittent les quartiers. Par exemple, sur Villejean, un pôle de santé va être livré et comportera d'un côté des locaux dont la ville est propriétaire qui accueilleront des associations travaillant sur le thème de la santé et des locaux dont Archipel Habitat est propriétaire et qui accueilleront des professionnels de santé. Elle ajoute que ce type de dossier est un peu compliqué à mener car les professionnels de santé sont des libéraux avec une décision qui leur est propre sur leur implantation. Elle ajoute que ce service travaille également sur la qualité de l'air, qu'il soit intérieur dans les crèches par exemple, ou extérieur dans la cadre, par exemple, du dispositif "ambassad'air". Ce projet prévoit que les citoyens s'emparent de ce sujet en mesurant la qualité de l'air avec des capteurs.

Elle évoque ensuite "l'animal dans la ville", sujet qui est très peu évoqué alors que c'est une vraie préoccupation, des étourneaux à Villejean aux frelons asiatiques en passant par les rats et autres animaux. Elle rappelle donc que deux agents de salubrité s'occupent de ces questions.

Sur le volet de la petite enfance, elle aborde les services de santé scolaire et le travail sur les relations financières avec les crèches associatives.

Enfin, elle aborde l'habitat social et indique qu'ils travaillent avec l'ANRU dans le cadre du plan de gestion de la demande, la direction Habitat Social étant devenu un lieu d'accueil et d'information labellisé au niveau de la métropole. Les chantiers de l'année s'articuleront autour de l'amélioration de la mixité de l'habitat des quartiers en lien avec les bailleurs sociaux, notamment sur Maurepas.

Mme MARCHAND (CFDT) salue les nouvelles sur les locaux situés sur le site du Griffon, même si aucune date n'est avancée.

Mme PAILLARD (directrice de la Solidarité et de la Santé) précise que les agents sur le site de Savary devraient déménager en mai mais que les agents de la direction de la petite enfance et les agents du SSIAD devront attendre que la cour soit aménagée début 2018.

Mme MARCHAND (CFDT) souligne que c'est l'aboutissement d'un dossier inscrit depuis au moins 10 ans au CHSCT. Elle salue le projet de l'ESC de Maurepas puisque tous les ESC sont saturés vu, malheureusement, la hausse de bénéficiaires. Il faut donc être vigilants pour tous les ESC, que les moyens soient donnés et que cet espace s'accompagne de créations de postes.

Elle attire l'attention dès maintenant sur l'aménagement car des erreurs ont été faites pour l'ESC Aimé Césaire quant à la répartition des locaux. Elle demande donc à ce que les agents soient associés très en amont ainsi que les organisations syndicales via le CHSCT pour éviter de refaire les mêmes erreurs.

Elle conclut avec le restaurant Leperdit dont le projet a été validé par le CHSCT et qui va dans le bon sens.

Mme GILBERT (CFDT) trouve intéressant d'avoir une présentation globale des projets des pôles qui sont moins portés à la connaissance des organisations syndicales en temps normal. Elle salue la politique d'hébergement particulièrement volontariste ce qui n'est pas le cas partout vu le contexte national.

Sur la question du numérique, elle souhaite porter une vigilance sur la progressivité de sa mise en place, même si elle sait que les agents et les organisations syndicales seront associés et le sont même déjà, s'agissant particulièrement des missions et de l'adéquation avec les moyens matériels et informatiques de la direction Insertion et Aides à la Population.

Mme PAILLARD (directrice de la Solidarité et de la Santé) revient sur les espaces sociaux communs et convient qu'il y a une grande complexité sur leur organisation au vu des partenariats parfois complexes. Elle indique que la concertation sur l'ESC Maurepas a commencé avec une méthodologie très précise qui prévoit des groupes de travail avec les usagers que sont à la fois les professionnels et les habitants. Elle précise qu'ils travaillent avec le programme au cours du 1^{er} semestre et que des réunions auront lieu avec l'ensemble des professionnels qui occuperont le site.

Sur la question des bornes d'accueil, elle ajoute qu'il est vraiment très difficile de réaliser correctement des bornes d'accueil du 1^{er} coup, ni du 2^{ème} coup, parfois même du 3^{ème}.

Sur le numérique, la question du matériel n'est pas forcément un frein, une réflexion est en cours puisqu'aujourd'hui, ils ne savent pas vers quoi ils vont.

Mme SAMSON (CFDT) demande des précisions sur la santé enfance.

Mme PAILLARD (directrice de la Solidarité et de la Santé) indique qu'elle en a parlé en même temps que la petite enfance mais qu'il s'agit plutôt d'un dossier de la direction Santé Publique et Handicap et rappelle les difficultés pour le recrutement du responsable du service Santé Enfance puisque madame PERRIER n'est pas encore remplacée et c'est un chantier qu'elle avait engagé avec l'Éducation Nationale pour améliorer le lien et la cohérence entre la santé scolaire du côté de l'Éducation Nationale et la collectivité qui a un mandat de protection maternelle et infantile (PMI).

POLE STRATÉGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT

M. BENESTAU (Directeur Général Adjoint du pôle Stratégie, Développement et Aménagement) introduit son propos en indiquant qu'il va donner une vue globale du pôle Stratégie, Développement et Aménagement en faisant, de temps en temps des focus sur les projets structurants du pôle. Il abordera d'abord ce qui renvoie à la stratégie territoriale, puis aux enjeux en matière d'habitat et d'aménagement puis de l'aménagement et l'innovation. Il va donc faire sa présentation dans le sens du S-A-D, ce qui n'est pas très gai et explique pourquoi le pôle se nomme SDA et pas SAD.

Il commence par indiquer que le pôle a en charge la stratégie territoriale ou les stratégies territoriales de la métropole et de la ville avec 2 enjeux majeurs. Le premier repris dans un certain nombre de documents de planification comme le schéma de cohérence territoriale (ScoT) ou le projet de territoire, est que la métropole a une prospective démographique à l'échelle de 2030 de 500 000 habitants de plus qu'aujourd'hui. L'enjeu extrêmement fort est d'accompagner cette croissance démographique au moins sur deux volets : l'accueil des habitants en termes de logements et d'habitat, et s'assurer que les habitants trouveront un emploi sur ce territoire. Très concrètement, cela se traduit par des travaux d'aménagement, des ZAC pour accueillir des emplois et des habitants. Cela représente le chapeau global de la stratégie territoriale. En 2017, cela se traduit par le travail sur deux documents structurants en matière de planification urbaine. Le 1^{er} est le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), le 1^{er} puisque la métropole n'aura plus qu'un seul PLU pour l'ensemble des 43 communes. Par ailleurs, les agents du pôle travaillent sur la révision du PLU de Ville de Rennes autrement appelé Rennes 2030, qui s'intègre totalement dans le PLUI. Il s'agit donc de définir comment avancer avec les élus, les habitants les acteurs du territoire pour construire ces projets de développement : le PLU de la Ville de Rennes et le PLUI des 43 communes. Il ajoute que ces deux documents mobilisent énormément de ressources au sein du pôle.

Il aborde ensuite le 2^{ème} axe de travail, les projets d'aménagement et de développement durable de ce territoire avec une politique de l'habitat. Cette dernière se traduit par un programme local de l'habitat adopté sur la période 2015-2020 et qui consiste à construire, tous les ans, 4000 logements sur le territoire avec des répartitions et des conventionnements entre la métropole et chacune des 43 communes. Cet axe est très impactant puisque chaque commune doit déterminer et conventionner avec la métropole sur le nombre et la typologie des logements qu'elle va réaliser jusqu'en 2020. Ce programme local de l'habitat se traduit aussi par un plan partenarial de gestion de logement social, ce qui est important car cela traduit la révision des critères ou des modalités d'attribution des logements sociaux sur ce territoire.

Il souligne un 2^{ème} point s'agissant de cette politique de l'habitat qui est que le Président et la Maire ont souhaité pouvoir expérimenter, sur le territoire, la mise en place d'un loyer unique pour les logements sociaux, ce qui est très innovant en matière de politique de l'habitat. Par rapport à l'enjeu d'égalité des chances, chaque habitant du territoire doit pouvoir se loger dans l'habitat social non pas en fonction d'un plafond de verre qu'est son revenu, mais en fonction de ses choix de vie. Cela signifie qu'il faut aller vers un loyer identique pour le logement social qu'il se trouve dans un quartier prioritaire ou qu'il se trouve dans les 43 communes de la métropole. C'est une révolution pour la façon d'habiter le logement social. Il précise que cela ne va pas se faire du jour au lendemain mais que les constructions se font pour y arriver dans les 15 prochaines années puisqu'il n'est pas possible de modifier le loyer des personnes lorsqu'ils occupent un logement mais il faut attendre une relocation.

Il aborde ensuite le sujet de l'aménagement et indique que, très concrètement, il s'agit d'aménager des quartiers, des ZACs. Il informe que la priorité est donnée en 2017 et pour les années à venir sur l'aménagement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cela se traduit par une aide de l'État, l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) pour rénover ces quartiers prioritaires. Cela signifie, pour les agents, des études à réaliser puis des études plus concrètes et enfin de travaux à mener.

La 2^{ème} priorité en matière d'aménagement urbain c'est de mettre en œuvre tous les projets d'aménagement prioritaires, plus d'une trentaine en cours sur Rennes dont la plupart sont des ZAC.

Enfin, il insiste sur le besoin de renouveler les politiques d'aménagement, d'ouvrir les collaborations sur la façon de faire la ville avec des acteurs, en premier lieu les habitants. Il faut donc aller plus loin dans les process de concertation. Il faut également travailler plus efficacement avec l'ensemble des intervenants de la chaîne sur des opérations d'aménagement : les bureaux d'étude, les satellites en matière de mobilité, et tous les intervenants qui calibrent les structures ou définissent l'aménagement d'un quartier. Pour ce faire, ils développent un partenariat avec l'entreprise Dassault Systèmes qui permet de disposer d'une plateforme de virtualisation de la ville avec l'objectif de simuler beaucoup plus l'impact des projets d'aménagement et d'organisation de la ville. Il ajoute que cela est très important de travailler entre professionnels sur un objet unique mais la modélisation 3D permet aussi d'aider les habitants à comprendre et à mieux se projeter.

Il explique ensuite que, sur le volet du développement, il s'agit d'enjeux d'attractivité d'entreprises et de talents venus de l'extérieur et d'accompagnement pour les principales filières d'activité de ce territoire. Cela se traduit par la mise en place d'une action renforcée de promotion, de prospection économique pour aller chercher des investisseurs, des entreprises, des talents pour qu'ils viennent créer sur ce territoire. Il indique à cet effet que le Président a annoncé que Destination Rennes va se voir confier une mission plus importante de communication économique.

Dans ce cadre également, en 2017 se prépare un événement pour valoriser les savoir-faire du territoire en matière de numérique. Il se déroulera dans le cadre des congrès en 2018. L'objet de cet événement est la question de la mobilité par le numérique. Il s'agit de savoir comment des plateformes, des services permettent aux gens de se déplacer plus efficacement, pas seulement par les transports en commun ou sur le covoiturage, mais au-delà de cela, le développement des véhicules autonomes est un sujet qui va révolutionner les déplacements à l'échelle de 10 ans. C'est un enjeu et ils en font un événement pour attirer des acteurs et valoriser notre écosystème.

Il aborde ensuite la stratégie d'aménagement économique qui se traduira dans le PLUI et qui consiste à citer les besoins en zones d'activité et de locaux tertiaires sur le territoire et à les placer pour répondre aux besoins d'attractivité et pour accompagner le développement endogène sur le territoire. Il s'agit donc de réguler ces locaux pour pouvoir répondre à la demande mais ne pas se retrouver avec une sur-offre.

Dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, il aborde deux points importants. Le 1^{er} est la poursuite de l'intensification des efforts sur le plan emplois-quartiers. Il rappelle que la Maire a souhaité qu'un certain nombre d'actions, notamment l'utilisation des clauses sociales dans les marchés publics, permettent aux habitants des quartiers prioritaire d'accéder à l'emploi. Cela veut également dire qu'il faut amener de l'activité économique, artisans, commerçants, dans ces quartiers prioritaires et pouvoir les développer en tirant partie par exemple, des lignes de métro. Le levier public est également utilisé en amenant des bureaux dans ces quartiers de la ville.

Il revient sur les enjeux écologiques, Claudine PAILLARD en a parlé à travers la qualité de l'air, mais il y a également la réduction des gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, c'est pourquoi ils travaillent au plan Climat, Air et Énergie Territorial (PCAET) pour définir les orientations et les actions de l'ensemble des acteurs du territoire, habitant et entreprises, pour contribuer aux objectifs du facteur 4 : à l'échelle 2050, réduire de 75% les émissions de gaz à effet de serre. Tout d'abord, cela se traduit par la rénovation de l'habitat avec l'accompagnement des propriétaires pour rénover leur logement, comme ce qui est fait pour la rénovation de l'habitat social. Cela se traduit aussi par l'évolution de la mobilité, dans le pôle Ingénierie et Services Urbains, avec le plan de déplacements urbains (PDU) qui doit faire évoluer les comportements de mobilité.

Il termine en évoquant le secteur international qui doit participer à cet effort d'attractivité et insiste sur la citoyenneté européenne, car il est d'autant plus important, dans un contexte où le projet européen est remis en cause, que la collectivité continue de porter ces valeurs. Cela se traduira par l'élaboration d'un projet en partenariat avec d'autres villes d'Europe pour travailler avec les citoyens. Le Président de Rennes Métropole signe dans l'après-midi avec l'État, les organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics et la plupart des acheteurs publics du territoire une charte sur la lutte contre le recours au frauduleux au travail détaché. L'objectif est d'être en capacité de préserver l'emploi local, les entreprises locales par le levier de la commande publique dans un univers où un certain nombre de pratiques frauduleuses amènent à des situations de dumping et remettent en cause fondamentalement le projet européen.

Mme GILBERT (CFDT) demande une rencontre ultérieure car la présentation de monsieur BENESTEAU était très stratégique, son pôle ne porte pas son nom pour rien. Ils ont donc bien eu la stratégie et la volonté politique mais aimerait avoir plus de précisions sur la façon dont ces grands projets vont impacter les services, l'organisation et les effectifs.

Mme FICHER (SUD) indique que la présentation était très intéressante avec des enjeux économiques et sociaux énormes.

Chaque point nécessiterait un temps de débat car ils touchent à la fois les 43 communes, donc les citoyens et les agents. Elle espère qu'ils auront l'occasion de se rencontrer de nouveau pour échanger sur différents points.

M. MACIAS (CGT) revient sur le fait que la Métropole est très dynamique et il est important que les emplois publics le soient également. Le recours à des SPL est fréquent, on parle de restrictions avec service public 2020, mais il semble que ce secteur peut être pourvoyeur d'emplois.

M. BENESTAU (Directeur Général Adjoint du pôle Stratégie et Développement Urbain) se tient à la disposition des organisations syndicales pour approfondir les différents sujets, il aurait fallu la matinée pour citer tous les projets du pôle, l'objectif de sa présentation était de donner une vision globale. De façon très concrète, s'agissant de l'impact sur l'organisation et les effectifs, il a évoqué un certain nombre de sujets comme le PLUI, PL ou encore le PCAET. Ce sont des sujets qui vont mobiliser des renforts car l'organisation n'est pas calibrée pour réaliser ces documents tous les ans. Dans son pôle, il y a donc cette année un nombre important d'agents ponctuels.

Plus globalement, pour le développement des emplois publics, il précise que le développement économique repose évidemment sur une capitale régionale et administrative qui dépasse leurs collectivités mais qui fait appel aussi aux services de l'État, de la région et du département, l'emploi public étant une dynamique importante du territoire. Sur les moyens internes pour mener l'ensemble des projets, la réponse ne lui appartient pas mais relève d'une décision plus collective notamment dans le cadre de l'Agenda Social.

Enfin, s'agissant de l'équilibre à trouver entre le fait de faire en régie ou en externalisant à des établissements publics locaux (EPL) qui regroupent les sociétés d'économie mixte (SEM) ou les sociétés publiques locales (SPL), ils ont déjà débattu sur ce sujet, notamment autour de la SPL Destination Rennes qui voit ses moyens renforcés pour mettre en place le développement de la filière des rencontres professionnelles, des congrès des évènements, avec l'outil qu'est le Centre des congrès qui sera inauguré fin 2017. Il s'agit donc de trouver un équilibre entre la nécessité de la stratégie et la

nécessité de l'opérationnel. La stratégie doit rester au niveau de la collectivité. Pour l'opérationnel, il s'agit de métiers tout à fait spécifiques et le choix a été fait de le faire en externe, tous les centres des congrès étant gérés en délégation de service public, soit en SPL soit par des entreprises privées.

PÔLE RESSOURCES

Mme QUINAUT (Secrétaire Générale et Directrice Générale Adjointe du Pôle Ressources) indique que sa présentation s'appuiera sur le document budgétaire qui a été transmis aux organisations syndicales. Elle passe les projets RH que les organisations syndicales connaissent par cœur.

Elle évoque tout d'abord le lancement de la centrale d'achat Régate, dont les organisations syndicales ont eu une présentation très récemment. Elle indique que les 1^{ers} marchés ont été attribués par le bureau la veille et concernait les fournitures. Cet exemple montre l'intérêt de la démarche puisque 10% d'économies ont été réalisés.

Le 2^{ème} projet impactant qu'elle cite est celui du plan alimentaire durable, qui consiste à consommer une alimentation de qualité, qui préserve les ressources naturelles, à un prix qui permette au producteur de vivre et qui soit raisonnable pour les acheteurs. Elle indique que ce projet concerne toute la restauration collective, en particulier dans le champ scolaire, mais également tous les acteurs de la filière notamment les producteurs. Cela se traduira, par exemple, par la mise en place d'un repas végétarien par semaine en restauration scolaire. Elle ajoute que ce projet va se dérouler sur plusieurs années et bénéficie d'une labélisation nationale.

Elle évoque ensuite un projet qui n'est pas porté par le pôle ressources mais qu'il lui est rattaché en termes de programme : l'économie d'énergie autour du bâti. Elle rappelle que tous les ans, une ligne de 3 millions euros à la ville pour investir dans des bâtiments qui permettront des gains en flux énergétiques.

Elle aborde ensuite le champ des systèmes d'information où il y a beaucoup de projets, le plus structurant étant le schéma directeur du numérique, liant la direction des Systèmes d'Information et tous les autres services qui travaillent dans le champ du numérique comme le service d'Information Géographique, le service Communication ou la partie réseau FOR à la direction du Patrimoine Bâti. Tous ces services travaillent ensemble pour structurer la stratégie en matière de numérique sur le volet économique comme l'a rappelé Alain BENESTAU mais aussi sur des volets internes comme la place du numérique dans le fonctionnement des services. Concrètement, le schéma directeur du numérique va permettre de prioriser les projets des services car il y a énormément de demandes en logiciels, par exemple en logiciel métier et il est difficile aujourd'hui de déterminer sont les demandes prioritaires en dehors des demandes de résolution techniques. Cela va donc permettre un arbitrage collectif sur les priorités.

Elle évoque ensuite le changement de messagerie puisqu'une messagerie libre, Zimbra, remplacera outlook et sera déployée au cours du 2^{ème} semestre 2017. Cela impliquera de former les agents.

En outre, la mise en place d'un réseau social d'entreprise (RSE) est en cours, celui-ci se nommera Renzo. Elle rappelle que c'est une demande qui date depuis longtemps et que cet outil permettra de faire du collaboratif, de la mise en commun de documents, et répondra aux problèmes de transmission par mail avec les possibles erreurs de versions.

Elle aborde ensuite le déploiement des outils nomades en indiquant que l'administration a été quelque peu malthusienne sur la dotation des agents de terrain et des cadres en outils nomades, qu'il s'agisse de smartphones ou d'ordinateurs portables. Cette avancée est notamment rendue possible par le marché passé avec l'UGAP dont les prix sont beaucoup plus faibles. Pour la même enveloppe, il est donc possible de se doter plus largement.

Elle évoque ensuite la dématérialisation de la chaîne comptable, projet en cours à cheval entre le numérique et les finances. Elle en profite pour indiquer que l'enjeu de l'année pour les finances est d'assimiler les nouveautés intervenues dans le cadre de la déconcentration des finances, en plus de leurs missions classiques de gestion de la dette et de préparation des budgets.

S'agissant de l'évaluation des politiques publiques, elle rappelle qu'il s'agissait d'une pratique de Rennes Métropole, qui est maintenant étendue à la Ville. Pour la ville, la politique publique qui sera évaluée en 2017 est le programme local de santé et pour Rennes Métropole, ce sera la communication sur les travaux.

Elle en profite pour aborder un sujet qui n'appartient pas au pôle Ressources, la communication, qui a beaucoup de projets liés à l'actualité comme la ligne à grande vitesse dont tout le monde entend parler mais aussi d'autres projets moins connus mais très lourds, en particulier la refonte de l'écosystème d'information numérique. Elle explique que cela concerne la refonte du site internet dans son interface avec les usagers et le développement de la partie servicielle c'est-à-dire la capacité à faire de l'e-administration et à dématérialiser un certain nombre de procédures, faciliter l'accès à l'information via tous les outils numériques possibles.

Mme GILBERT (CFDT) se satisfait du travail sur la compatibilité des logiciels et les arbitrages qui vont permettre plus de réactivité aux demandes des services. Elle ajoute que c'est une demande très forte qui va sûrement permettre également

de répondre au souci d'harmonisation des procédures entre la ville et la métropole, procédures qui constituent, aujourd'hui, un casse-tête au quotidien pour beaucoup d'agents.

Elle aborde ensuite les dotations plus importantes en outils nomades, très attendues par les agents qui remontent une impression de ringardise de l'administration alors qu'on leur parle de chantiers numériques à l'extérieur.

Elle souhaite porter une vigilance sur les moyens des services qui ont été beaucoup impactés par des transferts liés à la métropolisation et à la mutualisation comme la direction des Systèmes d'Information ou la direction des Ressources Humaines ; elle aura l'occasion de le redire ultérieurement.

Mme SAMSON (CFDT) salue le plan alimentaire durable qui favorisera les filières courtes.

M. CHARDONNET (Vice-président, délégué au personnel) remercie les intervenants, rappelle que les documents leurs seront envoyés et que les directeurs généraux adjoints ont entendu les demandes de rencontres pour approfondir certains points et que les directeurs des pôles et des services se rendront disponibles.

POINT 3 : PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES DE RENNES MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE RENNES (INFORMATION)

Annexe 2 : Budget primitif RM

Annexe 3 : Budget primitif VDR

Annexe 4 : Rapport d'orientation budgétaire Rennes Métropole

Annexe 5 : Rapport d'orientation budgétaire Ville de Rennes

Les échanges:

Mme QUINAUT (Secrétaire Générale et Directrice Générale Adjointe du Pôle Ressources) rassure les organisations syndicales sur le fait qu'elle ne va pas faire défiler la totalité des documents qui leurs ont été transmis par mail mais elle propose plutôt de donner les éléments à retenir sur les grandes caractéristiques de chaque budget, sur la prospective c'est-à-dire les prévisions en termes de dépenses et de recettes ainsi que des éléments sur les grandes masses en s'appuyant sur les budgets primitifs 2017. Elle propose de commencer par le budget de la métropole, de répondre aux questions puis de faire de même pour le budget de la ville.

Budget de la métropole

Structure du budget - Hypothèses

D'un point de vue structurel, elle indique qu'il faut retenir que les dépenses de fonctionnement sont très rigides mais que les recettes sont plutôt dynamiques. L'investissement est très important, notamment en raison des 13 budgets annexes. Il est à noter que le poids de l'investissement, au bout d'un certain temps, se répercutera sur le fonctionnement. Ces points concernent la structure du budget et sont donc des éléments constants dans le temps.

En projection sur quelques années, si on se place en fin de période, la situation est plutôt tendue puisqu'elle se trouve à la limite des ratios admissibles et qu'elle repose sur des hypothèses de maîtrise de dépenses de fonctionnement rigoureuses. Cette prospective est donc réaliste mais ne sera pas facile à tenir.

Elle explique ensuite quelles sont les caractéristiques du budget 2017 et indique en premier lieu le bas niveau en termes d'épargne, ce qui, en soi, n'est pas catastrophique du moment que les remontées attendues pour les années d'après se concrétisent effectivement ; si ce n'est pas le cas, cela deviendrait gênant.

Ensuite, elle souligne la complexité de la lisibilité du budget en raison des grands changements de périmètre, ce qui modifie complètement les volumes financiers. Elle cite le transfert de la voirie communale, des compétences départementales auxquels s'ajoute la nouvelle vague de mutualisation ainsi que d'autres sujets moins liés aux transferts comme la délégation de service public du Centre des Congrès et la délégation de service public des pépinières qui font augmenter les montants de participation en direction de Destination Rennes. Pour toutes ces raisons, le budget 2017 de la métropole ne peut pas être comparé au budget 2016 sans effectuer de nombreux retraitements, les volumes d'augmentation n'étant pas compréhensibles et ne reflétant rien de concret dans l'activité en l'état.

S'agissant de la dynamique du budget, elle indique ensuite que les hypothèses de départ sont celles que les organisations syndicales avaient eues dans le cadre de l'étude Semaphore-Secafi.

Pour les dépenses, il s'agit, concernant les ressources humaines, d'une augmentation d'1.6% des dépenses chaque année, à périmètre constant, sachant que ce taux est supérieur au taux de progression constaté dans le dernier compte-administratif puisqu'entre 2014 et 2015, l'augmentation était d'1.3%.

En ce qui concerne les charges à caractère général, le taux de base est de 0%, sauf pour l'année 2017 où le taux est de -1%. Elle explique que c'est un taux en réel ce qui signifie que s'il y a une inflation, ce sera une évolution négative. En effet, avec un taux de 0%, si l'inflation est de 1% le pouvoir d'achat est réduit de 1%. Sur les subventions, c'est aussi 0%. Ensuite, il y a deux gros postes qui évoluent forcément de façon dynamique. Le 1^{er} est la contribution du budget principal au budget annexe des transports qui augmente de 2.5 millions par an. Elle précise que cette augmentation est prévue depuis le départ pour financer la nouvelle ligne de métro. Le 2^{ème} gros poste qui augmente est la subvention au SDIS, qui augmente de 2% par an, cela est contractualisé avec le SDIS et les autres partenaires, c'est donc une augmentation subie.

Elle ajoute que sur le volet investissement, entre 150 et 155 millions par an sont prévus sur le budget de Rennes Métropole.

Pour les recettes, la fiscalité portant sur les ménages, taxe d'habitation et taxe foncière, est sur une base dynamique estimée à 2% par an compte-tenu de la croissance démographique, à laquelle il faut rajouter l'inflation. Pour la fiscalité économique, les prévisions sont calées sur le PIB puisque la fiscalité économique suit la croissance économique générale et est donc, une fois l'inflation rajoutée, un peu plus dynamique que la fiscalité sur les ménages.

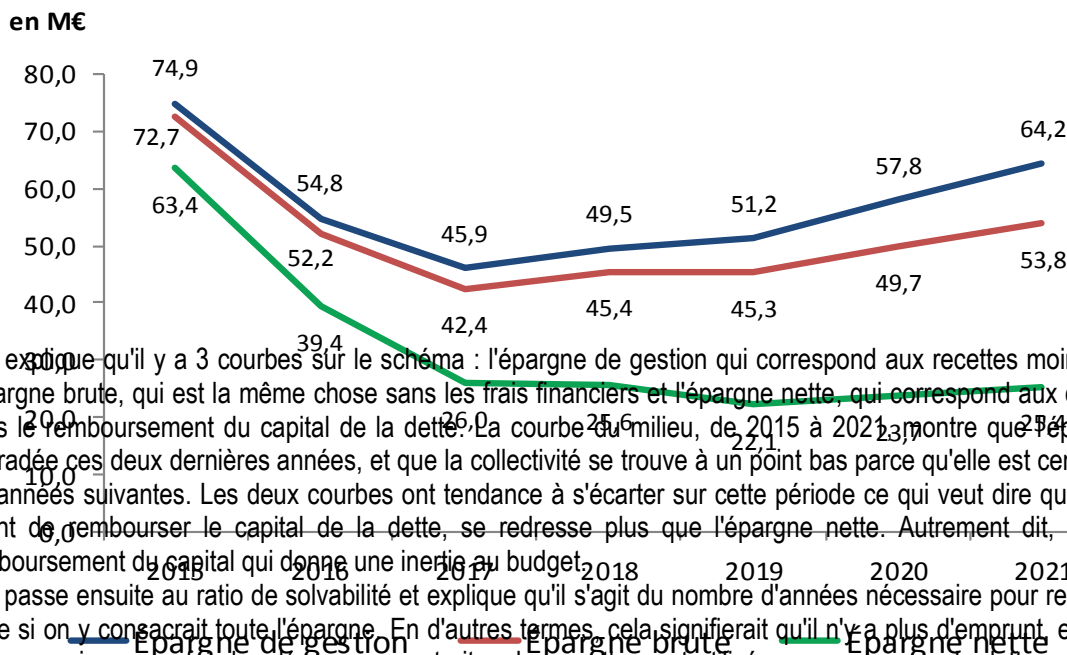
La dernière hypothèse extrêmement importante sur les recettes est qu'il n'est pas prévu de baisse supplémentaire des dotations de l'État. La prospective financière est donc réalisée comme si la dernière baisse des dotations de l'État avait eu lieu en 2017.

Prospective

Une fois ces hypothèses posées, madame QUINAUT donne la traduction en termes de chiffres pour le budget principal.

Elle fait remarquer que deux éléments sont importants en termes de finances : l'épargne et le ratio de solvabilité.

Elle explique que l'épargne constitue ce qu'il reste sur la section de fonctionnement une fois que les dépenses ont été déduites des recettes. Il est censé rester de l'argent puisqu'il faut que les recettes soient supérieures aux dépenses.

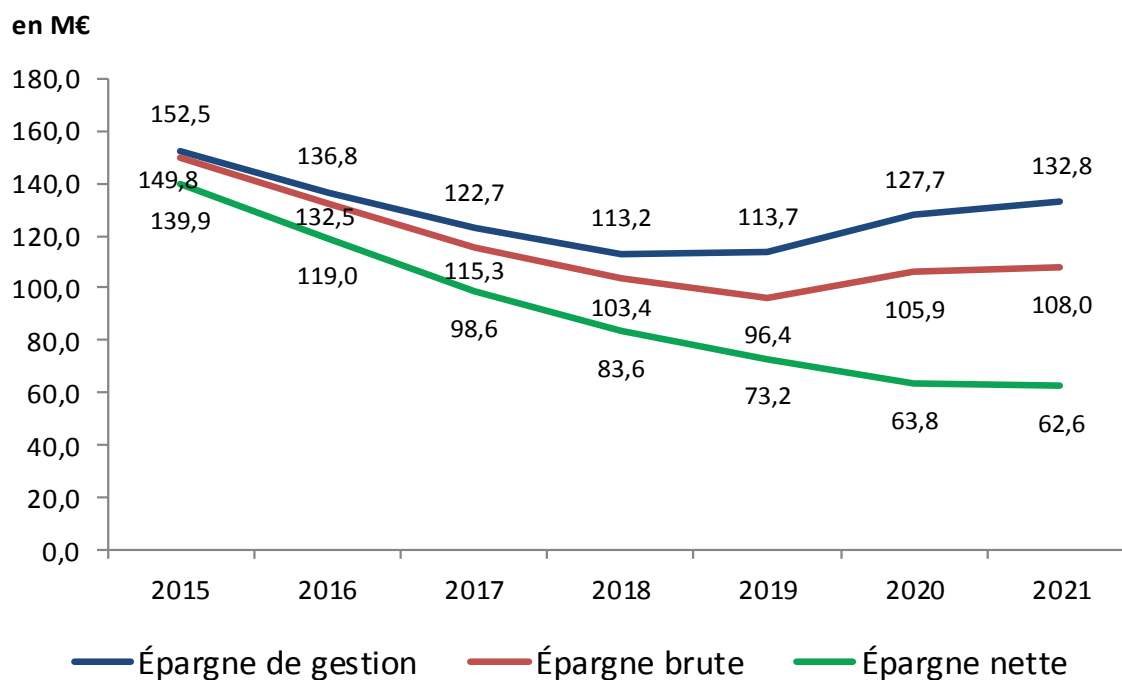


Elle explique qu'il y a 3 courbes sur le schéma : l'épargne de gestion qui correspond aux recettes moins les dépenses ; l'épargne brute, qui est la même chose sans les frais financiers et l'épargne nette, qui correspond aux deux précédentes sans le remboursement du capital de la dette. La courbe du milieu, de 2015 à 2021, montre que l'épargne brute s'est dégradée ces deux dernières années, et que la collectivité se trouve à un point bas parce qu'elle est censée se redresser les années suivantes. Les deux courbes ont tendance à s'écarter sur cette période ce qui veut dire que l'épargne brute, avant de rembourser le capital de la dette, se redresse plus que l'épargne nette. Autrement dit, c'est le poids du remboursement du capital qui donne une inertie au budget.

Elle passe ensuite au ratio de solvabilité et explique qu'il s'agit du nombre d'années nécessaire pour rembourser toute la dette si on y consacrait toute l'épargne. En d'autres termes, cela signifierait qu'il n'y a plus d'emprunt, et que tout ce qu'il reste en caisse, une fois les dépenses soustraites des recettes, est utilisé pour rembourser la dette ; ce qui n'est pas le cas puisque tous les ans il y a une nouvelle dette. Traditionnellement, le seuil d'alerte est considéré à 7 ou 8 années. Plus le ratio est fort, plus il faut d'années pour rembourser la dette. En fin de période, on est à un peu plus de 7 années, c'est pour cela qu'elle a dit tout à l'heure que la situation était tendue. Il faut regarder la valeur absolue mais aussi la dynamique qui est à l'évolution de ce ratio.

Elle parle ensuite des budgets annexes qui portent la majorité des investissements, en particulier celui du métro. Pour Rennes Métropole, il faut donc toujours regarder le budget consolidé, ce qui n'est pas vrai pour la Ville de Rennes qui a peu de budgets annexes.

Elle va donc donner les mêmes éléments que pour le budget principal mais pour le budget consolidé. Les volumes sont plus importants mais il faut regarder les courbes qui traduisent la dynamique.



S'agissant de l'épargne, la courbe se dégrade mais le budget 2017 n'est pas un point bas puisqu'elle continue à se dégrader après, les investissements du métro pesant très fortement sur les ratios. Ensuite, l'épargne brute se redresse mais pas l'épargne nette pour la même raison que précédemment.

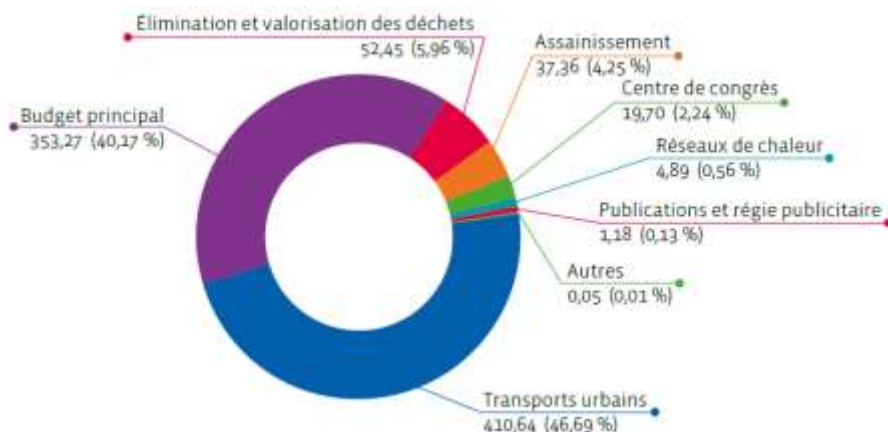
Quant au ratio de solvabilité, sur la fin de période, il s'élève à presque 9 années, ce qui traduit donc une situation assez tendue et délicate. Cependant, dans la mesure où il s'agit d'investissements de très long terme avec des emprunts de long terme, on considère, d'un point de vue financier, que ce n'est pas pour autant problématique.

Elle conclut cette première partie de son propos en indiquant que c'est grâce à tous ces éléments que, chaque année, les budgets sont établis puisque la projection dans le futur permet de voir, au regard des arbitrages de l'année considérée, si on est dans la trajectoire ou pas.

Budget général 2017

Elle présente ensuite le budget 2017 qui va permettre aux organisations syndicales de se rendre compte des ordres de grandeur.

Elle commence par le fait que tous budgets confondus représentent 880 millions comprenant 510 millions d'investissement et 370 millions de fonctionnement, ce qui représente donc une dominante d'investissement

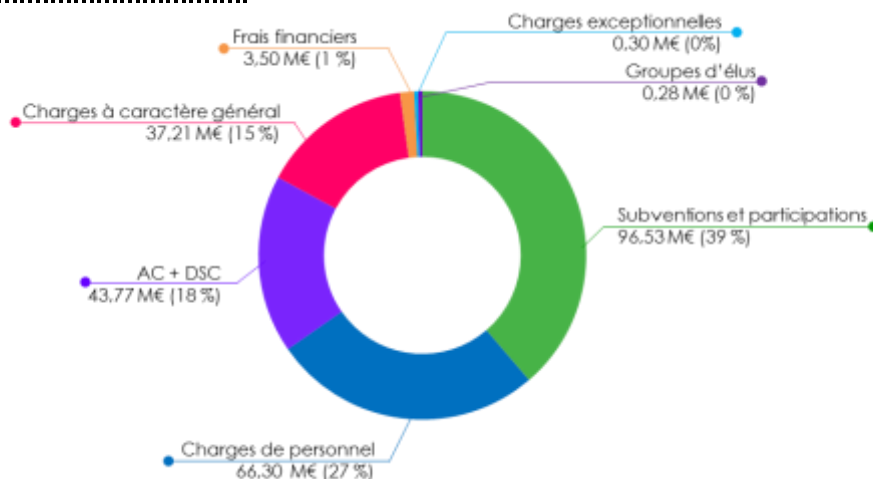


Parmi les postes de dépenses principaux, il est intéressant de noter que le 1^{er} budget est celui des transports, du fait du poids de l'investissement pour le métro, alors qu'il y a encore peu de temps, c'était le budget principal et cela le redeviendra. Le 2^{ème} poste est le budget principal puis les déchets. Elle fait remarquer que les dépenses pour l'assainissement, 37 millions, montrent le poids des compétences transférées et modifient les ratios.

Budget principal 2017

Elle détaille ensuite le budget principal, environ 420 millions, qui a une dominante de fonctionnement avec 270 millions contre 150 millions d'investissement.

Dépenses de fonctionnement



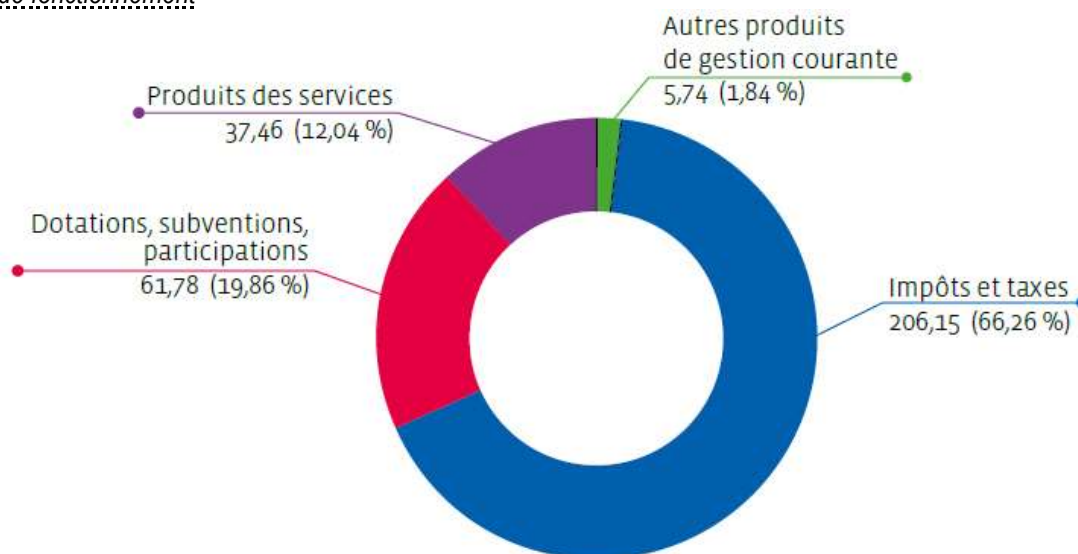
S'agissant des dépenses de fonctionnement, la dominante est constituée du budget de subventions et de participation, 96 millions, ce qui permet de comprendre pourquoi ce budget est rigide. En effet, parmi ces 96 millions, beaucoup ne peuvent pas être touchés. Tout d'abord, il y a la participation au budget annexe des transports qui représente 58 millions, et qui permettent d'assurer le fonctionnement actuel de la ligne du métro et l'investissement de la ligne B. Non seulement on ne peut pas y toucher mais son augmentation est programmée, augmentation indispensable à l'équilibre du budget annexe des transports. Le 2^{ème} gros poste dans les subventions est le SDIS, 21 millions. On ne peut pas y toucher non plus car c'est une compétence de Rennes Métropole qui est contractualisée avec d'autres partenaires. Pour les 20 millions restant, il s'agit de participations, comme par exemple à Destination Rennes pour l'exploitation du Centre des Congrès ou des délégations de service public, et donc de l'exploitation de services qu'on ne peut pas décider de diminuer d'une année sur l'autre.

Le 2^{ème} poste de dépenses concerne les charges de personnel, 66 millions à périmètre constant, c'est-à-dire avant les transferts. Avec les transferts, cela fera 74 millions soit une augmentation de 14% mais cela ne serait pas correct de l'indiquer comme tel puisqu'ils se sont accompagnés d'abondements financiers. L'augmentation réelle des dépenses de personnel, à périmètre constant, est donc d'1.6%.

Le 3^{ème} poste, qui explique également la rigidité, est l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) de 44 millions. Elle explique que l'attribution de compensation est ce qui varie à chaque transfert, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'un agent est transféré d'une commune, on lui prélève sur son attribution de compensation de quoi rémunérer cet agent. La dotation de solidarité communautaire, quant à elle, est la dotation historique qui vient compenser le transfert de la taxe professionnelle qui était communale à l'intercommunalité. En effet, les communes ne pouvaient pas donner l'impôt sans compensation. Elle ajoute que l'EPCI était gagnant puisqu'il a été échangé une fiscalité économique dynamique en une dotation arrêtée au jour où elle a été actée. L'EPCI gagne donc la dynamique néanmoins, il n'est pas possible de ne pas verser ces 44 millions.

Le dernier grand poste est les charges à caractère général, 37 millions, qui ont baissé légèrement de 0.8% en 2017 sachant que la lettre de cadrage était à - 1%.

Recettes de fonctionnement



Madame QUINAUT souligne l'importance du poids de la participation de la Ville de Rennes via la convention de mutualisation, dans la partie produits des services. Elle explique que pour la Ville, les produits des services sont des services payés par les usagers mais que pour l'EPCI, cela correspond à ce que la Ville de Rennes paie au titre de la mutualisation, environ pour 30 millions sur les 37 millions au total. Il s'agit donc du 1^{er} poste de recettes dans les produits des services.

Elle explique ensuite que la partie impôts et taxes se compose de 2 grandes catégories équivalentes : ce qui pèse sur les ménages à savoir la taxe d'habitation et la taxe foncière pour 96 millions et la fiscalité économique. Elle indique que la fiscalité économique est plus dynamique.

Sur les dotations, la baisse des dotations est prévue puisque c'est une réalité. La perte, pour 2017 est de 2,4 millions, ce qui représente, en cumulé depuis la baisse des dotations de l'État, 14 millions de perdus, ce qui est loin d'être négligeable.

Dépenses d'investissement

Elle explique qu'il y a environ 50 millions de dépenses d'investissement. Elle précise que les 142 millions du tableau comprennent les restes à réaliser de l'année précédente qui viennent s'ajouter en cours d'année.

Elle fait ensuite remarquer que la nouvelle compétence voirie est le 1^{er} poste des dépenses d'investissement depuis que le périmètre comprend la voirie communale et la voirie départementale. Ensuite, les différents projets de la Métropole constituent les différentes postes de dépenses. En exemple, Alain BENESEAU a expliqué le poids des politiques d'aménagement et d'habitat visibles dans les dépenses.

Elle présente ensuite le schéma d'équilibre qui montre bien la place de l'autofinancement qui représente la capacité à investir.

Mme GILBERT (CFDT) remercie madame QUINAUT pour sa pédagogie et demande des détails sur le déficit des budgets annexes, en terme notamment de périmètre puisqu'elle a parlé de Citédia et du Centre de Congrès, si ce périmètre est amené à évoluer.

S'agissant de l'attribution de compensation que la Métropole récupère des communes, quel est le décalage entre ce qui a été effectivement versé et ce qui a été dépensé par Rennes Métropole ?

Enfin, sa dernière question, valable pour les deux budgets est de savoir ce qu'ils feront si le pari des dotations n'est pas tenu.

Mme QUINAUT (Secrétaire Générale et Directrice Générale Adjointe du Pôle Ressources) répond tout d'abord à la question des budgets annexes et indique que certains d'entre eux s'équilibrent uniquement avec une contribution du budget principal. Pour les autres, cela fait le lien avec leurs perspectives d'évolution qui sont très différentes selon les budgets annexes. Par exemple le budget annexe des déchets s'équilibre et continuera à s'équilibrer car il s'autofinance par la fiscalité dédiée, à savoir la taxe sur les ordures ménagères dont la base et la dynamique font que les investissements sont possibles pour ses propres besoins. Pour le budget de l'assainissement, en revanche, c'est plus compliqué puisqu'il y a plusieurs budgets annexes. En effet, la métropole est dans l'obligation d'avoir un budget annexe pour les délégations de service public et un budget annexe pour la régie. Les équilibres vont évoluer puisque peu à peu les délégations de service public vont être reprises en régie. À chaque fois, il faut donc tenir compte, dans la prospective, de la dynamique de la redevance mais aussi des jeux entre les deux budgets. Elle ajoute qu'à terme, en 2024, tout devrait être en régie. S'agissant du budget annexe des transports, il s'équilibre et s'équilibrera toujours avec une grosse participation du budget principal car l'utilisateur ne paie qu'une petite partie du prix du service. La délégation de service public doit donc s'équilibrer avec une contribution au délégataire qui pèse sur le budget principal.

S'agissant des attributions de compensation, elle n'a pas la réponse. En effet, il est très compliqué de mesurer exactement le décalage entre les charges supportées et ce qui a été effectivement récupéré des communes. Cela ne peut être fait qu'à un instant t car la caractéristique de l'attribution de compensation est fixe alors que les dépenses reprises sont dynamiques. Ce qui est certain, c'est qu'au bout d'un moment cela coûtera à la Métropole. En effet, il y a la dynamique des dépenses de personnel. En exemple, quand les axes travaillés actuellement sur le déroulement de carrière seront mis en œuvre, il ne s'agira pas de retourner voir les communes pour obtenir plus d'argent. Il y a donc, dans un 1^{er} temps, la dynamique des dépenses qui coûtera et, d'autre part, ils savent déjà que la Métropole a prélevé aux communes un peu moins que ce que cela coûtait, notamment pour tenir compte de certaines de leurs contraintes. Elle cite en exemple les arrondis d'ETP qui ont été favorables aux communes. Elle précise que le calcul de ce que représentent ces arrondis est très compliqué et n'a pas été réalisé à ce jour.

Enfin, ce que fera la Métropole si les dotations baissent dépendra de l'ampleur de ces baisses. Elle explique que, dans un budget, quand une recette de fonctionnement baisse, la 1^{ère} réaction est de baisser l'investissement mais ce n'est pas si simple car 1 € économisé en investissement ne correspond pas à 1 € d'épargne retrouvé puisque l'investissement est beaucoup financé par l'emprunt. Il faudra donc trouver des économies en fonctionnement. En fonction de l'ampleur, il faudra tout d'abord se poser la question du niveau de service que ce soit pour la Métropole ou pour la Ville de Rennes. Elle précise que les dépenses de fonctionnement sont déjà prévues avec des taux assez rigoureux. Ensuite, il faudra peut-être accepter une dégradation des ratios. Si la baisse des dotations était drastique, Rennes Métropole ne serait pas la seule collectivité à devoir prendre cette décision. Enfin, jusqu'à présent les élus ont choisi de ne pas activer le levier fiscal, la question pourra être repensée et il leur appartiendra de décider s'ils activent ce levier.

Budget Ville de Rennes

Structure du budget - Hypothèses

Madame QUINAUT commence par indiquer que le budget de la Ville de Rennes est dominé par les dépenses de fonctionnement et le poids des dépenses de ressources humaines.

D'un point de vue strictement technique, ce budget est moins rigide que celui de la Métropole mais ses recettes sont moins dynamiques.

Elle indique que la situation est la même que pour la Métropole, la situation en fin de période étant relativement tendue. Sur l'année 2017, mis à part le changement de périmètre engendré par les transferts et la mutualisation, qui impacte fortement la Ville, rien d'atypique n'impacte le budget.

Prospective

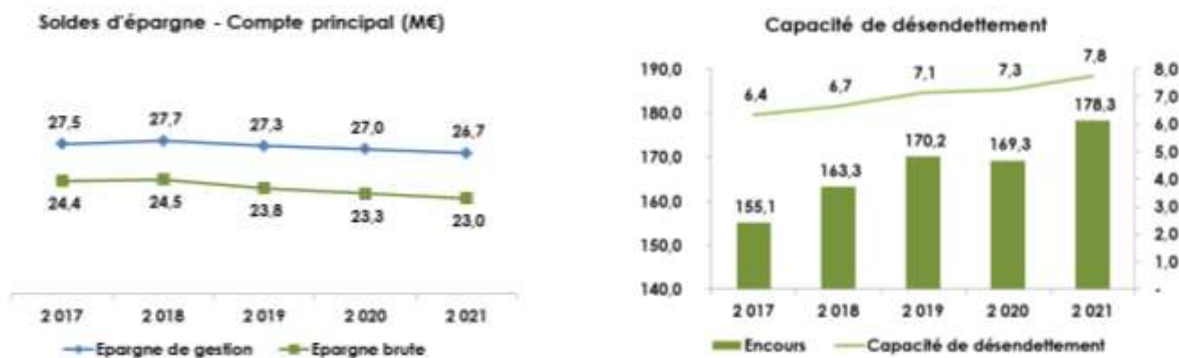
Comme il l'avait déjà été expliqué aux organisations syndicales il y a deux ans lors de la 1^{ère} présentation des perspectives budgétaires, une augmentation de 1,5% par an est prévue pour les dépenses RH sauf en 2017, année durant laquelle est prévue une augmentation de 2%, pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice et des négociations. Sur les charges à caractère général, l'augmentation prévue est celle de l'inflation, environ de l'ordre de 1%.

Une part importante des dépenses à la Ville réside dans la consommation des fluides, l'augmentation est de 2% plus l'inflation, ce qui représente environ 3% au total.

Elle poursuit en disant que toutes les subventions sont à l'inflation sauf pour le CCAS qui a 2% supplémentaires.

S'agissant des recettes, elle indique que l'inflation est prévue pour les tarifs des services payés par les usagers. Concernant les impôts et taxes, la croissance prévue est plus faible qu'à la Métropole car le dynamisme observé est plus faible. La croissance physique prévue est donc seulement de 1% à laquelle s'ajoute l'augmentation forfaitaire.

Elle précise que, comme pour la Métropole, il est prévu que 2017 soit la dernière année de la baisse des dotations de l'État.



En termes de ratios, l'épargne brute se tasse un peu (de 24,4 en 2017 à 23 en 2021) mais reste globalement stable. Pour la capacité de désendettement, comme pour Rennes Métropole, la situation en fin de période est limite puisque qu'elle est en constante augmentation sur la période et frôle les 8 ans en 2021.

La situation en prospective est donc relativement tendue, de la même manière qu'elle l'est pour Rennes Métropole.

Budget 2017

Madame QUINAUT indique tout d'abord qu'il y a très peu de différences entre le budget général et le budget principal car il y a très peu de budgets annexes. Globalement, la dominante est aux dépenses de fonctionnement : la part des dépenses de fonctionnement dans le budget principal représente 260 millions, l'investissement représente 81 millions dont fait partie le remboursement du capital de la dette. Au total, pour investir réellement, il reste autour de 70 millions.

Au regard de ces chiffres, le budget de la Ville de Rennes est avant tout consacré au fonctionnement des services rendus à la population.

Recettes de fonctionnement

La baisse des dotations de l'État représente 2,7 millions en 2017 mais 16,4 millions en cumulé depuis le début de la baisse ce qui est très significatif au regard des recettes. Elle fait remarquer qu'il est intéressant de noter que la dynamique naturelle de la fiscalité, sans augmenter les taux, ne permet pas de compenser cette baisse des dotations de l'État ce qui explique que l'écart se creuse.

Pour les autres recettes, elle fait un focus sur les produits des services, qui représentent 20 millions, et montre le poids des services à l'enfance qui comprennent les crèches, la restauration scolaire pour 8,7 millions ainsi que celui du pilotage de l'action publique qui correspond notamment aux loyers des associations logées par la Ville, aux redevances pour le réseau FOR et aux versements du CCAS en contrepartie de prestations pour 4,5 millions.

Dépenses de fonctionnement

Elle rappelle le taux de croissance de 2% des dépenses de personnel et ajoute que, si on regarde les volumes, cela représente 3 millions.

S'agissant des subventions, elle explique qu'il y a deux catégories : les subventions au CCAS pour 12 millions, qui sont dynamiques puisqu'elles augmentent de 2% plus l'inflation, donc de 3,1% cette année et les subventions aux associations pour 38 millions. Elle revient sur ses propos précédents à savoir que, techniquement, ce budget est moins rigide puisque ce sont des dépenses différentes de celles de la métropole à savoir des dépenses obligatoires d'attribution de compensation, de dotation de solidarité communautaire ou pour le SDIS. En effet, la Ville n'est techniquement pas obligée de verser les subventions aux associations. Cependant, beaucoup d'associations du territoire rennais gèrent des équipements à la population. La non-rigidité est donc uniquement technique car ces subventions aux associations financent en fait des services rendus à l'utilisateur. Elle poursuit en disant que les subventions ont augmenté de 1% alors que la lettre de cadrage prévoyait qu'elles restent stables. Cette augmentation s'explique par des actions culturelles comme les Dimanches à Rennes, l'ouverture de nouvelles places d'accueil en crèche ; la partie éducative puisque toute

augmentation des effectifs scolaires induit une augmentation des dépenses et le volet social pour les centres sociaux et l'aide aux syndicats qui est le plus gros poste de dépense dans l'augmentation des subventions.

Concernant les charges à caractère général, elles représentent 37 millions.

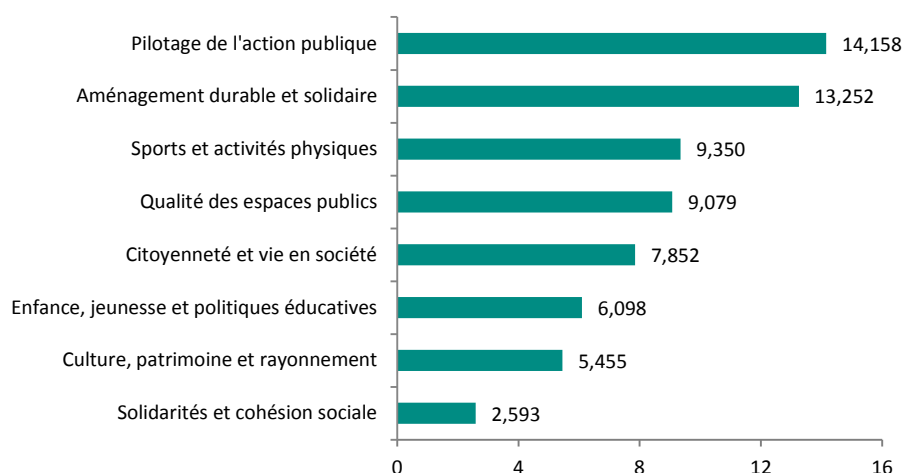
(en M€)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017	Écart	Évolution
Charges à caractère général	37,955	36,667	37,259	0,592	1,6%

(en M€)	BP 2016	BP 2017	Écart	Évolution
Fluides	8,017	7,482	-0,535	-6,7%
Contrats de prestation*	5,306	5,623	0,317	6,0%
Fournitures de petit équipement	6,125	5,283	-0,842	-13,7%
Denrées alimentaires	4,052	4,118	0,066	1,6%

Elle indique que les marchés sur les fluides ont permis des économies substantielles. L'augmentation sur les contrats de prestations n'est pas vraiment significative car tout dépend des lignes budgétaires d'inscription des dépenses, les 5,6 millions correspondent à l'entretien du parc auto.

Enfin, elle aborde l'épargne qui est relativement stable par rapport à l'année précédente.

Investissement



Elle évoque ensuite les principaux postes d'investissement par politique publique et précise que le pilotage de l'action publique comprend les 11 millions de remboursement de la dette.

Elle montre ensuite le poids des politiques publiques en fonctionnement et en investissement.

(en M€)	Fonctionnement	Investissement
AMENAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	0,49	13,30
CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE	13,46	7,85
CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT	17,65	5,45
ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES EDUCATIVES	9,74	6,20
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	194,71	27,82
QUALITE DES ESPACES PUBLICS	1,40	9,09
SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE	17,81	2,59
SPORTS ET ACTIVITES PHYSIQUES	4,85	9,35

Elle alerte cependant sur le fait que toutes les dépenses de personnel en 2017, 160 millions, sont regroupées dans le pilotage de l'action publique alors que l'an dernier elles étaient ventilées dans les politiques publiques et ce sera de nouveau le cas l'an prochain. Elle explique que les changements de périmètres en 2017 n'ont pas rendu cette ventilation possible. Il faut donc être vigilant dans la lecture de ces données car, par exemple, pour le secteur de l'éducation, une grande partie des dépenses réside dans des dépenses de personnel. La place de cette politique publique dans la

hiérarchie des dépenses n'est donc pas juste par rapport à la réalité de la totalité des dépenses pour l'éducation dans le budget de la Ville.

Mme LESUR (CGT) donne lecture de la déclaration suivante :

"Merci tout d'abord pour l'envoi des documents relatifs à ce point primordial dans la vie d'une Ville et d'une Métropole. L'année 2017 est marquée les réformes nationales relatives aux déroulements de carrières ou de variation de la valeur du point d'indice qui s'imposent à vous. Mais quand même, devant une telle avalanche de chiffres, nous dénonçons le fait de ne pas avoir organisé une réunion de présentation. Nous ne vous remercions pas d'avoir omis un glossaire comportant la définition de tous les sigles dispersés à quasiment toutes les pages. Nous ne vous remercions pas non plus pour le manque de pagination du document Rennes Métropole. Nous n'avons pas l'intention de reprendre chacune des diapositives et de les commenter. Nous allons sans doute laisser passer des choses sur lesquelles, dans les semaines à venir nous reviendrons vers vous. Pour l'instant, quelques remarques.

Sur le document Ville de Rennes :

Celui-ci est paginé, donc page 13, nous faisons remarquer que le RIFSEEP s'écrit avec deux "E". Mais peut-être allez-vous y apporter des critères locaux pouvant laisser disparaître un "E", lequel : Expertise ou Engagement ?

Toujours page 13, dépenses de personnel : que signifie BP retraité ?

Nous ne comprenons pas pourquoi vous évoquez des dépenses maîtrisées à +2% à périmètre constant alors que vous nous avez rappelé avoir augmenté les effectifs. Vous n'évoquez pas le PPCR, la mise en place de la durée unique d'avancement qui vous permet de faire aussi des économies sur les dépenses du personnel.

Sur la diapositive « Pilotage de l'Action Publique » vous évoquez le RSE. Merci de nous indiquer à quel moment vous viendrez nous présenter cet outil.

Nous n'avons pas trouvé la ligne indiquant le montant de la subvention allouée au CASDEC, entité emblématique ni de l'ASMR.

Nous rappelons notre revendication de 1% de la masse salariale totale soit pour la Ville de Rennes 156,93 millions d'euros et pour Rennes Métropole 74,36 millions.

Sur le document de Rennes Métropole, nous aurions souhaité une présentation analogue permettant une comparaison possible avec les documents de la Ville de Rennes.

Dans la diapositive « Dotations de participation » que signifie DCRTP ? Dans le tableau, sur cette ligne il est indiqué : BP 2016 : 5,22 – BP 2017 : 2,63 ; écart : 0 nous ne comprenons pas.

Pour conclure, nous envoyer les tableaux et espérer avoir un échange constructif lors d'une séance de Comité Technique commun de 3 heures est, à notre avis, équivoque voire indécent.

Enfin, vous nous indiquez une diminution de l'emprunt de Rennes Métropole pour être à l'équilibre de 26,7 millions, tandis que le coût estimé de l'application stricto sensu des critères nationaux de déroulement de carrière des catégories C est de 1,3 millions pour l'ensemble de nos collectivités.

Imaginons tous ensemble qu'en penseront les agents que madame la Maire et monsieur le Président n'ont eu de cesse de remercier lors de leurs vœux halle Martenot.

Nous vous remercions pour votre écoute et votre attention."

Mme GILBERT (CFDT) commence par émettre quelques remarques et questions avant de faire une intervention plus générale.

Elle constate que la baisse des fluides se poursuit et demande des détails sur les proportions, si un objectif est fixé afin de faire encore davantage de sensibilisation auprès des agents afin d'augmenter les économies.

Elle demande ensuite à ce que soient détaillés les 2% de hausse des dépenses de personnel avec la part que représente le glissement vieillesse-technicité (GVT) et l'augmentation du point d'indice avec le détail de ce qui correspond à la réforme nationale du PPCR et les disposition locales.

Plus généralement, elle ne fera pas le débat sur la répartition entre l'investissement et le fonctionnement et souligne le fait que l'investissement est un soutien à l'emploi sur territoire, comme l'a indiqué madame QUINAUT. Cependant, ce levier ne doit pas s'opposer à l'objectif de maintien de l'emploi public. Un fort investissement est aussi le signe de politiques publiques ambitieuses mais il faut être vigilant à garantir la possibilité des agents à tenir le rythme, elle l'a évoqué précédemment lors de la présentation des projets des pôles. Elle redit ensuite que les élections présidentielles et leurs probables conséquences sur les dotations amèneront sûrement une révision de ces perspectives. Elle indique que les pistes évoquées par madame QUINAUT rassurent par rapport à ce qui était annoncé en 2014. Elle espère, dans ce contexte, pouvoir s'appuyer sur le dialogue et la concertation qui ont fait du chemin depuis 2014 et depuis la mise en

place de Service Public 2020. Elle note, par exemple, les évolutions positives du fonctionnement du Comité Emploi, plus transparent, qui explique mieux ses choix et accompagne davantage ses décisions ou encore la sortie du principe du strict maintien des effectifs, notamment par le biais du Protocole sur la résorption de la précarité et la pérennisation de renforts structurels par des créations nettes. Elle cite également la création des postes la Police Municipale qui ne figurait pas dans les perspectives initiales ou encore l'augmentation de 2% allouée aux dépenses de personnel qui montre également de la souplesse. Enfin, elle note la souplesse relative aux redéploiements lorsque les services ont des besoins urgents de renforts.

Elle se satisfait donc de ces évolutions qui doivent se poursuivre pour que les services aient les moyens de mener les projets ambitieux à leurs termes.

Malgré toutes ces évolutions positives, elle relève néanmoins deux problèmes majeurs : les budgets alloués aux renforts et aux contrats qui ne permettent pas un taux de remplacement suffisant dans les services ni la réactivité nécessaire quand des besoins de renfort s'imposent et la difficulté à mesurer l'adéquation entre la charge de travail et les effectifs des services. Dans le cadre de la résorption de la précarité, le recensement des renforts permettait de déterminer objectivement les besoins pour les services ayant des renforts "permanents". Dans des services qui n'en ont pas forcément bénéficié et dont les missions ont augmenté, il est plus difficile de déterminer si des efforts ont été faits, elle prend en exemple la Direction des Systèmes d'Information où les effectifs ne suffisent toujours pas. Elle cite également la direction des Ressources Humaines, qui est peut-être un mauvais exemple en matière de renforts octroyés, les Finances, ou encore le service Conduite d'opération des Espaces Publics et des Infrastructures ou Marchés. La liste n'est pas exhaustive car plusieurs services sont au bord de la rupture et il faudra trouver des solutions concrètes dans ce contexte qui restera contraint même à dotations égales.

Elle indique avoir plusieurs pistes qui pourraient être abordées dans le groupe de suivi Service Public 2020 : la prise en compte de nouveaux éléments objectifs pour déterminer les créations de poste prioritaires comme le nombre d'arrêts maladie, le nombre d'heures supplémentaires, les refus de temps partiel ou de formation pour nécessité de service. Il pourrait être envisagé de créer de nouveaux systèmes d'alerte pour que les services puissent faire valoir des moments de plus fortes tensions ainsi que des moyens pour répondre de façon plus réactive aux manques d'effectifs. Elle rappelle l'idée du pool de remplaçants et trouver des marges de manœuvre sur le recrutement des renforts. Elle pense également que des réponses pourraient être apportées par le biais de l'animation managériale en incitant les responsables de service à faire des arbitrages plus rapides et plus tranchés sur les plans de charge, elle pense notamment à l'engagement pris par monsieur HERVE dans le cadre de la métropolisation pour qu'une attention soit portée à ce qu'il n'y ait pas de pression sur les agents pour tenir les délais si les services n'étaient pas en capacité de suivre. La CFDT avait notamment alerté sur les marchés. Un peu dans l'idée de ce qu'a dit Corinne POULAIN d'inciter les services à adapter le plan de charge et à trancher sur cette charge quand il le faut.

Mme QUINAUT (Secrétaire Générale et Directrice Générale Adjointe du Pôle Ressources) répond tout d'abord aux questions de présentation et de forme et indique qu'il y a un glossaire dans les deux rapports des budgets principaux qui n'est pas repris dans les présentations power point. Elle précise que la DCRTP est la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

Elle explique ensuite que ce qui est appelé retraitement ou périmètre constant correspond au travail effectué sur les chiffres bruts pour neutraliser les effets des transferts de compétences pour rendre les chiffres comparables. Par exemple, pour les charges RH de la Ville, sans aucun retraitement, le budget RH baisse puisque des agents sont passés à Rennes Métropole mais l'équivalent a été prélevé à la Ville de Rennes via l'attribution de compensation. Il faut donc différentes lignes pour comprendre l'articulation des deux. Le fait que le budget RH de la Ville, en valeur absolue, baisse ne constitue donc pas une économie puisqu'à périmètre constant il augmente de 2%.

Elle indique ensuite que ces présentations sont destinées aux élus en assemblées délibérantes, et que le PPCR et le RIFSEEP ne leur parle pas c'est pourquoi cela est traduit par la revalorisation des carrières des agents.

S'agissant du réseau social d'entreprise (RSE) Renzo, les tests sont en cours de finalisation, il pourra donc être présenté dans un ou deux mois.

Enfin, elle aborde la question de madame LESUR qui met en avant le fait que l'avancement aux critères statutaires fait faire des économies d'1,3 millions sur l'emprunt et la façon dont les agents vont le percevoir. Quand madame LESUR dit cela, elle met en regard de dépenses de fonctionnement et des montants d'investissement financés par l'emprunt. Elle rappelle que les collectivités locales, contrairement à l'État qui ne se prive pas de le faire, ne peuvent pas emprunter pour rémunérer les agents donc ce n'est pas possible de convertir de l'emprunt en rémunération. De plus, elle rappelle qu'1 € en investissement n'est pas du tout égal à 1 € en fonctionnement du fait de cette possibilité d'emprunt pour l'un et pas pour l'autre. Elle rappelle que, pour les dépenses de fonctionnement, les recettes viennent de la fiscalité, des prix des services et des dotations de l'État. Il faut donc vraiment raisonner différemment pour le fonctionnement et l'investissement car le financement n'est pas le même, ni d'un point de vue technique, ni d'un point de vue légal.

Elle répond ensuite aux questions de madame GILBERT et aborde les fluides. L'honnêteté l'oblige à dire qu'ils ont eu de la chance car c'est la libéralisation des marchés d'énergie qui a provoqué une baisse des prix et non pas principalement leur bonne communication sur la consommation d'énergie. De ce fait, ils ne prévoient pas que les dépenses d'énergie continuent de baisser. Cependant, cela rend encore plus importants les comportements vertueux pour compenser l'augmentation naturelle des fluides.

S'agissant du détail du budget RH elle indique que les taux d'augmentation comprennent ce qu'ils avaient prévu en termes de GVT, les nouvelles mesures nationales imposées et l'Agenda Social aux montants annoncés pour la Ville de Rennes et Rennes Métropole.

Concernant les deux difficultés structurelles pointées, la question des budgets pour les renforts et les remplacements, elle rappelle que le fonctionnement consiste en un système d'enveloppes qui n'ont été tenues ni à la Ville ni à Rennes Métropole dans la mesure où les enveloppes ont été abondées en fonction des réalités de situations. Ce sujet se pilote dans le temps puisqu'en fonction des constats des années passées, il y a des ajustements, ce qui n'enlève rien au fait que l'absentéisme est en lui-même, indépendamment des questions d'argent, un indicateur important notamment de la situation d'un service et de la difficulté des métiers. Sur l'adéquation entre les charges et les besoins du côté de Rennes Métropole, ils vont avoir intérêt à mesurer l'effet de montée en charge des nouvelles compétences et la charge une fois qu'elles seront bien intégrées. En effet, à ce jour, les services cités par madame GILBERT comme les Marchés ou les Finances sont en surcharge mais c'est aussi l'effet du démarrage, ces situations sont donc à traiter principalement avec des renforts. Il faut donc se laisser un peu de temps avant d'en déduire que c'est structurel. Ils ont beau avoir préparé les transferts depuis longtemps, le fait de les récupérer de manière effective amène des modifications pour les services, il faut leur laisser un peu de temps pour les prendre en compte. Cependant, elle la rejoint sur le fait que dans certains cas, il ne s'agit pas d'adapter les effectifs mais bien d'adapter les plans de charge. Pour elle, il y a peut-être un problème d'effectif à la direction des Systèmes d'Information mais le schéma directeur est fait pour qu'une fois arbitré collectivement qu'il n'y aura pas de moyens humains supplémentaires (si c'est l'option retenue), le service sache ce qu'il a à faire et soit légitime à dire non à toute autre demande. Il faut donc que ces décisions soient transparentes pour éviter les refus individuels et que les refus soient bien définis par un arbitrage collectif actant des projets non prioritaires.

Mme GILBERT (CFDT) indique que les services qu'elle a cités sont effectivement très impactés par les transferts de compétences mais sa remarque portait plutôt sur la capacité à être réactif. Dans certains services, les agents donnent des alertes depuis longtemps pour pouvoir anticiper ce besoin de renfort, et ils ont l'impression, tout comme les organisations syndicales, que les renforts n'arrivent qu'une fois que le constat est fait et que le service est sous l'eau, il faudrait donc réfléchir à ce que ces renforts puissent arriver un peu plus tôt.

S'agissant de la répartition du plan de charge, elle sait qu'il y a des services où c'est fait mais l'idée serait de systématiser cette pratique car il y a beaucoup de services où ce n'est pas fait. De plus, même si les projets prioritaires sont définis en début d'année, d'autres s'y rajoutent malgré tout dans l'année, l'arbitrage des projets doit donc être clair et collectivement acté pour ne pas poser problème aux agents.

Mme QUINAUT (Secrétaire Générale et Directrice Générale Adjointe du Pôle Ressources) précise que dire non sur la prise en charge d'un projet est de la responsabilité de l'encadrant et pas de l'agent.

M. CHARDONNET (Vice-président, délégué au personnel) remercie madame QUINAUT et indique que les organisations syndicales ont eu, durant cette séance, une vision assez large des sujets. Il excuse FO et l'UNSA qui ne sont pas présents puis salue Marie-Pierre LIEBARD qui assistait à son dernier Comité Technique du fait de son départ en retraite.

Mme LIEBARD (chargée de ressources humaines) remercie les membres du Comité Technique, et indique qu'elle part en retraite avec beaucoup de joie. Elle indique avoir passé 28 ans de carrière dans la fonction publique territoriale et dans les trois collectivités : au CCAS pendant 12 ans, 2 ans à la Ville de Rennes puis le reste à Rennes Métropole. Elle indique en toute sincérité que, s'ils ont tous des moments de doute professionnel en tant que fonctionnaire territorial, elle est fière de tout ce qu'elle a entendu ce matin, fière d'avoir travaillé dans les trois collectivités et fière d'y habiter.

Mme GILBERT (CFDT) souhaite une bonne retraite à Marie-Pierre LIEBARD et souhaite souligner que chacun espère pouvoir avoir un parcours tel que le sien, un parcours multiple.

Mme LIEBARD (chargée de ressources humaines) rebondit sur les propos de madame GILBERT et ajoute que la chance d'être dans ces collectivités est de pouvoir bouger. Elle raconte une anecdote personnelle où elle était arrêtée en voiture rue de la Chalotais avec sa mère. Toutes les voitures klaxonnaient jusqu'à ce qu'un monsieur s'arrête pour que toutes les voitures s'arrêtent. Elle tombe en rangeant le déambulateur de sa mère dans la voiture. Ce monsieur s'arrête

pour l'aider, elle le remercie en lui indiquant qu'ils étaient collègues. Le monsieur lui répond alors qu'ils avaient lutté ensemble plusieurs années auparavant.

Mme FICHER (SUD) indique n'avoir découvert que la veille la richesse de son parcours alors qu'elles se connaissent depuis des années. Elle souhaite donc bon vent à Marie-Pierre qui est passionnée de voile.

Fait à Rennes, le 15 mars 2016

LE PRESIDENT



Hubert CHARDONNET

LA SECRÉTAIRE



Jocelyne BOUGEARD

LA SECRÉTAIRE ADJOINTE



Régine MARCHAND

ANNEXES

Annexe 1	Dossiers des Pôles : Support de présentation	<i>Point 2</i>	<i>Page 29</i>
Annexe 2	Budget Primitif Rennes Métropole	<i>Point 3</i>	<i>Page 38</i>
Annexe 3	Budget Primitif Ville de Rennes	<i>Point 3</i>	<i>Page 64</i>
Annexe 4	Rapport d'Orientation Budgétaire Rennes Métropole	<i>Point 3</i>	<i>Page 99</i>
Annexe 5	Rapport d'Orientation Budgétaire Ville de Rennes	<i>Point 3</i>	<i>Page 107</i>

Dossiers des Pôles

Support de présentation PSCC



Culture (Ville)

- Poursuite de la mise en œuvre des 104 engagements pris suite aux états généraux de la culture
(10 % restent à mettre en œuvre liés notamment à l'implication de la jeunesse dans les lieux culturels et à l'ouverture sur l'international)
- Optimisation des lieux en régie ou mis à disposition de tiers
(salle Ropartz, la Cité, Théâtre du Vieux Saint Etienne, locaux associatifs partagés, espaces publics, institutions dont TNB etc.)
- Accompagnement des projets d'équipement:
 - Le nouvel Antipode (lancement des travaux ; modèle économique)
 - Le futur Conservatoire au Blossne

Culture (Rennes Métropole)

- Mise en œuvre du projet culturel métropolitain actualisé adopté le 24 novembre 2016
- Réécriture du projet culturel et scientifique des Champs Libres, suite à l'évaluation engagée en 2016 à l'occasion des 10 ans
- Lancement d'une coordination entre les lieux patrimoniaux (Chapelle Saint Yves, Ecomusée, Musée de Bretagne)
- Chantier visant les modalités de rapprochement possible entre le réseau des bibliothèques de Rennes et de la métropole
- Lancement d'un axe « développement durable » commun aux politiques culturelles des deux collectivités

3

Action Territoriale / Tranquillité Publique

- Elections : organisation de 4 tours de scrutin en avril, mai et juin 2017
- Formalités : expérimentation de la délivrance dématérialisée des CNIE depuis décembre 2016 ; préparation du transfert des PACS au 1^{er} novembre 2017
- Charte de la vie nocturne : 1^{ère} assemblée générale de la Charte en mai 2017 ; mise en œuvre de la commission bars-riverains
- Démocratie locale : saison 2 du budget participatif; montée en puissance du site collaboratif **fabriquecitoyenne.rennes.fr** sur d'autres thématiques que le budget participatif (consultations, enquêtes/sondages, candidatures au conseil de quartier) ; conseils de quartier : renouvellement total ou partiel du collège habitants via une démarche participative

4

Action Territoriale / Tranquillité Publique

- Police municipale : amplification de la police de proximité en soirée et sur les quartiers prioritaires avec l'arrivée de 12 nouveaux policiers et la mise en place d'une brigade canine, dans le cadre de la doctrine d'emploi de la police municipale qui vise à favoriser une présence de terrain accrue, en contact et au service des citoyens, afin de pacifier l'espace public.
- Prévention de la délinquance – Médiation : renouvellement et évolution du dispositif des correspondants de nuit, en concertation avec les bailleurs sociaux et les associations de locataires ; renforcement de l'offre en matière de médiation : médiation à l'école, médiation diurne

5

Action Territoriale / Tranquillité Publique

- Action commerciale : mise en œuvre du plan d'action commerce centre-ville, notamment étude visant à renforcer l'attractivité et à valoriser les Halles Centrales et le pôle gourmand (levier n° 3 du plan d'action)

6

Vie associative et jeunesse

- Mise en place du Portail Numérique Associatif (Guichet Unique) pour les associations (subventions, locaux, matériel)
- Poursuite et adaptation du dispositif d'aide à l'emploi associatif
- Renouvellement des conventions avec les équipements de quartier et fédérations d'éducation populaire qui prendront effet le 1^{er} octobre 2017, sur la base des chartes territoriales élaborées en 2016
- Evaluation et redéfinition des missions des espaces publics numériques

7

Vie associative et jeunesse

- Evolution du dispositif Animation Présence de Rue
- Projets jeunesse de territoire dans les quartiers prioritaires : formalisation et mise en œuvre, démarche recherche-action sur Maurepas
- Renforcement de l'information jeunesse en proximité (CRIJB)
- Soutien aux initiatives et à l'engagement (ND4J, Odysée urbaine, contrats de mission AFEV-Unis Cité)

8

Sports et activités physiques

- Réalisation de nouveaux équipements, opérations de rénovation et de maintenance : vestiaires de la piscine de Bréquigny, construction d'un bassin nordique, réhabilitation/extension des gymnases de Trégain et de la Courrouze, mises aux normes et isolation thermique des gymnases Guillevic, Gantelles, Gayeulles, Lesseps, Pagnol et Berry, construction d'un terrain de base-ball au stade Robert Launay, changement du sol sportif du terrain synthétique de la plaine de jeux de Bréquigny
- Accompagnement des clubs amateurs et de haut niveau (subventions, mises à disposition diverses)
- Education par le sport : déclinaison de dispositifs sur les temps scolaire, extra scolaire et péri scolaire (C.I.S., Ecole municipale de natation, stages...)
- Animation sportive : actions de popularisation liées aux grands événements et animations innovantes (Nuits du sport, mois du sable, bassins animés...)

9

Sports et activités physiques

- Accompagnement des événements sportifs d'envergure
- Soutien aux manifestations sportives de proximité (animation locale et valorisation de l'engagement bénévole)

10

Education, Enfance

- Poursuite du Plan d'actions en faveur de la maternelle
- Elaboration d'un schéma directeur du numérique éducatif
- Actions pour la transmission des valeurs de la République (Parcours citoyen, actions pour la laïcité, formation des agents municipaux...)
- Mise en œuvre du plan alimentaire durable
- Evaluation du Projet Educatif de territoire

11

Education, Enfance

- Renforcement des dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité et à la scolarité
- Poursuite du plan de déprécarisation (création de 21 postes supplémentaires d'animateurs de loisirs)
- Patrimoine scolaire : travaux d'économie d'énergies (GS Chateaugiron et Volga), de mise en accessibilité (5 écoles), réfection de 2 cours maternelle (Pagnol, L. Grimault)
- 2^{ème} phase de rénovation de l'école maternelle des Chalais
- Poursuite du plan d'équipements numériques des écoles

12

Education, Enfance

- Raccordement des écoles de la ville au réseau FOR
- Ouverture d'un nouvel espace parents au groupe scolaire Clémenceau
- Enfance-loisirs : maillage des offres de loisirs durant les vacances et le mercredi, mise en place de parcours culturels et artistiques en centre de loisirs, organisation de mini séjours
- Développement de l'accueil des enfants en situation de handicap
- Expérimentation inscription préalable en péri et extra-scolaire.

13

Politique de la Ville – Cohésion sociale (Rennes Métropole et Ville)

- Contrat de Ville : soutien aux projets portés par des associations et répondant aux besoins et aux enjeux définis dans les PAT (Plans d'Action Territoriaux) en lien avec les autres signataires du contrat de ville et le conseil citoyen
- Réécriture du Plan de Lutte Contre les Discriminations
- Soutien aux ateliers d'apprentissage du français et à une plateforme d'orientation, de suivi des parcours et d'appui aux bénévoles (Langue et Communication)
- Poursuite et accompagnement de l'évolution du dispositif Sortir !

14

Politique de la Ville – Cohésion sociale (Rennes Métropole et Ville)

- Finalisation, pilotage et animation de la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, dans le cadre d'une convention avec l'ANRU et les partenaires
- Prévention spécialisée : suivie de la mise en œuvre de la convention avec le Relais (SEA 35), compétence transférée du Département

15

Solidarité Santé

DSS/CCAS

- Innovation sociale « SolidaRen »
- Réintégration des locaux du siège du CCAS rue du Griffon
- Futur ESC Maurepas
- Politique d'hébergement (Coorus/hébergement hôtelier)

CCAS/Insertion

- Plan Rennais d'Insertion
- Tarification solidaire des transports
- Restaurant social Leperdit

CCAS/Personnes âgées

- Résidences intergénérationnelles
- Mobilité des personnes âgées dans la ville



Solidarité Santé

Santé

- Réflexion sur un second Contrat Local de Santé
- Travail avec les professionnels de santé (livraison locaux Normandie Saumurois)
- Qualité de l'air (Ambassad'air)
- Animal dans la ville



Petite Enfance

- Réflexion avec l'Éducation Nationale sur le service de santé scolaire
- Étude des coûts de gestion des crèches associatives, mutualisation des services financiers et réforme du budget des associations

Habitat Social

- Plan partenarial de la gestion de la demande « lieu d'accueil et d'information labellisé »
- Mixité habitat dans les quartiers en lien avec l'ANRU

17

Prospectives budgétaires de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes

Budget Primitif Rennes Métropole



www.rennes-metropole.fr



Faits marquants

► 1^{er} budget de la Métropole post loi Maptam et loi Notre

- Fin des conventions de mandat voirie
- Transfert de compétences départementales : voirie et 3 compétences du bloc social

► D'importantes évolutions de périmètre d'action

- Ouverture de nouveaux équipements : Centre de congrès, Pépinière TIC
- Mise en exploitation du Centre des congrès, gestion des pépinières et des parkings en ouvrage via des DSP
- Poursuite de la mutualisation des services entre la Ville de Rennes et Rennes Métropole

► Un volet recettes prudent

- Une fiscalité « économique » dans les faits plus dynamique que les prévisions initiales de la prospective de septembre 2015...
- ...mais une fiscalité « ménages » moins dynamique que la prospective de septembre 2015 du fait de la pérennisation de l'exonération de TH des personnes isolées
- FPIC : hypothèse prudente selon laquelle le territoire deviendrait contributeur

► 514 M€ d'investissements en 2017



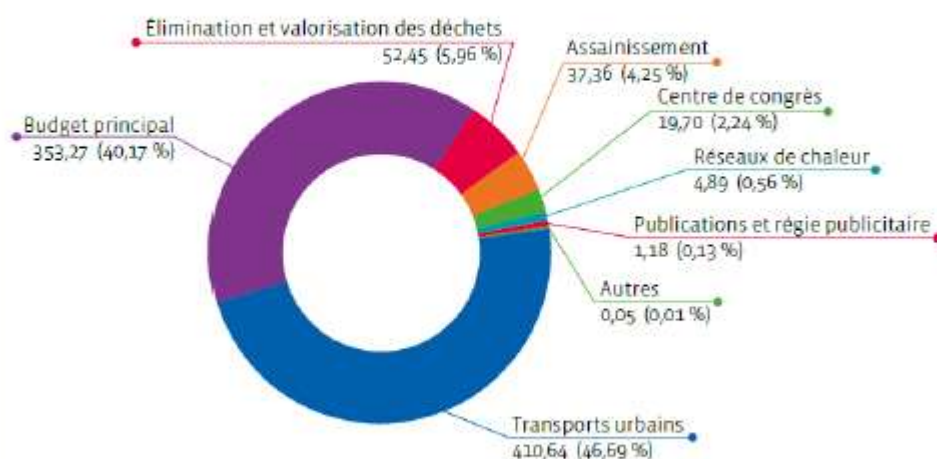
Budget consolidé

879,54 M€

hors réintégrations et hors mouvements interbudgets



Budget consolidé



Budget consolidé

- ▶ **+3 %** par rapport au BP 2016
- ▶ Transports urbains : **+22,73 M€**
- ▶ Centre de congrès : le premier budget **d'exploitation**
- ▶ **13 budgets**



BUDGET PRINCIPAL



BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT



Budget principal | Section de fonctionnement

Dépenses
à périmètre constant

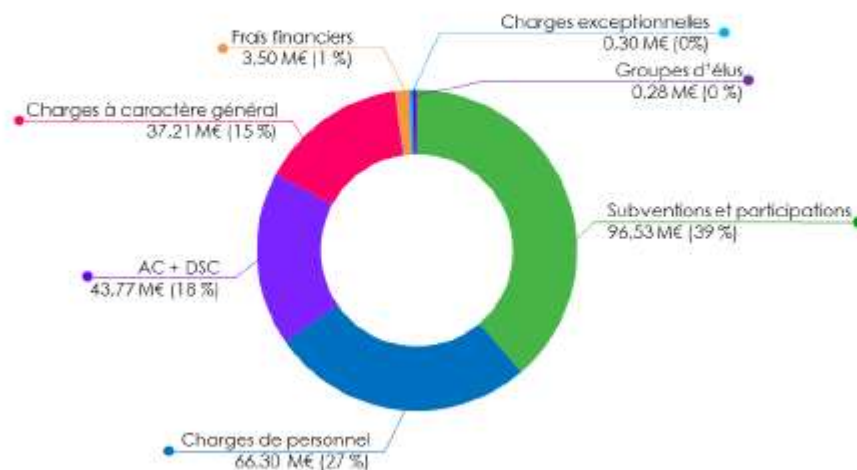
247,88 M€

+ 2,2 %
par rapport au BP 2016



Budget principal | Section de fonctionnement

► Ventilation des dépenses à périmètre constant



Budget principal | Section de fonctionnement

► Charges à caractère général

- - 0,8 % à périmètre constant
- Prise en charge des dépenses liées aux transferts ou à la mutualisation, compensées respectivement par les AC, la compensation du Département d'Ille-et-Vilaine ou la Convention de mutualisation



Budget principal | Section de fonctionnement

▶ Charges de personnel à périmètre constant :

en M€	BP 2016	BP 2017	Retraitements	BP 2017 retraité	Evolution BP à BP
Charges de personnel	65,26	74,36	8,07	66,3	1,60%

▶ Charges de personnel hors retraitements :

en M€	BP 2016	BP 2017	Evolution 2016/2017
Charges de personnel	65,26	74,36	14,00%



Budget principal | Section de fonctionnement

▶ Hors retraitements, les dépenses de personnel progressent de 14 % entre 2016 et 2017.

Ils s'expliquent par d'importants changements de périmètre (détaillés page 37 du rapport)

Transferts (Département et Communes) :	2,49 M€
Mutualisation des services :	6,88 M€
Changements d'imputation :	-1,3 M€
<hr/>	
Total des retraitements :	8,07 M€

▶ Une fois retraitées, les charges de personnel progressent bien de +1,6 %

▶ Évolutions liées aux transferts et à la mutualisation

- 204 nouveaux postes transférés par la Ville de Rennes
- 60 postes transférés par les autres Communes
- 48 postes transférés par le Département
- 19 postes créés (conférence des maires du 14/04/2016) dont 14 postes sont financés par le prélèvement sur les attributions de compensation.
- 144 postes mutualisés



Budget principal | Section de fonctionnement

Autres charges de gestion courante



- Participation au BA Transport : **+2,5 M€** dans le cadre du plan de financement de la ligne b du métro
- SDIS 35 : **+0,2 M€**
- Renforcement de Destination Rennes pour la promotion économique du territoire : **+0,3 M€**
- Changements de périmètre :
 - Transferts du Département : FSL, FAJ, Prévention spécialisée : **+3,2 M€**
 - Effet des DSP Pépinières (**+1,3 M€**) et Centre de congrès (**1,9 M€**)
- **-0,07 M€** de subventions à périmètre constant



Budget principal | Section de fonctionnement

Recettes

à périmètre constant

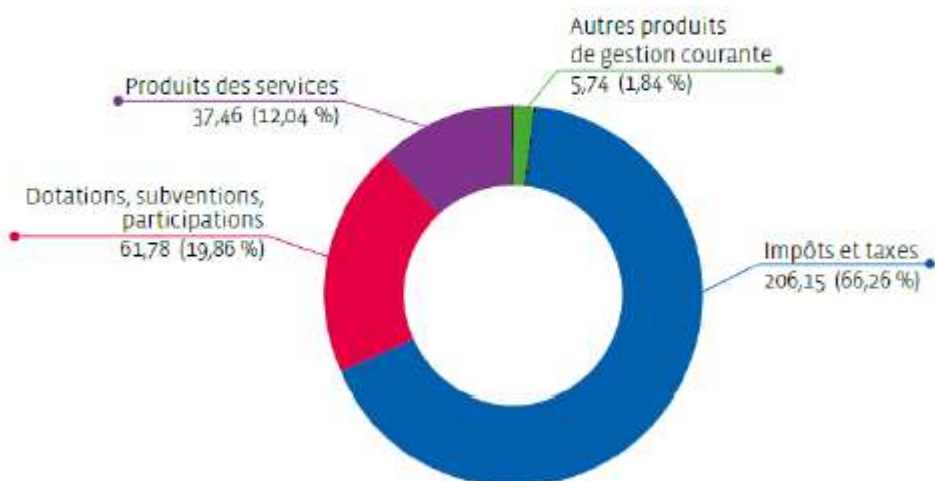
294,74 M€

+ 0,3 %
par rapport au BP 2016



Budget principal | Section de fonctionnement

► Ventilation des recettes



Budget principal | Section de fonctionnement

► Produits des services

(en M€)	BP 2016	BP 2017	Écart	évolution
CONVENTION DE MUTUALISATION (PERSONNEL)	24,34	29,29	4,95	20,3%
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	3,53	1,85	-1,68	-47,6%
REMBOURSEMENT DES COMMUNES	1,03	2,70	1,67	162,1%
VERSEMENT DES BUDGETS ANNEXES ET REGIES	0,90	0,45	-0,45	-50,0%
AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	0,28	1,80	1,62	900,0%
AUTRES PRODUITS	0,65	1,37	0,72	110,8%
Total	30,63	37,46	6,83	22,3%

- **Convention de mutualisation +8,56 M€** pour la compensation par la Ville de Rennes des mutualisations de personnel et de charges à caractère général



Budget principal | Section de fonctionnement

▶ Impôts et taxes

en M€	BP 2016	BP 2017	Écart	Évolution
TH et taxes foncières	94,37	96,13	1,76	1,86 %
CFE	49,49	50,88	1,39	2,81 %
CVAE	38,38	40,28	1,90	4,95 %
TASCOM	6,24	6,34	0,10	1,57 %
Taxe de séjour	0,94	0,67	-0,27	-28,94 %
Sous-total recettes fiscales directes	189,42	194,30	4,88	2,57 %
FNGIR	4,15	4,15	0,00	0,0 %
FPIC total (net)	3,29	4,56	1,27	38,52 %
FPIC - Attribution	3,29	5,18	1,89	57,35 %
FPIC - Prélèvement	0,00	-0,62	-0,62	n. c.
AC	2,22	1,18	-1,04	-47,00 %
IFER	1,32	1,34	0,02	1,44 %
Sous-total autres recettes fiscales	10,98	11,85	0,87	7,88 %
Total avec prélèvement FPIC déduit	200,40	205,53	5,12	2,56 %



Budget principal | Section de fonctionnement

▶ Impôts et taxes

- **Fiscalité ménages :**
 - **+1,76 M€** soit + 2 % de progression des bases physiques et revalorisation forfaitaire de + 0,8 % par rapport aux bases définitives de 2016. NB : les bases définitives 2016 sont inférieures aux bases anticipées lors du BP 2016 du fait de la reconduction d'une exonération de TH pour les personnes à revenus modestes.
- **Fiscalité économique :**
 - CFE : +2,8 % (2 % pour la progression physique des bases et +0,8 % de revalorisation forfaitaire), soit **+1,39 M€** de BP à BP
 - CVAE : +4,95 % de BP à BP, soit **+1,9 M€** de BP à BP
- **FPIC :**

• Reversement : 5,18 M€	• Maintien de l'enveloppe nationale à hauteur de 1 Md €
• Contribution : 0,62 M€	• Effets de la loi NOTRe : recomposition des EPCI
• FPIC net : 4,56 M€	• Amélioration du CIF



Budget principal | Section de fonctionnement

▶ Dotations et participations

	BP 2016	BP 2017	Écart	Évolution
DGF	48,73	45,65	-3,07	-6,31 %
DCRTP	5,22	2,63	0,00	0,00 %
Compensations fiscales	2,59	2,59	0,00	-0,08 %
Subventions (État, région, département, Europe)	2,44	2,64	0,20	8,07 %
Total	56,39	53,51	-2,88	-5,10 %

- DGF : **-2,35 M€** de contribution au redressement des comptes publics + érosion de la dotation de compensation comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée.



Budget principal | Section de fonctionnement

▶ Produits de gestion courante

en M€	BP 2016	BP 2017	Écart	Évolution
Redevances versées par les fermiers et concession.	3,62	4,96	1,34	37,0 %
Autres produits divers de gestion courante	0,79	0,50	-0,29	-36,7 %
Revenus des immeubles	0,74	0,14	-0,60	-81,1 %
Excédent des budgets annexes à caract. administratif	0,10	0,13	0,03	30,0 %
Total	5,25	5,73	0,48	9,1 %

- Redevance au titre de la DSP Parkings : **+1,34 M€**
- Diminution des revenus des immeubles **-0,6 M€** du fait principalement de l'intégration des pépinières gérées en direct par Rennes Métropole dans le cadre d'une DSP dédiée



Budget principal | Section de fonctionnement

► Chaîne de l'épargne

M€	BP 2017	hypothèse	CA 2017 (prév.)
Dépenses de fonctionnement	267,10	99,85 %	266,70
Recettes de fonctionnement	312,62	100,0 %	312,62
Épargne de gestion	45,51		45,92
Frais financiers	3,50	100,0 %	3,50
Épargne brute	42,01		42,41

Épargne brute
42,4 M€
estimée en CA 2017 anticipé



BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT



Budget principal | Section d'investissement

Dépenses

(en M€)	BP 2016	BP 2017	Écart	Évolution
Dépenses d'investissement (hors emprunt)	170,27	142,17	-28,11	-16,5%
Dépenses d'équipement	126,19	113,30	-12,89	-10,2%
Autres	0,90	0,25	-0,65	-72,0%
Immobilisations financières	39,85	27,87	-11,97	-30,0%
Opérations sous mandat	3,34	0,74	-2,60	-77,9%
Remboursement d'emprunt	12,62	18,56	5,94	47,1%

- **142,17 M€** d'investissements pour le territoire
- Amélioration de la prévision de dépenses en matière de voirie : 37,33 M€ au BP 2017 contre 49 M€ au BP 2016 avec un même objectif de 33 M€ de réalisation pour l'enveloppe voirie des Communes
- En 2017 on constate la fin de certaines grosses opérations : acquisition des locaux French Tech (-7,41 M€), LGV Rennes – Le Mans (-3,47 M€), Cité internationale (-2,83 M€)



Budget principal | Section d'investissement

Principales actions

(en M€)	BP 2017
Voie	37,35
Opérations d'aménagement métropolitaines	16,17
Aides à la réalisation de logements locatifs sociaux	16,00
Parking Paul Féval	8,30
Aides à la réhabilitation de logements locatifs sociaux	5,00
Zones d'activités métropolitaines	4,83
Aides à la réalisation de logements en accession aidée	3,72
Habitat privé	3,35
Plan d'action foncière	3,05
Aide à la construction et à la rénovation du patrimoine immobilier	2,76
Soutien financier à l'investissement et à la création d'emplois	1,85
Aide à l'acquisition et à la performance des équipements scientifiques	1,60
Soutien aux projets collaboratifs d'innovation	1,55



Budget principal | Section d'investissement

Recettes

(en M€)	BP 2016	BP 2017	Écart	Evolution
FCTVA	6,50	8,20	1,70	26,2%
Taxe d'aménagement		7,71	7,71	
Produit des amendes de police		3,20	3,20	
Subventions d'investissement	13,16	15,56	2,40	18,2%
Opérations sous mandat	2,20	0,87	-1,33	-60,5%
Immobilisations financières	9,16	8,27	-0,88	-9,6%
Autres	0,22	0,37	0,15	67,6%
Recettes d'investissement hors emprunt	31,24	44,18	12,95	41,4%
Emprunt	97,81	71,12	-26,70	-27,3%

- FCTVA : **+1,7 M€** du fait de l'élargissement de l'assiette éligible (hausse des dépenses + dépenses d'entretien en matière de voirie et bâtiments)
- Taxe d'aménagement : **7,71 M€** pour 2017. La Métropole a commencé à percevoir dès la mi-2016
- Amendes de police : **3,2 M€** recette transférée par les Communes.
- Subventions d'équipement : aide à la réalisation logement social, immobilier d'entreprise etc.



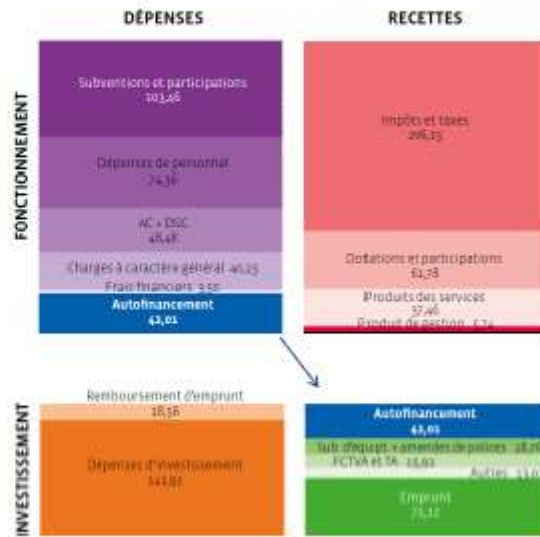
BUDGET PRINCIPAL

ÉQUILIBRE



Budget principal | Équilibre

- Compte tenu du volume d'autofinancement de 42,01 M€, du volume de dépenses d'investissement 141,92 M€ hors remboursement d'emprunt, et du niveau des recettes d'investissement, l'emprunt nécessaire à l'équilibre s'élève à 71,12 M€ en diminution (-26,7 M€) par rapport au BP 2017.



Budget principal | Équilibre

Capacité de désendettement

- Rappel des projections présentées lors du Rapport d'orientations budgétaires



* Prospective sept. 2015 = 5,0 ans



BUDGETS ANNEXES

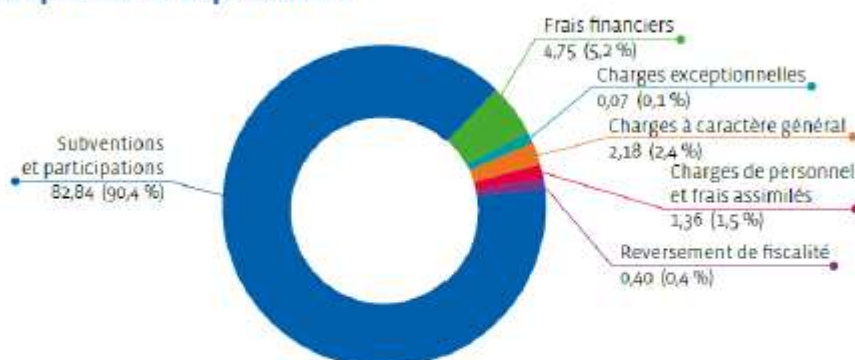


BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS



Budgets annexes | Transports urbains

► Dépenses d'exploitation



- Augmentation de la contribution au réseau STAR : **81,3 M€** en 2017 soit +3,75M€ par rapport à 2016
- Hausse des frais financiers : **+1,45 M€** par rapport au BP 2016 du fait de l'augmentation du niveau d'emprunt sur les derniers exercices.

Budgets annexes | Transports urbains

► Recettes d'exploitation

(en M€)	BP 2016	BP 2017	Ecart	Evolution
RECETTES	162,39	168,86	6,46	3,98%
ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,03	0,03	
VERSEMENT TRANSPORT	103,60	106,19	2,59	2,50%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	58,54	62,37	3,83	6,55%
PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,01	0,02	0,02	187,50%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,25	0,25	0,00	0,00%

- Versement transport, 1^{ère} recette de Rennes Métropole : **106,19 M€ (+2,5 %)**
- Dotation et participations : **+3,83 M€** du fait de la progression de la participation du budget principal dans le cadre du plan de financement de la ligne b du Métro (+2,5 M€) et compensation des charges de personnel affecté à la compétence et transférés du budget principal vers le budget annexe transport (1,33 M€)

Budgets annexes | Transports urbains

► Section d'investissement

(en M€)	BP 2016	BP 2017	Écart	Evolution
DEPENSES	296,30	319,04	22,74	7,67%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3,37	1,37	-1,99	-59,22%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3,52	4,85	1,33	37,67%
IMMOBILISATIONS EN COURS	289,41	312,82	23,40	8,09%
RECETTES	180,06	197,03	16,97	9,42%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42,00	57,00	15,00	35,71%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	136,07	138,23	2,17	1,59%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2,00	1,80	-0,20	-10,04%

- Dépenses : **319,04 M€** : montée en puissance de l'opération ligne b, nouveaux projets d'information voyageurs, renouvellement du matériel roulant, rénovation du système de billettique, etc.
- Recettes : progression du volume de subventions du fait de l'avancement de l'opération : État (12 M€), Département (7 M€), Région (35 M€), FEDER (3 M€).
Emprunt : **138,23 M€** dans le cadre des enveloppes BEI.



BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

Régie assainissement collectif
Budget annexe assainissement collectif (DSP)
Assainissement non collectif (SPANC)



Budgets annexes | Assainissement

► Dépenses d'exploitation

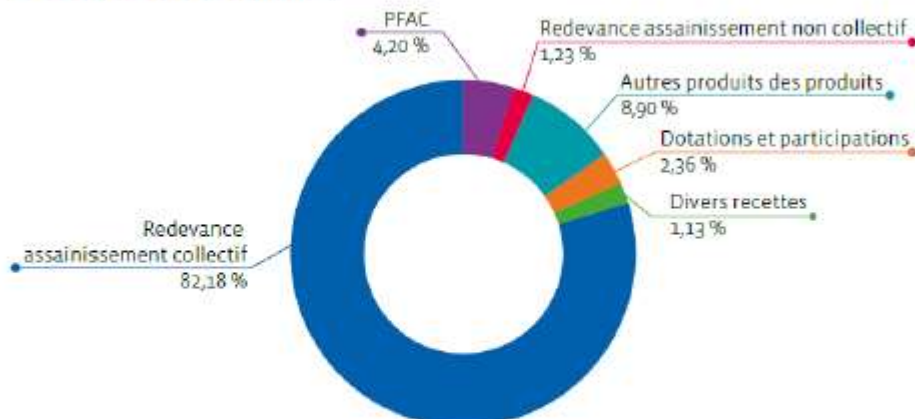
(en M€)	BP 2016 retraité *	BP 2017 retraité *	Écart	Évolution
DEPENSES	16,32	17,76	1,44	8,80%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	9,01	9,67	0,66	7,38%
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4,97	5,84	0,88	17,67%
CHARGES DE GESTION COURANTE	0,39	0,21	-0,18	-45,03%
FRAIS FINANCIERS	1,68	1,62	-0,07	-3,91%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,28	0,42	0,14	49,33%

- **Basculement de charges liées au budget annexe des DSP vers la régie Assainissement :**
 - La reprise en régie de l'OVH se traduit par le recrutement de 17 agents et l'application du régime de droit privé
 - Les charges a caractère général prennent en compte la gestion de l'OVH et des DSP arrivant à leur terme fin 2016 (Bruc, Pacé, Cesson Sévigné, Romillé, Vern sur Seiche, Gévelzé, Parthenay de Bretagne)
 - Parallèlement, l'augmentation des recettes de 11,6 % (+2,17 M€) sur le budget de la régie neutralise l'augmentation des charges. Les redevances assainissement précédemment perçues par les délégataires sont désormais encaissées par Rennes Métropole



Budgets annexes | Assainissement

► Recettes d'exploitation



- **+5 %** tous budgets confondus par rapport à 2016 du fait principalement de l'arrivée à échéance de DSP qui se traduit par l'encaissement par Rennes Métropole au budget de la régie de la part de redevance assainissement qui était jusqu'à présent perçue par les délégataires.



Budgets annexes | Assainissement

Investissement

(en M€)	BP 2016 retraité *	BP 2017 retraité *	Ecart	Evolution
DEPENSES	18,40	19,80	1,40	7,59%
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,93	0,00	-0,93	-100,00%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3,23	3,53	0,30	9,21%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1,03	0,27	-0,76	-73,60%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,45	0,99	0,54	121,76%
IMMOBILISATIONS EN COURS	12,48	15,01	2,53	20,32%
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,29	0,00	-0,29	-100,00%

- **Dépenses d'investissement : +1,4 M€**
2,41 M€ liés aux stations d'épuration (1,36 M€ en 2016)
9,97 M€ pour le renouvellement et la réhabilitation des réseaux (6,85 M€ en 2016)
1,02 M€ pour l'extension des réseaux (1,96 M€ en 2016)
1,68 M€ pour des études et travaux sur des ouvrages spécifiques (2,65 M€ 2016)
- **Recettes d'investissement** : diminution de 0,13 M€ du fait de la fin des opérations de reprise des excédents des budgets annexes des communes et syndicats à la suite du transfert de compétence.



BUDGETS ANNEXES RÉSEAUX DE CHALEUR

Régie réseaux de chaleur
Budget annexe réseaux de chaleur (DSP)



Budgets annexes | Réseaux de chaleur

Section d'exploitation

	BP 2016 retraité *	BP 2017 retraité *	ECART	EVOLUTION
DEPENSES	3,26	1,95	-1,31	-40,19%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,95	1,12	0,17	17,52%
CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	0,48	0,54	0,06	13,04%
CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,09%
FRAIS FINANCIERS	0,30	0,29	-0,01	-3,37%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1,53	0,00	-1,53	-99,94%
RECETTES	4,78	4,05	-0,72	-15,16%
ATTENUATIONS DE CHARGES	0,01	0,00	-0,01	-100,00%
PRODUITS DES SERVICES	4,71	4,02	-0,70	-14,77%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,05	0,03	-0,02	-40,38%
PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,01	0,00	0,00	-20,00%

- **Dépenses** : diminution liée à la baisse des dépenses exceptionnelles basculées en section d'investissement en 2017
- **Recettes** : diminution des droits de raccordement en lien avec des livraisons d'opérations de logement (ZAC)



Budgets annexes | Réseaux de chaleur

Section d'investissement

(en M€)	BP 2016 retraité *	BP 2017 retraité *	ECART	EVOLUTION
DEPENSES	3,46	3,02	-0,44	-12,70%
DOTATIONS, FONDS DIVERS RESERVES	0,32	0,00	-0,32	-100,00%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,38	0,75	0,37	96,57%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,04	0,11	0,07	189,27%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,05	0,05	4950,00%
IMMOBILISATIONS EN COURS	2,72	2,11	-0,61	-22,35%
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	1,94	0,91	-1,02	-52,90%
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,32	0,00	-0,32	-100,00%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,38	0,68	0,30	79,83%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1,24	0,24	-1,01	-81,00%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	

- **3,02 M€ de dépenses** :
Réseau Est-Rennes : **0,53 M€**
Chartres-de-Bretagne : **0,14 M€**
Réseau Nord-Rennes : **0,64 M€**
Réseau Sud-Rennes : **0,46 M€**



BUDGET ANNEXE

ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS



Budgets annexes | Déchets

▶ Dépenses de fonctionnement

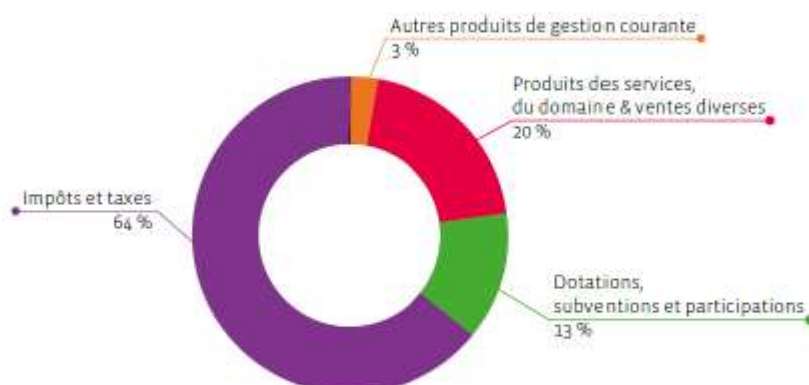
(en M€)	BP 2016	BP 2017	Écart	Évolution
DEPENSES	40,99	41,97	0,98	2,40%
Charges à caractère général	38,45	39,30	0,85	2,20%
Frais de personnel	2,39	2,56	0,17	7,28%
Autres charges de gestion courante	0,05	0,04	-0,02	-33,96%
Frais financiers	0,03	0,01	-0,02	-71,22%
Dépenses exceptionnelles	0,07	0,07	0,00	0,00%

- **+0,98 M€** de dépenses :
 - Démarche « zéro déchets zéro gaspillage » : **+0,46 M€**
 - Fermeture du centre d'enfouissement des déchets : **+0,35 M€**



Budgets annexes | Déchets

► Recettes de fonctionnement



- **45,79 M€** de recettes, principalement constituées de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (29,42 M€)



Budgets annexes | Déchets

► Section d'investissement

(en M€)	BP 2016	BP 2017	Écart	Évolution
DEPENSES	9,11	10,53	1,43	15,69%
Emprunt	0,60	0,25	-0,6	-58,33%
Immobilisations incorporelles	0,26	0,10	0,07	-60,64%
Subventions d'équipement versées	0,08	0,08	-0,17	0,00%
Immobilisations corporelles	2,86	4,16	-4,61	45,77%
Immobilisation en cours	5,31	5,94	-2,08	11,88%

- **+1,64 M€** des dépenses hors remboursement d'emprunt du fait de décalages de certains projets du schéma déchetteries qui seront réalisés en 2017 : Saint-Jacques-de-la-Lande, Rennes-Villejean, Saint-Erblon
- **+0,56 M€** liées au projet de fermeture du centre d'enfouissement des déchets
- Collecte des déchets (conteneurs, colonnes enterrées etc.) : **4,25 M€**
Déchetteries : **4,59 M€**
Installation de stockage : **0,73 M€**
Prévention : **0,37 M€**
- **Recettes d'investissement** : FCTVA : 1,16 M€ / Emprunt : 5,56 M€



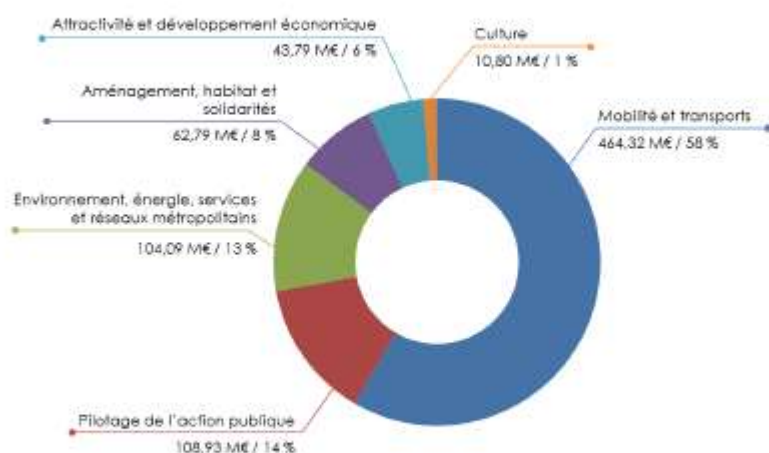
BUDGET ANNEXE
CENTRE DE CONGRÈS



BUDGET CONSOLIDÉ
**PRÉSENTATION PAR
POLITIQUES PUBLIQUES**



Budget consolidé par politiques publiques



Hors réintégrations, hors mouvements interbudgets et hors RH



EN 2017, DES MOYENS RENFORCÉS AU SERVICE :

► De l'attractivité économique et de l'emploi

- DSP Centre des congrès : **2,6 M€**
- Aides aux entreprises : **1,9 M€**
- Mise en œuvre de la DSP Citedia Métropole pour l'immobilier à vocation économique : **1,3 M€**
- Moyens accrus pour Destination Rennes pour la promotion économique : **0,3 M€**

► Des mobilités

- Ligne b du métro : **305 M€**
- Voirie (communale et départementale) : **46,8 M€**
- PEM : **11,3 M€ (montant total du projet : 107 M€)**
- Politiques de stationnement : **9,71 M€**
- Expérimentation bus électriques et équipements embarqués : **3,6 M€**
- Pratique du vélo : **1,9 M€**
- LGV : **0,6 M€**



EN 2017, DES MOYENS RENFORCÉS AU SERVICE :

► De la transition écologique

- 3 projets de déchèteries seront engagés/suivis : **4,6 M€**
- EcoTravo : **3,8 M€**
- PCAET : **0,1 M€**

► Des communes

- PLH : **22,7 M€**
- Opérations d'aménagement métropolitaine (EuroRennes, Courrouze, Vallée de la Vilaine...): **15,4 M€**
- Acquisition et gestion de foncier pour les Communes : **3,06 M€**
- PLUI : **0,9 M€**
- Soutien aux projets culturels intercommunaux : **0,3 M€**



Pour tout savoir sur le budget 2017 :

<http://dataviz.rennesmetropole.fr/budget/>





RENNES METROPOLE



www.metropole.rennes.fr



Prospectives budgétaires de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes

Budget Primitif Ville de Rennes



Budget général 2017

354,84 M€

NB : Mouvements réels hors opérations d'ordre

2

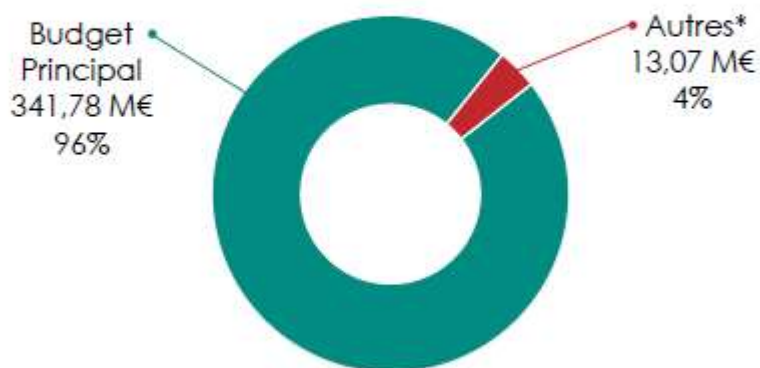
Budget général 2017

- L'évolution par rapport au budget consolidé 2016 (-15 %) s'explique par :
 - **La fin des conventions de mandat voirie** qui se traduit par la non reconduction des dépenses (fonctionnement, personnel, investissement) qui faisaient jusqu'ici l'objet d'un remboursement par Rennes Métropole ;
 - **L'ajustement des prévisions de dépenses d'investissement**, dans le prolongement des remarques de la CRC, afin d'améliorer le taux de réalisation des dépenses et de le porter à 80 %. Cela amène à réduire le niveau des inscriptions budgétaires sans pour autant diminuer le niveau d'investissement visé qui s'élève à 54 M€ en 2017 (contre 50 M€ en 2016) ;
 - **La diminution importante du poste de remboursement des emprunts**. En 2016, dans le cadre de sa politique de gestion active de la dette, la Ville avait inscrit 15 M€ de remboursements anticipés des emprunts qui ne sont pas reconduits en 2017.

3

Budget général 2017 : 354,84 M€

Les différents budgets

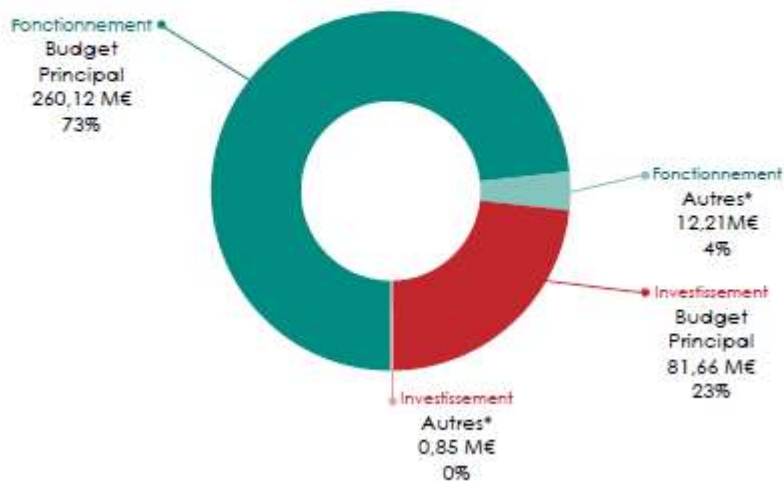


* Zones d'aménagement, photovoltaïque, pompes funèbres

4

Budget général 2017 : 354,84 M€

Ventilation par section



* Zones d'aménagement, photovoltaïque, pompes funèbres

5

Budget principal

6

Recettes de fonctionnement Concours de l'État

La baisse se poursuit mais est réduite de moitié en 2017.
La ville devrait bénéficier à partir de cette année de la
réforme du mode de calcul de la DSU.

en M€	2015 réel	2016 réel	2017 prévu
Dotation forfaitaire	46,2	40,5	37,9
DSU	7,9	8,0	8,7
DNP	2,9	3,1	3,1
Compensations fiscales	1,5	1,5	1,1
TOTAL	58,5	53,0	50,8
		-9,3%	-4,3%

DSU : dotation de solidarité urbaine

DNP : dotation nationale de péréquation

Compensations fiscales : dotations liées à des réductions d'impôts (ex taxe professionnelle et foncier).

7

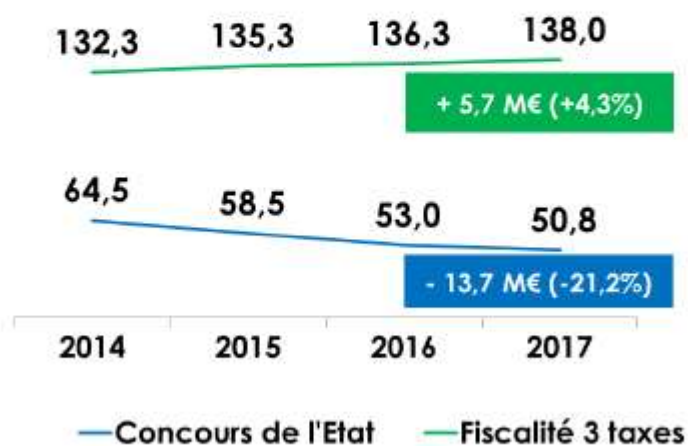
Recettes de fonctionnement Concours de l'État

Baisse de 2,2 M€ en 2017 et de 16,4 M€ en cumul 2013/2017



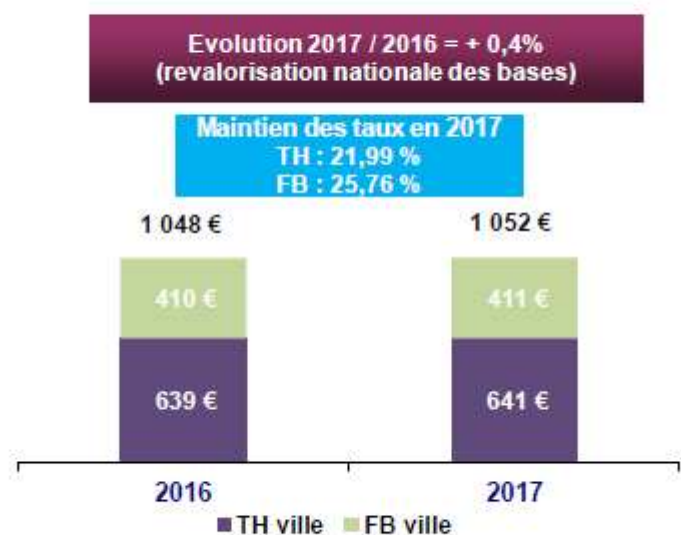
8

Recettes de fonctionnement Fiscalité 3 taxes



9

Recettes de fonctionnement Fiscalité 3 taxes

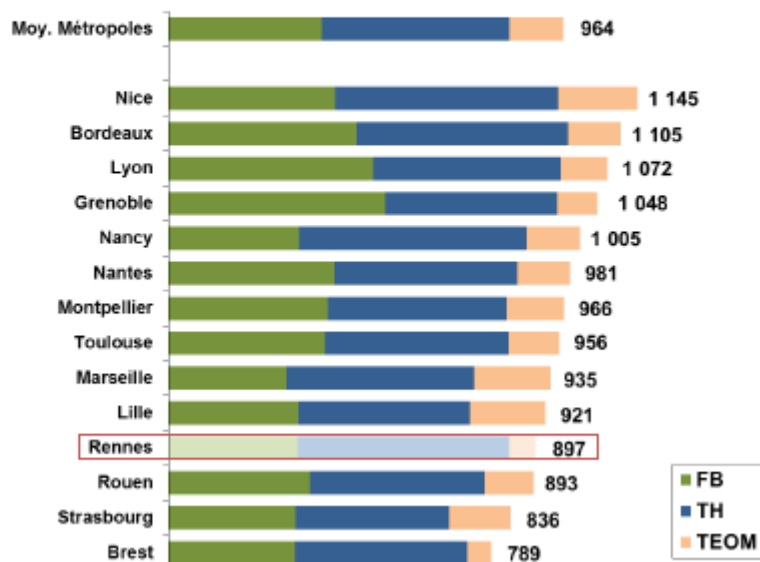


Part communale (TH+FB) pour un ménage avec un enfant habitant un appartement d'environ 70 m² + garage.

10

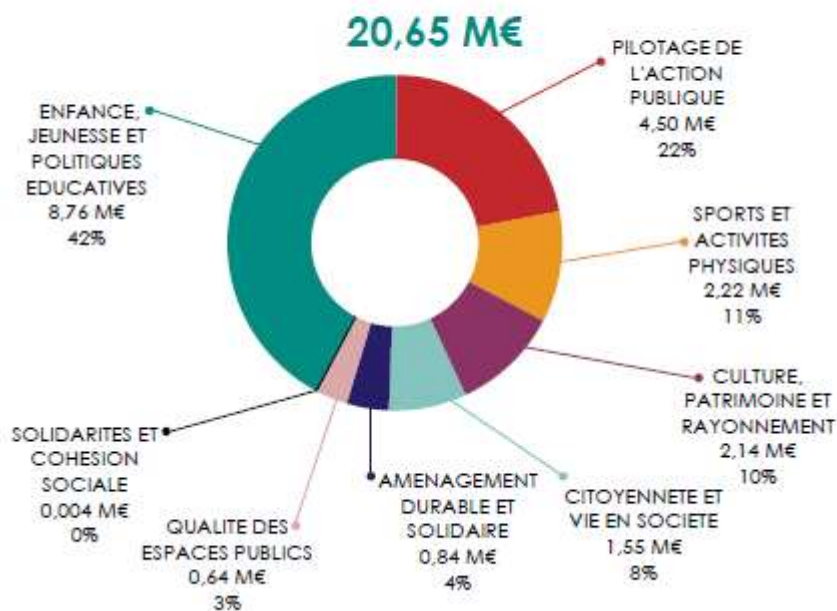
Recettes de fonctionnement Fiscalité 3 taxes

Produit Ville et Groupement des Métropoles - en € par habitant



11

Recettes de fonctionnement Produit des services et du domaine



12

Dépenses de fonctionnement Dépenses de personnel

(en M€)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017	écart	évolution
Dépenses de personnel	162,33	153,86	156,93	3,08	2,0%

- Évolution des dépenses maîtrisées à +2% par rapport au BP 2016 à périmètre constant
- Mesures nationales :
 - Hausse de valeur du point d'indice au 1^{er} février suite à celle du 1^{er} juillet 2016
 - GVT
 - Hausse des cotisations CNRACL et Ircantec
 - Transferts primes/points (réforme PPCR)
- Mesures locales dans le cadre de l'agenda social :
 - Déprécarisation d'agents vacataires
 - Évolution des carrières des agents de catégorie C
 - Mise en place du RIFSEP (évolution du régime indemnitaire).

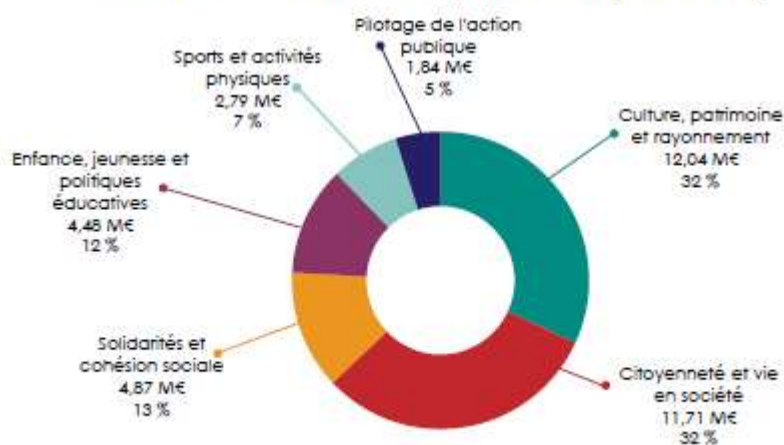
13

Dépenses de fonctionnement Subventions

49,779 M€ (+1,3 % par rapport au BP 2016 à périmètre constant) dont :

- 11,998 M€ pour le CCAS (+3,1 %)
- 37,781 M€ pour les associations (+0,8%)

Ventilation des subventions par mission (hors CCAS)



14

Dépenses de fonctionnement Subventions

La progression de +0,8 % des subventions hors CCAS porte principalement sur les secteurs suivants :

- **Culture et communication** : +50 k€ pour les Tombées de la Nuit en lien avec « les Dimanches à Rennes ». +25 k€ pour la communication autour de ces évènements ;
- **Petite enfance** : +27 k€ pour renforcer le soutien des actions en matière de petite enfance et pour financer de nouvelles places des accueils associatifs ;
- **Education** : +33 k€ pour accompagner les projets des écoles et les ateliers périscolaires du fait de la progression des effectifs
- **Solidarités** : +30 k€ pour l'association rennaise des centres sociaux et +148 k€ pour l'aide aux syndicats.

15

Dépenses de fonctionnement Charges à caractère général

(en M€)	BP 2016	BP 2016 retraité	BP 2017	Écart	Évolution
Charges à caractère général	37,955	36,667	37,259	0,592	1,6%

Principaux postes

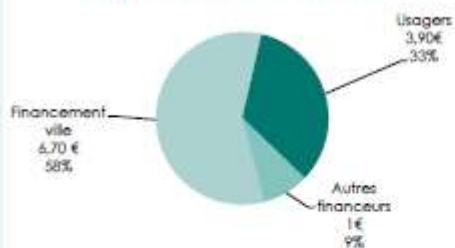
(en M€)	BP 2016	BP 2017	Écart	Évolution
Fluides	8,017	7,482	-0,535	-6,7%
Contrats de prestation*	5,306	5,623	0,317	6,0%
Fournitures de petit équipement	6,125	5,283	-0,842	-13,7%
Denrées alimentaires	4,052	4,118	0,066	1,6%

* L'évolution du poste « contrats de prestation » provient principalement de l'augmentation de la maintenance des véhicules et engins municipaux. Du fait de la mutualisation du parc auto avec Rennes Métropole, le poste « fournitures » est en diminution et se trouve basculé sur le poste « contrats de prestation ».

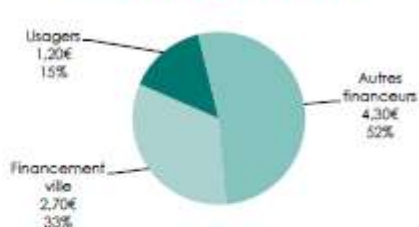
16

Financement des services publics

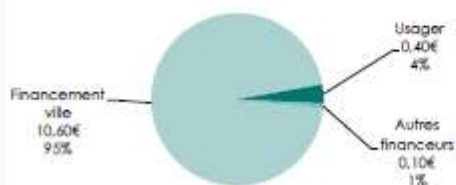
Repas cantine scolaire



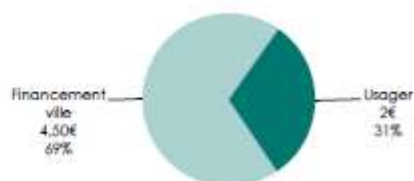
Une heure de crèche



Une "visite" à la Bibliothèque



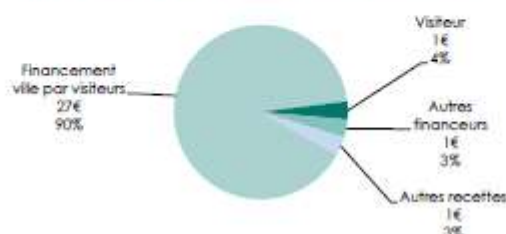
Un bain à la piscine



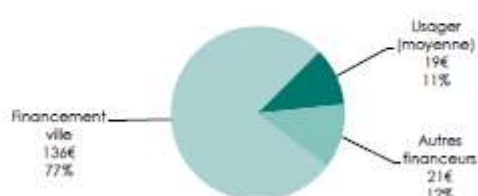
17

Financement des services publics

Une entrée au Musée des Beaux-Arts



Une entrée à l'opéra



18

Chaîne de l'épargne

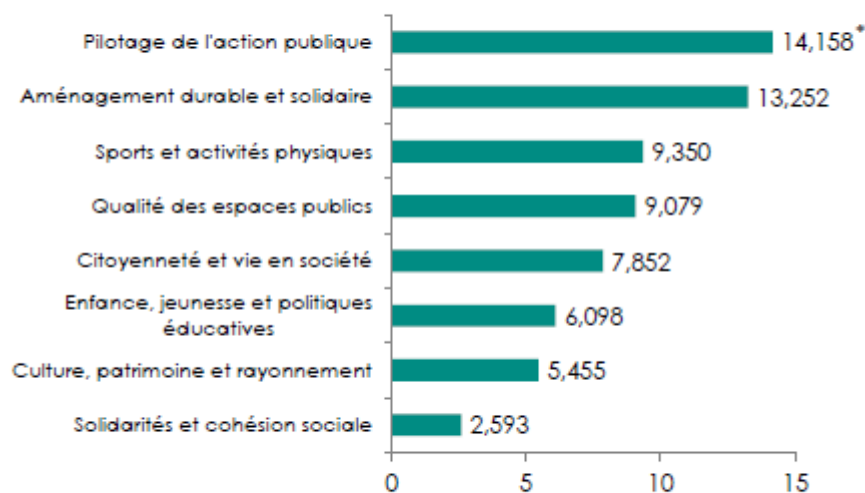
Un autofinancement satisfaisant et une épargne nette qui s'améliore

(en M€)	BP 2016	BP 2017	Évolution
Dépenses de fonctionnement (1)	260,22	256,57	-1,4%
Recettes de fonctionnement	288,78	283,52	-1,8%
Épargne de gestion	28,56	26,95	-5,6%
Frais financiers	4,41	3,55	-19,5%
Épargne brute	24,15	23,40	-3,1%
Amortissement de la dette	12,90	11,13	-13,7%
Épargne nette	11,25	12,27	9,0%

(1) hors frais financiers

19

Investissement Dépenses d'équipement par missions



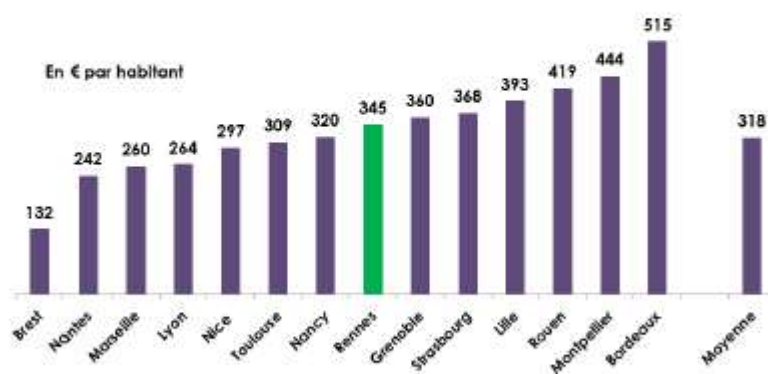
* Dont 11,1 M€ de remboursement de la dette

En M€

20

Investissement L'investissement comparé dans les villes

Dépenses d'investissement 2011-2015 des villes (budget principal)

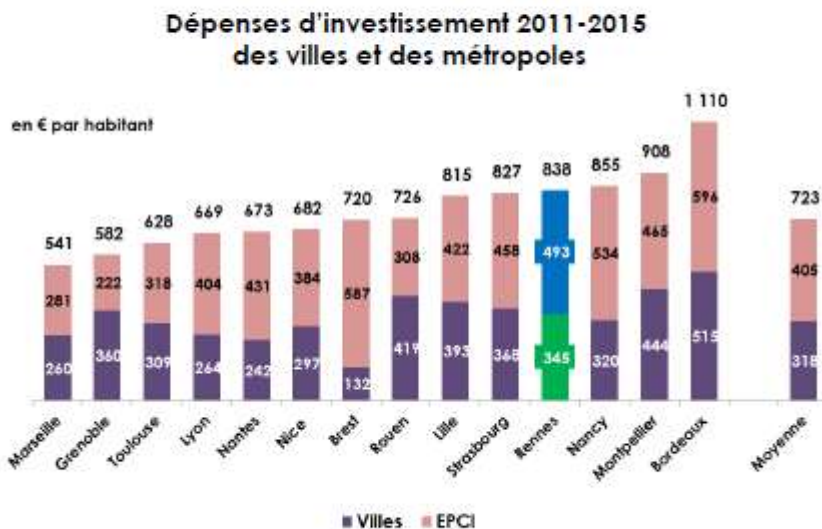


source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> "comptes individuels des collectivités"

21

Investissement

L'investissement comparé dans les villes et métropoles



22

Investissement

Emprunt prévisionnel

	Investissements	Emprunts
Prévu 2017	54 M€ ⁽¹⁾	De l'ordre de 20 M€ ⁽²⁾

(1) Compte administratif anticipé

(2) Le montant emprunté sera ajusté en fonction des besoins réels.

L'inscription budgétaire s'élève à 46 M€.

23

Investissement Annuité de la dette

14,5 M€

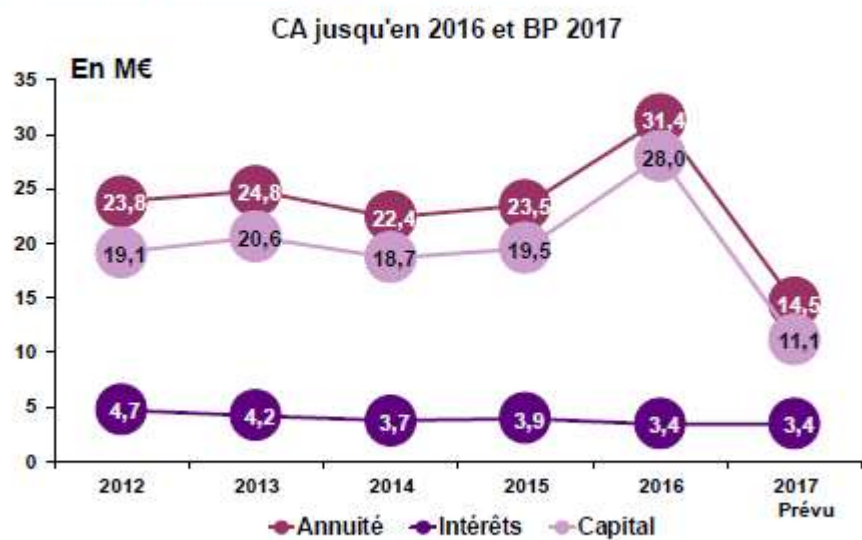
Capital : 11,1 M€

Intérêts : 3,4 M€ *

* Charges financières totales de 3,6 M€ en rajoutant les intérêts de ligne de trésorerie et divers frais.

24

Investissement Évolution de l'annuité de la dette



25

Investissement

Évolution de l'annuité de la dette

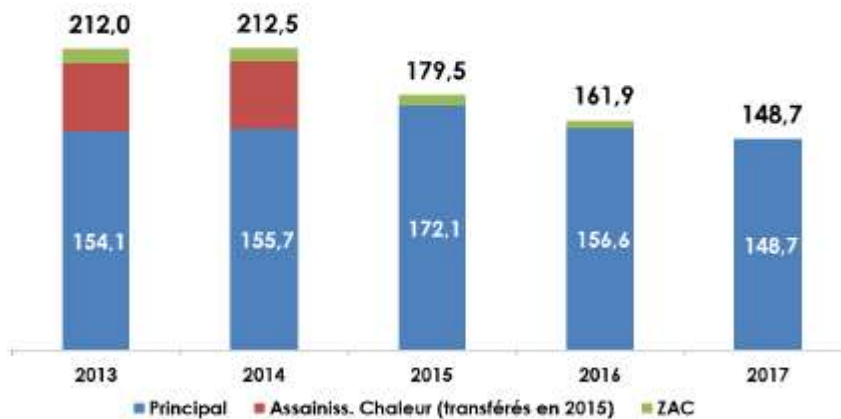
- La progression entre 2015 et 2016 de l'annuité s'explique par la **politique de gestion active de la dette** qui s'est traduite en 2016 par le remboursement anticipé de 15M€ d'emprunts. En 2017, il n'est pas prévu de remboursement anticipé.
- Structurellement, l'annuité est en diminution compte tenu de la **diminution du stock d'emprunt** d'une part et de l'**augmentation relative des emprunts obligataires** dont le remboursement est in fine d'autre part.
- Parallèlement, les intérêts d'emprunt sont également en diminution du fait de la baisse du stock de dette et de la **faiblesse des taux d'intérêt**. Ce contexte de taux bas a permis à la Ville d'obtenir des conditions financières très performantes sur ses nouveaux emprunts en 2015 et surtout en 2016. Cela a également permis de diminuer la charge d'intérêts pour l'encours à taux variable.

26

Investissement

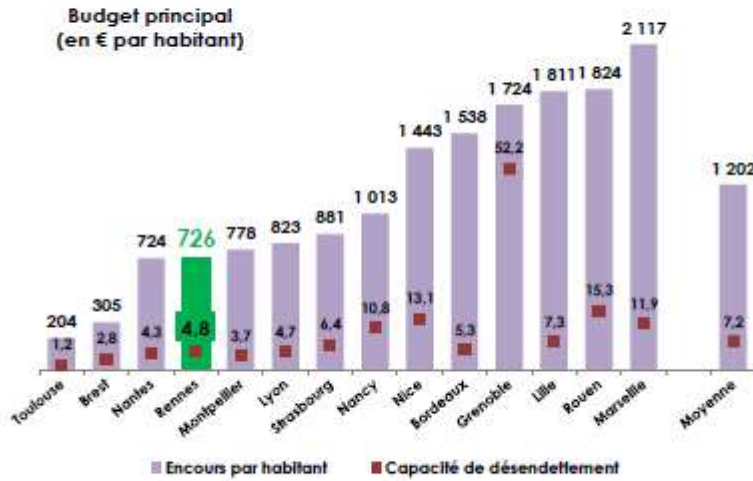
Évolution de l'encours de dette

Capital de la dette au 1er janvier 2017 : 148,7 M€



27

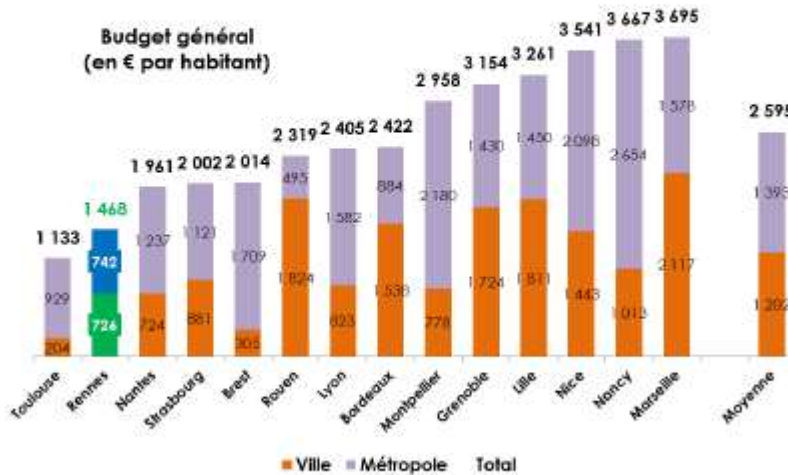
Investissement Encours de dette au 1er janvier 2016 des villes



source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> "comptes individuels des collectivités"

28

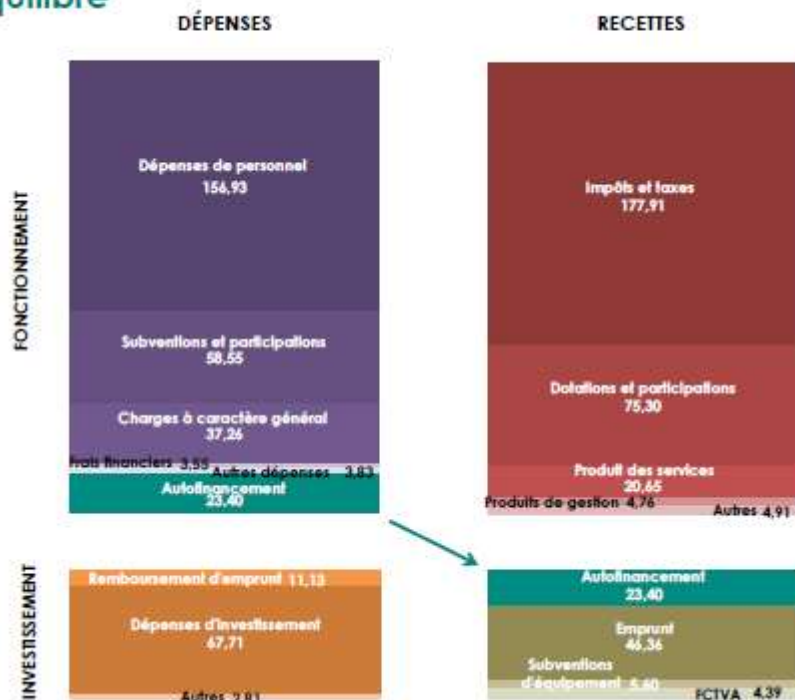
Investissement Encours de dette au 1er janvier 2016 des villes et métropoles



source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> "comptes individuels des collectivités"

29

Équilibre



30

Présentation par politiques publiques

(en M€)	Fonctionnement	Investissement
AMENAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	0,49	13,30
CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE	13,46	7,85
CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT	17,65	5,45
ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES EDUCATIVES	9,74	6,20
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	194,71	27,82
QUALITE DES ESPACES PUBLICS	1,40	9,09
SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE	17,81	2,59
SPORTS ET ACTIVITES PHYSIQUES	4,85	9,35

NB : les crédits sont ventilés par mission mais hors charges de personnel qui sont intégralement fléchées sur la mission Pilotage de l'action publique au programme Ressources humaines

31

Politiques publiques

32

Culture, patrimoine et rayonnement

	Fonctionnement	Investissement
CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT	17,65	5,45
Acteurs de la création et de la diffusion	12,59	2,22
Equipements culturels	2,65	1,72
Vie culturelle de proximité	1,48	0,10
Patrimoine et mémoire	0,06	1,40
Relations internationales, coopération et rayonnement	0,87	0,02

33

Culture, patrimoine et rayonnement

Acteurs de la création et de la diffusion

- Poursuite de la mise en œuvre des engagements suite aux Etats généraux de la culture: 10% des engagements restent à réaliser
- Mise en œuvre du nouveau projet de la salle Guy Ropartz
- Mise en place d'un réseau de studios de travail et d'enregistrement pour la danse et la musique
- Arrivée d'une nouvelle direction au Théâtre National de Bretagne au 1^{er} janvier 2017
- Développement de « Dimanche à Rennes » dans le cadre d'un partenariat avec les Tombées de la Nuit

34

Culture, patrimoine et rayonnement

Équipements culturels

- Développement d'un programme d'expositions de qualité:
 - Exemple, au Musée des Beaux-Arts: exposition inédite du fonds Desjardins en coproduction avec le musée national des beaux-arts de Québec
- Développement d'actions culturelles innovantes pour élargir le public des équipements
 - 5^{ème} édition d'« Opéra sur écran(s) », avec Carmen et organisation d'un événement hors les murs par l'Opéra « Tous en chœur » en partenariat avec Dimanche à Rennes
 - Engagement du projet « Les chants du Bloune en partenariat étroit avec le Conservatoire dans le cadre du projet de rénovation urbaine
- Engagement en faveur de l'enfance et de la petite enfance:
 - Bibliothèques : temps fort petite enfance en collaboration avec les crèches municipales
 - Développement des résidences d'artistes à l'école
 - Développement de l'offre jeune public à la Parcheminerie
 - ouverture d'une classe à Horaires Aménagés Théâtre en partenariat avec le collège Rosa Parks (Villejean) et création d'un atelier de découverte de la danse classique à destination de jeunes de 11 à 13 ans
- Investissements : engagement d'un programme de remise à niveau des équipements de l'Opéra ; poursuite des opérations en cours : Conservatoire de rayonnement régional au Bloune et nouvel Antipode à la Courrouze;

35

Culture, patrimoine et rayonnement

Vie culturelle de proximité

De nombreuses actions sont mises en place parmi lesquelles ont pu citer:

- Le soutien de 20 à 25 projets de présence longue d'artistes dans les écoles rennaises, en partenariat avec l'Etat
- La consolidation du dispositif " Les rennais prennent l'art" favorisant les projets culturels des habitants
- Le développement des centres de ressources en pratique amateur (théâtre, musique, danse, arts visuels)
- Poursuivre la mise en accessibilité des œuvres pour les personnes en situation de handicap
- Consolidation des dispositifs « Laboratoire de la médiation » et « Passeurs de culture »

36

Culture, patrimoine et rayonnement

Patrimoine et mémoire

- Projet d'intervention sur le dispositif de protection de la fresque de Camille Godet, classée Monuments Historiques, dans la salle de la Cité
- Réalisation d'une étude diagnostic sur les édifices culturels propriété de la Ville protégé MH (2017/2019)
- Poursuite de la maintenance des édifices culturels dont la Ville est propriétaire
- Renouvellement de la labellisation Ya d'ar Brezhoneg
- Animation du Conseil Local du Patrimoine
- Renouvellement du logiciel métier des Archives municipales , première étape d'un projet qui aboutira en 2018 à la mise en ligne d'un nouvel outil de publication des ressources et la mise en service d'un système d'archivage électronique

37

Culture, patrimoine et rayonnement

Relations internationales, coopérations et rayonnement

Promouvoir une citoyenneté européenne et internationale et une ouverture au monde

- Projet « Eurocitizenlab » avec 7 villes européennes
- Poursuite du soutien à la mobilité des jeunes et des associations via le « Fonds d'Echanges internationaux »
- Mise à disposition des rennais de tous types d'information sur les questions européennes et internationale

Promouvoir la paix, la solidarité et l'inclusion

- Réaffirmer les objectifs de la Ville en terme de solidarité internationale et de travail conjoint avec les territoires partenaires
- Poursuivre le soutien aux acteurs rennais de la solidarité internationale via notamment l'appel à projet « Fonds d'Aide au Développement »

Contribuer à l'attractivité du territoire et à la valorisation des politiques publiques

- Veille sur les opportunités de financements européens
- Accueil de délégations et présentation des atouts du territoire : Erlangen, Sendai / urbanisme, politique seniors, SPACE, ...

38

Citoyenneté et vie en société

	Fonctionnement	Investissement
CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE	13,46	7,85
Vie associative de proximité	11,16	0,15
Démocratie locale et vie des quartiers	0,92	7,12
Tranquillité publique et prévention des risques	0,63	0,52
Commerce de proximité et action commerciale	0,59	0,06
Délivrer les prestations administratives	0,10	0,00
Organiser les élections	0,04	0,00
Temps de la ville	0,01	
Recenser la population	0,00	

39

Citoyenneté et vie en société

Vie Associative de Proximité

- Mise en place du Portail Numérique Associatif (Guichet Unique) pour les associations (subventions, locaux, matériel).
- Poursuite et adaptation du dispositif d'aide à l'emploi associatif.
- Renouvellement des conventions avec les équipements de quartier et fédérations d'éducation populaire qui prendront effet le 1er octobre 2017, sur la base des chartes territoriales élaborées en 2016.
- Évaluation et redéfinition des missions des espaces publics numériques.

40

Citoyenneté et vie en société

Démocratie locale et vie des quartiers

- La charte de la Démocratie locale prévoit de développer l'information et la communication. Cet axe s'appuiera sur le site collaboratif **fabriquecitoyenne.rennes.fr** qui montera en puissance en 2017 sur d'autres thématiques que le budget participatif, avec le développement de nouvelles fonctionnalités : consultations, enquêtes/sondages, candidatures au conseil de quartier...

Tranquillité publique et prévention des risques

- Renouvellement et évolution du dispositif de médiation sociale (Correspondants de nuit, médiation en milieu scolaire, médiation espace public) actuellement en place, en concertation avec les bailleurs sociaux, les associations de locataires et les partenaires.
- Amplification de la police de proximité en soirée (centre-ville, horaires étendus à minuit les jeudis, vendredis et samedis) et sur les quartiers prioritaires (Blosne, Villejean, Maurepas, patrouilles dédiées).
- Poursuite des actions engagées sur le champ de la tranquillité publique et de la prévention dans le cadre de la **Charte de la vie nocturne**.

41

Citoyenneté et vie en société

Commerce de proximité et action commerciale

- Poursuite du travail engagé pour valoriser les Halles Centrales et le pôle gourmand avec le lancement d'une étude visant à renforcer l'attractivité du pôle (levier n° 3 du Plan d'action Commerce Centre Ville)

Délivrer les prestations administratives

- Mise en œuvre opérationnelle de la dématérialisation des cartes nationales d'identité initiée en décembre 2016 (transfert des dispositifs de recueils, réorganisation du service)

Organiser les élections

- Préparation et organisation des scrutins présidentiels et législatifs 2017 : campagne de communication inscriptions sur les listes électorales, Refonte électorale avec envoi d'une nouvelle carte à tous les électeurs

Recenser la population

- Recensement de la population du 19 janvier au 25 février 2017

42

Solidarité et cohésion sociale

	Fonctionnement	Investissement
SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE	17,81	2,59
Action sociale et accompagnement des publics	15,28	0,46
Prévention et promotion de la santé dans la ville	1,04	0,65
Politique de la ville, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et laïcité	1,10	0,46
Personnes en situation de handicap et déploiement de l'accessibilité	0,11	0,96
Accompagnement et accueil des aînés	0,23	0,07
Accès au logement pour tous	0,06	

43

Solidarité et cohésion sociale

Action sociale et accompagnement des publics

- Restructuration du siège du CCAS
- Aménagement de locaux pour l'accueil de l'association Le Refuge
- Poursuite des actions en faveur de l'hébergement des Familles (Coorus)
- Renouveau du Pacte Rennais d'Insertion
- Réseau d'auto-écoles solidaires
- Développement de la plateforme d'innovation sociale et solidaire : SolidaRen

Personnes âgées

- Familéo

Santé

- Pôle santé Normandie-Saumurois
- politique volontariste de santé, au service de la prévention, de la promotion de la santé et réduction des risques à tous les âges de la vie

44

Solidarité et cohésion sociale

Politique de la Ville, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et laïcité (1/2)

- Organisation des temps forts : Rennes au Pluriel (mai), la journée internationale des droits des femmes (mars), la journée de lutte contre les violences faites aux femmes (novembre)
- Mise en œuvre des plans d'action en cours : Égalité Femmes Hommes et Lutte contre les discriminations
- Animation des deux Comités consultatifs Rennes au Pluriel et Égalité Femmes-Hommes
- Révision du Plan de lutte contre les Discriminations (objectif juin 2017)
- Soutien aux associations œuvrant pour la diversité culturelle, permettant l'accès au droit et favorisant la Lutte contre les Discriminations
- Mise en œuvre de la plateforme linguistique et de la charte Français Langue Étrangère cosignée par la Ville, RM, l'Etat, la Région et les associations, dont Langue et Communication, coordinateur de la plateforme.

45

Solidarité et cohésion sociale

Politique de la Ville, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et laïcité (2/2)

- Pilotage et animation du Contrat de ville et de ses plans d'actions territoriaux pour les 5 quartiers prioritaires, en lien avec les signataires du Contrat, les acteurs des quartiers et le Conseil Citoyen Rennais
- Montage des programmations annuelles : accompagnement des porteurs de projet, mise en place de soutiens financiers
- Suivi du dispositif Sortir !
- Cofinancement de postes adultes-relais

46

Enfance, jeunesse et politiques éducatives

	Fonctionnement	Investissement
ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES EDUCATIVES	9,74	6,20
Temps scolaire	5,15	5,12
Accueil de la petite enfance et premiers apprentissages	1,57	0,38
Actions en faveur de la jeunesse et de la vie étudiante	1,25	0,41
Offre périscolaire	1,14	0,10
Accueils et structures de loisirs	0,63	0,20

47

Enfance, jeunesse et politiques éducatives

Politiques éducatives

- Poursuite du Plan d'actions en faveur de la maternelle
- Élaboration d'un schéma directeur du numérique éducatif
- Actions pour la transmission des valeurs de la République (Parcours citoyen, actions pour la laïcité, formation des agents municipaux...)
- Mise en œuvre du plan alimentaire durable
- Évaluation du Projet Éducatif de territoire
- Poursuite du plan de déprécarisation (création de 21 postes supplémentaires d'animateurs de loisirs)

48

Enfance, jeunesse et politiques éducatives

Patrimoine scolaire

- Travaux d'économie d'énergies dans les GS Chateaugiron et Volga
- Travaux de mise en accessibilité dans 5 écoles
- 2^{ème} phase de rénovation de l'école maternelle des Chalais
- Poursuite du plan d'équipements numériques des écoles
- Raccordement des écoles de la ville au réseau FOR
- Ouverture d'un nouvel espace parents au groupe scolaire Clémenceau
- Réfection des cours d'école maternelle à M. Pagnol et L. Grimault
- Construction d'un préau à l'école Châteaugiron-Landry

49

Enfance, jeunesse et politiques éducatives

Enfance-loisirs

- Maillage des offres de loisirs durant les vacances et le mercredi sur le territoire rennais
- Mise en place de parcours culturels et artistiques en centre de loisirs
- Développement de l'accueil des enfants en situation de handicap
- Organisation de mini séjours pour les enfants ne partant pas en vacances

50

Enfance, jeunesse et politiques éducatives

Petite enfance

- Réflexion sur la réorganisation de l'accueil familial
- Engagement de la restructuration de la crèche Tannou
- Ouverture de la crèche d'application Cannelle en partenariat avec le lycée Jeanne d'Arc (24 places dont 20 financées par la Ville)
- Réflexion sur l'harmonisation des subventions de fonctionnement des crèches parentales et associatives
- Réflexion sur les mesures d'adaptation de la PSU en lien avec la CAF

51

Enfance, jeunesse et politiques éducatives

Actions en faveur de la jeunesse et de la vie étudiante (1/2)

- Suivre les missions confiées au CRIJB dans le cadre d'une nouvelle convention 2016 -2019 et l'accompagner dans la mise en œuvre de la mission quartier dont le but est de **développer l'information jeunesse en proximité**.
- Réaliser un diagnostic partagé avec les structures jeunesse du **dispositif Animation Présence de Rue** afin de préciser et faire évoluer, si besoin, les objectifs à atteindre concernant l'accompagnement des jeunes adultes (lien avec le renouvellement des conventions des équipements de quartier).
- Poursuivre la démarche de formalisation des **Projets Jeunesse de Territoire** sur les quartiers rennais Travailler à l'engagement citoyen des jeunes et les accompagner dans leurs initiatives sur les quartiers prioritaires notamment.
- Faire évoluer les **dispositifs de soutien aux loisirs des jeunes** en lien avec le Projet Éducatif Local.

52

Enfance, jeunesse et politiques éducatives

Actions en faveur de la jeunesse et de la vie étudiante (2/2)

- Développer et conforter le lien avec les universités dans le soutien aux initiatives estudiantines.
- Piloter et réaliser la **3^e édition de l'Odyssée Urbaine**, manifestation autour de parcours artistiques valorisant un quartier de Rennes et promouvant les initiatives des jeunes.
- Engager le travail sur le **temps fort jeunesse** programmé en avril 2018 et lors duquel les jeunes seront invités à proposer des projets et à prendre la parole pour échanger avec les élus sur la politique jeunesse.
- Promouvoir des **initiatives innovantes et alternatives** le jeudi et le vendredi. Diversifier les propositions d'activités et les lieux investis sur des horaires décalés dans le cadre de la ND4J.
- Assurer le **suivi des contrats de mission** (service jeunesse CPB, AFEV, Unis Cité), évaluer les actions et contrôler les financements mobilisés par la collectivité

53

Sports et activités physiques

	Fonctionnement	Investissement
SPORTS ET ACTIVITES PHYSIQUES	4,85	9,35
Equipements sportifs	0,62	9,23
Animation sportive et soutien aux clubs	3,75	0,12
Manifestations sportives	0,48	

54

Sports et activités physiques

Équipements sportifs

- **Réalisation de nouveaux équipements et opérations de rénovation** : vestiaires de la piscine de Bréquigny, construction d'un bassin nordique, réhabilitation / extension des gymnases de Trégain et de la Courrouze...
- **Enveloppe de maintenance** : mise aux normes, traitement de façades, isolation et restructuration intérieure (gymnases Guillevic, Gantelles, Gayeulles, Lesseps, Pagnol et Berry) ;
- **Équipements de plein-air** : construction d'un terrain de base-ball au stade Robert Launay et changement du sol sportif du terrain synthétique de la plaine de jeux de Bréquigny.

55

Sports et activités physiques

Animation sportive et soutien aux clubs

- Accompagnement des clubs amateurs et de haut niveau (subventions, mises à disposition diverses).
- Éducation par le sport : déclinaison de dispositifs sur les temps scolaire, extra scolaire et péri scolaire (C.I.S., École municipale de natation, stages...).
- Animation sportive : actions de popularisation liées aux grands événements et animations innovantes (Nuits du sport, mois du sable, bassins animés...).

Manifestations sportives

- Accompagnement des événements d'envergure (rayonnement) ;
- Soutien aux manifestations de proximité (animation locale et valorisation de l'engagement bénévole).

56

Qualité des espaces publics

	Fonctionnement	Investissement
QUALITE DES ESPACES PUBLICS	1,40	9,09
Jardins et biodiversité	0,75	5,99
Gestion du domaine public et des espaces de circulation	0,32	3,03
Propreté publique	0,21	0,07
Développement des déplacements doux	0,12	

57

Qualité des espaces publics

Jardins et biodiversité

- Engagement de l'aménagement des Prairies de Rennes ;
- Rénovation des espaces végétalisés : parc des Tanneurs, du domaine St Cyr, du Thabor, place Hoche ;
- Aménagement d'espaces verts de proximité, vecteurs de lien social : square Jagu, F. Libres, C. Ligot, jardin participatif du Champs de Mars, jardins familiaux Ste Foix ;
- Aménagements funéraires, espaces cinéraires, de dispersion.

58

Qualité des espaces publics

La gestion du domaine public et des espaces de circulation

Ce programme concerne désormais les travaux liés aux espaces verts en accompagnement des travaux de voirie effectués par la Métropole :

- Opérations d'accompagnement de la ligne b du Métro, aménagement de la place des Colombes, des abords de la halte Pontchaillou, de la rue de l'Alma, de la place Hoche ;
- La gestion du stationnement payant : évolution du matériel en prévision de la dépénalisation.

La propreté publique

- Acquisition de mobilier urbain : cendriers, corbeilles,...
- Acquisition de matériel d'intervention ;
- Rénovation et création de sanitaires : Bréquigny/Angleterre.

59

Aménagement durable et solidaire

	Fonctionnement	Investissement
AMENAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	0,49	13,30
Développement urbain	0,49	6,94
Rénovation urbaine	0,00	6,13
Planification urbaine		0,23

60

Aménagement durable et solidaire

Développement urbain (1/2)

- Lancements d'études préalables à l'engagement d'opérations sur les secteurs Bois Perrin, Guines.
- Poursuite des études pré opérationnelles sur les secteurs Landry et Ilot de l'Octroi, dont les ZAC ont été créées en septembre 2016.
- Réalisation d'études dans le secteur diffus : Cleunay.
- Acquisitions et cessions pour la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement prioritaires : Portes Mordelaises, Prairies Saint Martin...
- Acquisitions pour le Renouveau urbain sur les grands sites des hôpitaux publics (Bois Perrin, Hôtel Dieu) et les équipements structurants notamment La Courrouze et la relocalisation du cinéma Arvor.
- Acquisitions des biens de l'État dans le cadre de la Loi Duflot (notamment Site Guines).
- Déploiement du réseau de Fibre Optique Rennais pour favoriser les usages numériques de la Ville de Rennes et de ses partenaires.

61

Aménagement durable et solidaire

Développement urbain (2/2)

- Rentabilisation des infrastructures télécom de la Ville par la mise à disposition de fourreaux et de fibres optiques aux opérateurs.
- Développement de la concurrence sur les services de communication électronique pour les entreprises locales.
- Raccordement en 2017 et 2018 des 80 écoles de la ville au réseau FOR
- Promotion de la qualité architecturale à travers l'accompagnement à la définition des consultations d'architecture
- Animation du réseau professionnel d'acteurs, en particulier à travers l'organisation de rencontres, et avec les partenariats avec l'école nationale d'architecture de Bretagne (Sujets d'études, actions de diffusion de la culture urbaine et architecturale, prix jeunes talents en architecture) et la Maison de l'Architecture et des espaces de Bretagne (actions de pédagogie et valorisation des projets).
- Développement d'outils de sensibilisation, de valorisation et d'information avec la réalisation de plaquettes à destination des particuliers et des professionnels

62

Aménagement durable et solidaire

Rénovation urbaine

- Signature d'une convention avec l'ANRU et les partenaires au 1^{er} trimestre 2017 (valant autorisation de démarrage des opérations) pour les projets de renouvellement urbain de Maurepas (Gayeulles, Gros-Chêne), Le Blossne et Villejean (Normandie Saumurois) sur une durée de 10 ans pour environ 500 M€ de travaux/études tous maîtres d'ouvrage confondus.
- **Blossne Est** : réaménagement avenue des Pays-Bas et de Yougoslavie, abords le Samara, Jardins Dalmates, construction de la Maison du Projet, lancement construction du Quadri, lancement de programmes immobiliers, études de maîtrise d'œuvre pour le CRR.
- **Maurepas-Gayeulles** : construction de locaux artisanaux boulevard Rochester, poursuite des chantiers de logements individuels et des programmes de logements et bureaux, poursuite de la requalification du boulevard Rochester, requalification du gymnase de Trégain.
- **Gros Chêne** : achèvement des études préalables, engagement des études pré-opérationnelles, poursuite des études techniques relatives à la requalification de la dalle.
- **Normandie Saumurois** : poursuite des chantiers engagés par les bailleurs, acquisition en VEFA des locaux associatifs du pôle santé.

63

Aménagement durable et solidaire

Planification urbaine

Élaborer et mettre en œuvre le projet urbain

- Traduire les orientations du projet urbain sur le plan spatial et réglementaire en vue d'un arrêt du projet fin 2017 au travers d'une concertation avec les professionnels de l'urbain et les instances de la démocratie locale. L'élaboration d'un schéma directeur pour la valorisation des voies navigables et la programmation et le stationnement des péniches participe également à la définition de ces orientations.

Étudier de nouveaux secteurs de développement

- Poursuivre les études nécessaires à l'élaboration du PLU : évaluation environnementale et zones humides, expertise réglementaire permettant de sécuriser l'écriture du PADD, étudier le patrimoine bâti d'intérêt local afin de définir la protection adéquate du bâti.

Modéliser la Ville

- Modéliser en 3D différents projets pour la concertation autour du projet urbain.

64

Pilotage de l'action publique

	Fonctionnement	Investissement
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	194,71	27,82
Ressources humaines	159,83	0,01
Stratégie et gestion financière	7,26	13,65
Stratégie et gestion immobilière	11,31	7,78
Logistique	8,34	1,61
Gestion et développement du système d'information	2,29	4,55
Communication	2,87	0,21
Vie de l'institution, sécurité juridique et commande publique	2,77	
Évaluation des politiques publiques et contrôle de gestion	0,05	

65

Pilotage de l'action publique

Ressources humaines

- Effectifs renforcés de 12 postes à la Police Municipale
- Négociations sur les déroulements de carrière et le régime indemnitaire
- Poursuite du plan d'actions sur l'animation managériale pour un management participatif favorisant l'autonomie, l'initiative et la responsabilité

Logistique

- Premiers marchés portés par la centrale d'achats Régate
- Mise en œuvre du Plan national alimentation durable avec notamment la reconduite du marché d'approvisionnement en lien avec nos bassins versants
- Amélioration de notre bâti immobilier : au titre de l'enveloppe des 3 M€ pour les économies d'énergie : rénovation notamment de 2 gymnases, 2 groupes scolaires, 1 maison de quartier

66

Pilotage de l'action publique

Gestion et développement du système d'information

- Mise en place d'un schéma directeur du numérique
- Déploiement de la messagerie libre Zimbra et d'un réseau social d'entreprise avec outils collaboratifs
- Renforcement des dotations des agents en outils nomades
- Dématérialisation progressive de la chaîne comptable

Stratégie et gestion financière

- Optimisation de la gestion de la dette

Évaluation des politiques publiques et contrôle de gestion

- Évaluation de la politique publique du programme local de santé

67

Pilotage de l'action publique

Communication

- Communication renforcée sur des événements majeurs : arrivée de la LGV, saison des dimanches, transat en ville et fêtes de fin d'année
- Refonte de l'écosystème d'information numérique avec RM
- Modification de la maquette pour « Les Rennais »
- Évolution sur les illuminations d'été et de fin d'année
- Saison 2 du budget participatif de la Fabrique Citoyenne
- Renforcement du dispositif des « Dimanches à Rennes »

Prospectives budgétaires de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes

Rapport d'orientation budgétaire Rennes Métropole



www.rennes-metropole.fr



CONTEXTE : LA CROISSANCE ATTENDUE EN 2017

	2016	2017
Croissance France	1,4%	1,5%

Sources : Annonce gouvernementale du 18/11/2016, Fonds Monétaire International et Projet de loi de finances 2017

- ▶ En Bretagne, 2016 et 2017 s'inscrivent dans une dynamique favorable et des perspectives de développement tirées par les secteurs de la construction, du commerce et des services.
- ▶ Sur le territoire de Rennes Métropole, 2016 est marquée par :
 - un taux de chômage stabilisé à 8% ;
 - la progression des effectifs salariés dans la quasi-totalité des secteurs économiques ;
 - La progression des mises en chantier de locaux professionnels de +158% et des mises en chantier de locaux d'habitation de +56%,

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017

▶ **L'effort de redressement des comptes publics se poursuit**

- Objectif : déficit public à 3,3% du PIB en 2016 et à 2,7% en 2017 pour une dette publique stabilisée à 96% du PIB en 2017.
- Diminution des concours de l'État aux collectivités locales de 2,635 Mds €, supporté à 11,8% (311 M€) par les EPCI.

▶ **La réforme de la DGF**

- Il est prévu que le PLF 2017 annule la réforme de la DGF du bloc communal prévue en Loi de finances pour 2016.

▶ **Le FPIC voit son enveloppe stabilisée mais sa répartition pourrait fortement évoluer**

- L'enveloppe globale s'élèvera à 1 Md € en 2017, comme en 2016 ;
- L'évolution de la carte intercommunale pourrait conduire à une diminution significative des valeurs moyennes de référence (potentiel financier par habitant notamment) et notre territoire (Rennes Métropole + les communes) pourrait rester bénéficiaire, mais aussi devenir contributeur au Fonds.

3

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017 (suite)

▶ **La revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives**

- Elle n'est pas encore arrêtée mais devrait être fixée au niveau de l'inflation prévisionnelle pour 2017, soit +0,8%.

▶ **La compensation versement transport**

- La compensation liée au relèvement du seuil de 9 à 11 salariés pour la participation au Versement Transport est fixée à 81,5 M€ en 2017.
- Cependant, ses modalités de calcul ne sont toujours pas précisées.

LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DE RENNES MÉTROPOLE

Les orientations proposées pour 2017 sont pleinement cohérentes avec la stratégie financière présentée en conseil métropolitain le 17 septembre 2015.

▶ Ces orientations s'inscrivent dans un contexte inédit

- Croissance économique faible
- Taux d'intérêt bas
- Baisse des dotations

▶ Permet un niveau d'investissement exceptionnel

- 2 Mds € d'investissements sur la période 2015-2020.

▶ Sans hausse de la fiscalité (2015-2020)

▶ Entrée en exploitation du Centre de Congrès en 2017

- Les charges de pré-exploitation seront portées par le budget 2017

LE CHOIX DE L'INVESTISSEMENT POUR :

- ▶ D'abord et avant tout, créer de nouveaux emplois ;
- ▶ Accompagner les mutations du territoire aux plans économiques (numérique, économie servicielle...), écologique (transition énergétique...), et en matière de mobilité (les usages) ;
- ▶ Préserver, et même renforcer le modèle de développement de la métropole qui allie attractivité et solidarité territoriale, innovation et égalité des chances.

EN 2017, NOUS RENFORCERONS LES MOYENS AU SERVICE :

▶ De l'attractivité économique et de l'emploi

- Moyens accrus à Destination Rennes pour la promotion économique ;
- Coopération plus étroite avec les outils régionaux ;
- Mise en œuvre de la DSP Citedia Métropole pour l'immobilier à vocation économique.



▶ Des mobilités

- Mise en place effective du service métropolitain de la voirie ;
- Adoption du PDU ;
- Introduction des bus 100% électriques ;
- PEM ;
- Ouverture de la maison du vélo provisoire ;



EN 2017, NOUS RENFORCERONS LES MOYENS AU SERVICE :

▶ De la transition écologique

- Adoption du PCAET ;
- Un schéma directeur pour les réseaux bois et déchets ;
- Un schéma d'organisation des collectes à partir du 1^{er} janvier 2017.



▶ Des communes

- Le PLUI comme étape clé pour renforcer le modèle de développement équilibré de la métropole et des communes ;
- Le PLH ;
- Le projet culturel métropolitain.



LES CONDITIONS DE LA REUSSITE

► La maîtrise des charges de fonctionnement

- Baisse des charges à caractère général de -1% en 2017, après une diminution de même ampleur en 2016, à périmètre constant ;
- Dépenses de personnel : +1,6 % en moyenne annuelle, traduisant l'évolution de la masse salariale à effectif constant ;
- Subventions et participations : stabilisées en valeur à partir de 2017 (hors participation au budget annexe des transports + participation au SDIS).

► La maîtrise de l'endettement

- Après un point bas en 2017, de l'ordre de 42,4M€, la capacité d'autofinancement (épargne brute) du budget principal devrait connaître une évolution positive ;
- La capacité de désendettement devrait être stabilisée à 7 ans environ à l'horizon 2020 (budget principal) ;
- Note « AA – perspective stable », confirmée par FitchRatings en juin 2016.

R

► Une répartition prudente de l'encours de dette

- Diversification des prêteurs, en nombre et en volume ;
- Taux moyen de la dette de 1,75% et durée de vie moyenne de 11 ans et 9 mois (effet des emprunts BEI à 30 ans) ;
- Structure saine de l'encours de dette : 99,8% en catégorie A1 (Charte Gissler), c'est-à-dire sans risque.



R

UNE GESTION MAITRISEE DE LA MASSE SALARIALE DANS UN CONTEXTE DE FORTES EVOLUTIONS

Des orientations budgétaires en matière de ressources humaines conformes à la stratégie financière adoptée en septembre 2015 :
+1,6% sur la période 2015-2020.

► En 2017, des évolutions substantielles concernant :

- Des changements de périmètre consécutifs aux transferts de compétences
- Une nouvelle étape dans la mutualisation

► L'impact des mesures nationales et locales :

- Augmentation indiciaire de 0,6% en février 2017
- Réformes statutaires : amélioration des parcours professionnels et des conditions de rémunération et RIFSEEP
- Travail rigoureux du « Comité emploi »

LES TRANSFERTS DE PERSONNELS

► Service métropolitain de la voirie :

- 264 postes transférés, dont 204 postes de la Ville de Rennes ;
- 19 postes créés, financés en majorité par le prélèvement sur les attributions de compensation versées aux communes au titre des charges indirectes.

► Transfert de la voirie départementale :

- 48 postes transférés au 1^{er} janvier 2017.

LA MUTUALISATION

- ▶ 89 postes mutualisés à la Direction du patrimoine bâti (parc automobile, maintenance-sécurité, énergie et maintenance entreprises).
- ▶ D'autres services seront mutualisés :
 - les services de la direction des moyens généraux et ceux de la direction des approvisionnements hors restauration municipale ;
 - la direction vie associative et jeunesse hors mission vie associative ;
 - ainsi que le service en charge des assemblées au sein des deux collectivités ; cette mutualisation concerne 81 postes.

13

SYNTHESE

- ▶ Une situation financière saine :
 - ⇒ pour mener à son terme un programme d'investissements inédits pas son ampleur ;
 - ⇒ et engager de nouveaux projets au-delà de 2020.
- ▶ Dans la continuité des deux années précédentes une gestion particulièrement maîtrisée des dépenses en fonctionnement.

14



Prospectives budgétaires de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes

Rapport d'orientation budgétaire Ville de Rennes

Ville de Rennes
DFCP

Séance du CM du 5 décembre 2016

DCM 2016 – Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017

M. Hervé :

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le projet de délibération suivant, qui vous a été présenté en commission finances et administration générale.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique

En application de la loi NOTRe et du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il indique notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel et des rémunérations.

Le rapport présente aussi des informations sur la structure et la gestion de l'encours actuel de dette et l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne et d'endettement.

Le présent document détaillé ci-dessous précise donc les orientations budgétaires du budget primitif 2017 de la Ville, qui sera soumis au vote du conseil municipal le 30 janvier 2017. Il a été établi pour servir de support au débat.

Le dossier proposé rappelle dans un premier temps le contexte économique extérieur dans lequel s'insère le budget local (croissance économique, participations des collectivités locales au redressement des comptes publics ...), puis présente les orientations retenues dans l'élaboration du budget 2017, tant du point de vue des équilibres budgétaires que des politiques publiques poursuivies ou nouvellement mises en œuvre. Il expose enfin les évolutions budgétaires prospectives à horizon 2021.

Ville de Rennes

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Table des matières

<u>Première partie - Le contexte économique et financier du budget 2017</u>	113
1. <u>Le contexte économique</u>	113
1.1 <u>Les perspectives économiques</u>	113
1.2 <u>Une année de reprise pour l'économie régionale et locale</u>	113
2. <u>Le projet de Loi de finances 2017</u>	114
2.1 <u>Le redressement des comptes publics</u>	114
2.2 <u>La participation des collectivités locales et l'enveloppe normée</u>	115
2.3 <u>L'évolution de la DGF en 2017</u>	115
2.4 <u>Les autres mesures du PLF 2017 relatives au bloc communal</u>	116
3. <u>L'environnement économique et financier des collectivités territoriales</u>	117
3.1 <u>La situation financière des collectivités locales</u>	117
3.2 <u>Le financement des collectivités locales</u>	117
<u>Deuxième partie : la situation financière de la ville de Rennes</u>	119
1 – <u>Les équilibres budgétaires actuels</u>	119
2 - <u>Le projet de budget 2017</u>	120
2.1 - <u>La stratégie financière pluriannuelle</u>	120
2.2 – <u>Les politiques publiques mises en œuvre</u>	120
2.2.1 - <u>La politique culturelle, le patrimoine et le rayonnement de Rennes</u>	120
2.2.2 - <u>Une politique de solidarité renouvelée</u>	121
2.2.3 - <u>L'enfance, la jeunesse et les politiques éducatives</u>	121
2.2.4 - <u>Développer la pratique sportive et les activités physiques</u>	122
2.2.5 - <u>Conforter la citoyenneté et la vie en société</u>	122
2.2.6 - <u>Investir pour la qualité des espaces publics</u>	123
2.2.7 - <u>Des aménagements durable et solidaire</u>	124
2.2.8 - <u>Le pilotage de l'action publique</u>	124
2.3 - <u>Le budget de fonctionnement 2017</u>	125
2.4 - <u>L'investissement 2017 et son financement</u>	126
3 - <u>La dette de la ville de Rennes</u>	126
3.1 – <u>La gestion en 2016</u>	126
3.2 – <u>La situation prévue au 1^{er} janvier 2017</u>	127
3.3 – <u>La gestion future de la dette</u>	128
4. <u>Une gestion maîtrisée de la masse salariale dans un contexte de fortes évolutions</u>	129
5 – <u>La prospective financière à horizon 2021</u>	130

Première partie - Le contexte économique et financier du budget 2017

1. Le contexte économique

1.1 Les perspectives économiques

Selon le Fonds monétaire international, la croissance économique mondiale devrait s'établir à 3,1 % en 2016, altérée par le ralentissement aux États-Unis et le vote en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Pour 2017, la croissance pourrait connaître un léger rebond, à 3,4 %. La reprise reste précaire malgré la mise en œuvre, par les banques centrales, de politiques monétaires accommodantes afin de soutenir l'économie via des taux d'intérêts bas et une offre de liquidité abondante.

Après un premier trimestre encourageant, la croissance française devrait se situer entre 1,3 % et 1,5 % en 2016, avec une probable accélération de l'activité en fin d'année (prévision de progression du PIB de 0,4 % au 4^{ème} trimestre).

Sur le plan des finances publiques, le déficit public rapporté au PIB s'est réduit tant en France que dans l'ensemble de l'UE et de la zone euro. La part de la dette publique rapportée au PIB est stable en France.

	Déficit public / PIB 2015	Dettes Publiques/PIB 2015
France	-3,5%	96,2%

source Eurostat octobre 2016

Cette situation économique s'accompagne d'un taux de chômage globalement en baisse par rapport à l'an passé en zone euro (10,1 % en 2015 contre 10,8 % en 2014 et 11,5 % en 2013). En France, le taux reste stable avec 10,5 % en 2015 contre 10,7 % en 2014 et 10,5 % en 2013. Ce taux est cependant en baisse au premier trimestre 2016 (10,2 % pour la France entière et 9,9 % en France métropolitaine).

1.2 Une année de reprise pour l'économie régionale et locale

En Bretagne, 2015 a été, d'après l'INSEE, une année de reprise : les perspectives des entreprises se sont mieux orientées et la situation de l'emploi s'est améliorée après

trois années de baisse. Les créations d'entreprises ont été plus nombreuses et les défaillances en recul. Néanmoins, malgré le redressement des permis de construire et des mises en chantier, le secteur du bâtiment a perdu des emplois à l'échelle régionale. Tous secteurs confondus, les arrivées sur le marché de l'emploi étant plus importantes que les créations d'emplois, le taux de chômage a augmenté à 8,9 %, sensiblement inférieur toutefois au taux national. Enfin, le secteur agricole de l'élevage et du lait a connu des difficultés du fait de la baisse des prix liée notamment à la fin des quotas laitiers.

L'année 2016 semble s'inscrire dans une dynamique favorable avec la reprise de l'emploi, la stabilisation du taux de chômage et des perspectives de développement tirées par le secteur de la construction, du commerce et des services marchands (information, communication, activités financière ...).

Selon l'Observatoire de l'économie de l'AUDIAR (juin 2016), l'économie sur le territoire de Rennes Métropole connaît des tendances meilleures qu'à l'échelon régional et national. La quasi-totalité des secteurs d'activité voient leurs effectifs salariés progresser et la santé financière des entreprises s'améliore. Le taux de chômage se stabilise à 8 %. On relève notamment que :

- pour la construction neuve, les mises en chantier de locaux professionnels et publics et de locaux d'habitation sont, au premier trimestre 2016, en progression sensible de respectivement + 158 % et + 55 % par rapport à la même période de l'année précédente ;
- pour le numérique, après trois ans de croissance modérée des effectifs, le dynamisme économique conduit les entreprises à embaucher avec plus de 400 postes supplémentaires entre le dernier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016 (source : Vigiéco - juin 2016).

2. Le projet de Loi de finances 2017

2.1 Le redressement des comptes publics

Le projet de loi de finances pour 2017, bâti sur une hypothèse de croissance en volume à 1,5 %, avec une inflation prévisionnelle de 0,8 %, confirme la trajectoire engagée depuis plusieurs années de réduction du déficit public avec un taux de 2,7 % en 2017 contre 3,3 % en 2016.

Le budget 2017 s'inscrit ainsi dans la poursuite de la maîtrise de la dépense publique, dont la part dans le PIB devrait baisser à 54,6 % contre 55 % en 2016. La dette publique s'établirait à 96 % en 2017.

2.2 La participation des collectivités locales et l'enveloppe normée

Pour les collectivités locales, conformément à l'annonce faite par le Président de la République en juin dernier au Congrès annuel de l'Association des Maires de France, le rythme de baisse de leurs dotations a été adapté : ainsi, pour le bloc communal (communes et groupements), la diminution programmée des dotations au travers d'une contribution au redressement des comptes publics est réduite de moitié en 2017.

La contribution des collectivités locales depuis 2014

en Md€	LF 2014		LF 2015		LF 2016		PLF 2017	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Bloc communal	0,840	56,0%	2,071	56,4%	2,071	56,4%	1,036	39,3%
dt Communes	0,588	39,2%	1,450	39,5%	1,450	39,5%	0,725	27,5%
dt EPCI	0,252	16,8%	0,621	16,9%	0,621	16,9%	0,311	11,8%
Départements	0,476	31,7%	1,148	31,3%	1,148	31,3%	1,148	43,6%
Régions	0,184	12,3%	0,451	12,3%	0,451	12,3%	0,451	17,1%
Baisse annuelle	1,500		3,670		3,670		2,635	
Baisse cumulée	1,500		5,170		8,840		11,475	

Source : LF 2014 à 2016 et PLF 2017

L'enveloppe normée de l'État versée aux collectivités s'élèvera ainsi à 47,9 Md€ en 2017 contre 50 Md€ en 2016, la DGF passant de 33,1 Md€ à 30,9 Md€.

Périmètre de l'enveloppe normée (PLF initial 2017)	2016	2017	Var. absolue	Evolution
<i>en milliards d'euros</i>				
DGF	33,202	30,861	- 2,341	-7,1%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	0,661	0,661	-	
DGD	1,615	1,615	-	
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	0,500	0,500	-	
Dotation départementale d'équipements des collèges	0,326	0,326	-	
DCRTP (en partie variable d'ajustement)	3,324	2,849	- 0,475	-14,3%
DCRTP FDTP	0,423	0,329	- 0,094	-22,2%
Dotation de soutien à l'investissement	0,800	0,580	- 0,220	-27,5%
FCTVA	6,047	5,524	- 0,523	
Prélèvement sur recettes sur compensations d'exonérations	1,637	2,139	0,502	
Autres (DSI, dotation élu local, TIPP Corse, subventions diverses ...)	1,944	2,031	0,087	4,5%
Dotations d'ajustement (DAJ)	0,629	0,488	- 0,141	-22,4%
Total des Concours de l'Etat	51,108	47,903	- 3,205	-6,3%

Source : France Urbaine d'après PLF 2017

2.3 L'évolution de la DGF en 2017

La loi de finances 2016 prévoyait, la mise en œuvre d'une réforme de la DGF du bloc communal à compter de 2017. Compte tenu de la difficulté d'engager une refondation totale du principal concours de l'État aux collectivités locales dans un

contexte de réduction des dotations et de refonte de la carte intercommunale, la loi de finances 2017 prévoit de l'annuler.

Il reste que le PLF 2017 envisage pour les communes la réforme de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) qui est une des composantes de la DGF. Afin de ne plus concentrer le bénéfice de la croissance de cette dotation sur 250 villes-cibles, il est retenu de répartir la hausse (+ 180 M€ en 2017) sur toutes les villes bénéficiaires sans effet de seuil, le nombre de bénéficiaires étant ramené à deux tiers au lieu des trois quarts du nombre de villes de + 10 000 habitants (la prévision 2017 pour la ville de Rennes est présentée dans la deuxième partie du rapport).

2.4 Les autres mesures du PLF 2017 relatives au bloc communal

Le FPIC

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est stabilisé en volume à 1 Md€, l'alignement prévu sur le plafond égal à 2 % des recettes fiscales du bloc communal (soit environ 1,2 Md€) étant reporté compte tenu de la difficulté d'accentuer la péréquation horizontale dans un contexte de baisse des dotations de l'État.

Il convient de souligner que, malgré le maintien de l'enveloppe globale, des modifications importantes seront enregistrées dans la répartition du fonds, tant en termes de contribution qu'en termes de bénéfice, compte tenu de la modification des valeurs de référence utilisées liée à la réduction du nombre d'EPCI de 2 065 à 1 245 au 1^{er} janvier 2017 (NB : l'hypothèse de FPIC 2017 pour la ville de Rennes figure dans la deuxième partie du rapport).

La revalorisation forfaitaire des bases

Elle n'est pas précisée actuellement dans le PLF 2017 mais elle pourrait être fixée à 0,8 %, soit l'inflation prévisionnelle 2017, après 1 % en 2016 et 0,9 % en 2015.

Le soutien à l'investissement local

Ce soutien est renforcé puisque les fonds en provenance de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et pour les territoires urbains du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) seront en augmentation. Ce dernier passera ainsi de 1 Md€ à 1,2 Md€. Par ces mesures, il est ainsi envisagé un scénario de reprise de l'investissement public local de +3 % en 2017.

3. L'environnement économique et financier des collectivités territoriales

3.1 La situation financière des collectivités locales

Selon l'Observatoire des finances locales, les dépenses des collectivités locales ont globalement baissé de -0,4 % en 2015, avec une hausse modérée de +1,7 % en fonctionnement et une baisse de -6,6 % en investissement. Pour le bloc communal (communes et EPCI), la baisse a été de -1,6 %, avec respectivement -1,4 % en fonctionnement et -9,6 % en investissement. Mécaniquement, l'épargne brute est ainsi répartie à la hausse de +2,1 % mais cette progression n'a concerné que le bloc communal.

Dans sa note de conjoncture de mai 2016, la Banque postale estime qu'en 2016 la progression des dépenses de fonctionnement, pourtant contenue à environ +1,5 %, devrait dépasser celle des recettes. L'épargne diminuerait mais les dépenses d'investissement se stabiliseraient. Compte tenu des profils d'amortissement des dettes antérieures, l'encours de dette des collectivités locales resterait stable.

3.2 Le financement des collectivités locales

Le marché financier des collectivités locales est caractérisé depuis plusieurs mois par une offre abondante et des taux extrêmement bas. Cette situation devrait se maintenir en 2017. La Banque centrale européenne a baissé en mars son taux de dépôt à -0,4 % et maintient son programme d'achats d'actifs.

En octobre 2016 et tout au long de l'année, les taux courts ont été négatifs (-0,34 % pour l'EONIA ou -0,30 % pour l'Euribor 3 mois). Pour un prêt long terme, hors marge bancaire, un taux fixe sur une durée de 10 ans se négocie autour de 0,25 % et un taux sur une durée de 15 ans autour de 0,50 %.

L'offre bancaire est restée abondante et diversifiée. À côté des prêts bancaires classiques, un certain nombre d'enveloppes sont accessibles : enveloppe à taux zéro de la Caisse des dépôts et consignations pour la rénovation énergétique des bâtiments, prêts Caisse des dépôts et consignations indexés sur Livret A pour les opérations de rénovation urbaine, financements de la Banque européenne d'investissement pour des enveloppes supérieures à 50 M€. Par ailleurs, l'Agence France locale, nouvel acteur depuis 2015, augmente son offre, avec l'objectif de couvrir 25 % des flux annuels du secteur local en 2025. Le marché obligataire permet enfin, pour certaines collectivités, l'accès à des opportunités de marges très compétitives (entre 25 et 50 points de base selon la maturité et la notation de la collectivité).

C'est d'ailleurs dans ce cadre que la Ville de Rennes a mobilisé en 2016 deux prêts in fine de 10 M€ chacun au taux fixe de 0,745 % sur 9 ans et de 0,169 % sur 6 ans.

Deuxième partie : la situation financière de la ville de Rennes

1. Les équilibres budgétaires actuels

La situation financière de la Ville de Rennes est saine. À périmètre constant, soit en neutralisant les charges exceptionnelles liées au transfert des budgets annexes assainissement, réseaux de chaleur et eau, l'épargne brute se situe toujours à un bon niveau. En 2015 la capacité de désendettement est de seulement 4,1 années.

en M€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015 à périmètre constant
Produits de fonctionnement courant	287,001	298,767	303,970	306,476	310,761	295,815	287,638
		4,1%	1,7%	0,8%	1,4%	-4,8%	-7,4%
- Charges de fonctionnement courant	236,802	241,632	249,215	255,753	262,390	253,521	245,922
		2,0%	3,1%	2,6%	2,6%	-3,4%	-6,3%
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	50,199	57,135	54,755	50,723	48,371	42,294	41,716
+ Produits exceptionnels	1,459	1,379	1,540	1,096	2,677	8,563	1,893
- Charges exceptionnelles	3,587	2,186	2,755	2,138	1,933	16,891	1,762
= EPARGNE DE GESTION (EG)	48,071	56,328	53,540	49,681	49,115	33,966	41,847
- Intérêts	5,320	4,427	4,952	4,090	3,555	3,550	3,975
= EPARGNE BRUTE (EB)	42,751	51,901	48,588	45,591	45,560	30,416	37,872
- Capital	20,751	22,849	19,133	20,594	18,676	19,538	19,538
= EPARGNE NETTE (EN)	22,000	29,052	29,455	24,997	26,884	10,878	18,334
Capacité de désendettement	4,1	3,0	3,2	3,4	3,8	5,1	4,1

Pour 2016, l'épargne brute devrait s'élever à 30 M€ et la capacité de désendettement devrait être d'environ 5 années. Le compte administratif 2016 permettra d'apprécier la situation de façon plus détaillée.

La Ville poursuit sa politique de soutien à l'investissement avec un objectif de réalisation de 50 M€ hors conventions de mandat pour la voirie et l'éclairage public (60 M€ en les intégrant). Entre 2010 et 2014, la Ville de Rennes a investi plus que les autres villes-centres de métropoles avec une moyenne par habitant de 359 € contre 341 €.

Cette bonne situation financière est confirmée par la notation de la ville de Rennes, l'Agence Fitch ayant maintenu en juillet 2016 la note AA argumentant que celle-ci "repose sur des performances budgétaires saines, un endettement modéré, une gouvernance de qualité et une économie dynamique. La perspective stable indique que la ville devrait être en mesure de maintenir des performances financières compatibles avec la notation actuelle".

2. Le projet de budget 2017

2.1. La stratégie financière pluriannuelle

La Ville de Rennes a pour objectif de préserver une situation financière équilibrée au cours des prochaines années malgré les effets de la contribution pour le redressement des finances publiques.

Dans ce cadre, il importe de maintenir une épargne brute satisfaisante et une capacité de désendettement (encours de dette sur épargne brute) en dessous de 8 années. Ce seuil est communément admis comme une limite haute. Se situer sous ce niveau est le signe d'une bonne gestion. Cette orientation est mise en œuvre depuis le début du mandat par une maîtrise accentuée des dépenses de fonctionnement en particulier les charges de personnel avec la stabilité des effectifs. Sur le volet recettes, il convient de souligner que l'orientation est de maintenir les taux d'imposition sur les ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) à leur niveau actuel.

Parallèlement, la Ville poursuit son effort en faveur de l'investissement avec un volume annuel de réalisations proche de 50 M€, soit un montant comparable à celui des années antérieures (après neutralisation des investissements de voirie et d'éclairage public transférés à la Métropole).

Le projet de budget 2017 s'inscrit dans cette perspective financière.

2.2. Les politiques publiques mises en œuvre

Dans un contexte de contrainte budgétaire accrue, la Ville de Rennes poursuit avec constance la stratégie budgétaire affirmée au début de la mandature : la recherche de la sobriété en fonctionnement et la stabilité des taux de fiscalité.

Cet engagement de sérieux budgétaire est essentiel à la réussite du programme de mandature. Il conditionne également la capacité à relever les défis de l'année 2017 et le maintien d'un programme d'investissement ambitieux.

2.2.1. La politique culturelle, le patrimoine et le rayonnement de Rennes

La dynamique culturelle impulsée depuis le début du mandat se poursuivra en 2017 par la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des États Généraux de la

Culture, avec l'ambition de mettre l'art dans la rue et dans l'espace public, au plus près des Rennais.

À ce titre, le lancement de la deuxième saison des « Dimanches à Rennes » illustre la volonté de croisement des publics et des frontières entre les arts, les loisirs, le sport ou encore la gastronomie.

Par ailleurs, la requalification des Portes Mordelaises se poursuivra cette année, à travers notamment de nouvelles acquisitions foncières et le démarrage des travaux. La livraison du Couvent des Jacobins marquera également une étape majeure dans la reconquête du patrimoine architectural majeur de la Ville.

Rennes marquera en outre son soutien à la langue et à la culture bretonnes, par la transcription des engagements du niveau 2 de la charte Ya d'ar Brezhoneg dans laquelle la collectivité s'est engagée.

2.2.2. Une politique de solidarité renouvelée

Année après année, la Ville de Rennes conforte les moyens accordés au Centre communal d'action sociale. En 2017, la Ville entend affirmer une progression de la participation du budget principal au budget du CCAS similaire à celle de 2016 pour lui permettre de mener à bien l'ensemble de ses missions auprès des Rennais.

La municipalité sera également attentive à la politique d'accueil des réfugiés, pour laquelle la Ville a déjà fait part de sa disponibilité.

La Ville poursuivra également son engagement en faveur de la lutte contre les discriminations et en faveur des droits humains.

L'innovation sociale étant historiquement ancrée dans l'action publique rennaise, la Ville lancera SolidaRen, une plateforme pour l'innovation sociale et solidaire. Elle aura vocation à réunir tous les acteurs du secteur pour impulser de nouvelles actions qui couvriront les besoins émergents.

2.2.3. L'enfance, la jeunesse et les politiques éducatives

La dynamique démographique se traduit chaque année par une progression importante des effectifs scolaires. Pour l'accompagner et permettre l'accueil de chaque enfant, plusieurs projets de créations de groupes scolaires sont prévus au cours de ce mandat. Le bâtiment Pasteur, amené à accueillir une école en rez-de-chaussée, nécessite d'être rénové. La SEM Territoires engagera la première étape de cet important chantier en 2017.

En parallèle, la collectivité entend continuer à investir pour l'entretien et la rénovation des 41 groupes scolaires. Le groupe scolaire des Hautes-Ourmes bénéficiera notamment d'une opération importante de rénovation lourde et de remise en état de la partie restauration.

Après la livraison d'une nouvelle restauration scolaire à l'école maternelle des Jacques Prévert à la rentrée 2016, les travaux de restructuration des locaux scolaires débuteront en 2017. Les cours des écoles Volga, Marcel Pagnol, Carle Bahon et Jules Isaac seront également remises à neuf cette année.

Dans le même temps, la collectivité poursuivra la politique de rénovation de locaux socio-éducatifs dans plusieurs quartiers de la ville pour offrir une qualité d'accueil optimale.

2.2.4. Développer la pratique sportive et les activités physiques

Le lancement de la restructuration des vestiaires, des douches et du hall de la piscine de Bréquigny marquera la première étape du chantier du bassin nordique dont l'ouverture est prévue en 2018.

Après son acquisition en 2016, la restructuration du gymnase Courrouze sera engagée et réalisée en 2017. Avant la fin de l'année, les habitants du quartier disposeront ainsi d'un gymnase réhabilité.

Le nouveau stade Robert-Launay dédié à la pratique du base-ball sera également livré l'année prochaine.

2.2.5. Conforter la citoyenneté et la vie en société

La vie associative est le ferment du vivre-ensemble. C'est pourquoi la volonté de la Ville de Rennes est de soutenir à la fois le mouvement associatif et ses initiatives, mais également de favoriser et de mettre en lien les attentes des habitants et les évolutions des pratiques associatives.

L'année 2017 sera ainsi marquée par le renouvellement des conventions entre la municipalité et les associations gestionnaires d'équipements de quartier. Ces conventions traduisent la volonté d'être en dynamique et d'adapter continuellement les actions et les projets menés dans les équipements de quartier aux évolutions des pratiques des habitants. Elles permettent également de croiser les projets associatifs portés par les habitants avec les orientations municipales.

Les réflexions autour de la simplification des démarches administratives pour les associations se poursuivront. Un portail associatif est en préparation, il aura

vocation à être la porte d'entrée unique pour tous les acteurs associatifs sollicitant le soutien de la municipalité pour leur activité et leurs projets.

Les chantiers de deux futurs équipements de quartier seront lancés en 2017 :

- sur l'équipement centre-ville nord, qui prévoit des espaces et locaux socio-éducatifs en direction des associations du centre-ville, ainsi qu'un espace multi-accueil pour la petite enfance ;
- sur l'équipement de quartier Courrouze, qui accueillera l'Antipode, la MJC Cleunay et une bibliothèque.

Dans un contexte de menace terroriste persistante, la municipalité s'attachera à poursuivre la sécurisation des équipements municipaux, mais aussi la sécurisation des manifestations publiques et privées sur l'espace public.

Le renforcement des équipes de la police municipale, décidé au dernier trimestre 2016, sera mis en œuvre en 2017. La réflexion initiée pour créer une Maison de la tranquillité publique, visant à faciliter les démarches des Rennais et à renforcer le lien entre la police municipale et les citoyens, se poursuivra également.

Les projets de la saison 1 du budget participatif continueront à être mis en œuvre : jardins partagés, bibliothèques de rues, petits aménagements urbains, pistes cyclables, poulailler participatif... La seconde édition du budget participatif, initiée fin 2016 et qui a donné lieu au dépôt de 630 projets, se clôturera par le vote des habitants, du 28 janvier au 12 février, sur leurs projets préférés.

2.2.6. Investir pour la qualité des espaces publics

L'adoption du PADD en 2016 a marqué la première étape de la démarche « Rennes 2030 » et de l'actualisation du Plan local d'urbanisme.

2017 sera marquée par des livraisons importantes, notamment dans le quartier Maurepas-Gayeulles qui fait l'objet d'un programme ambitieux de renouvellement urbain : livraisons de maisons, ouverture des commerces rue Ropartz, livraison des ateliers, début des travaux sur le centre commercial du Gast. Les projets de renouvellement urbain sur les quartiers du Gros-Chêne et du Blosne seront actés dans le cadre de la convention qui sera signée avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU).

Le quartier de la gare sera profondément métamorphosé dès 2017. La mise en service de la LGV en juillet prochain, l'ouverture du lien urbain, ainsi que du parking sud-gare marqueront les premières concrétisations d'EuroRennes.

La rue de l'Alma sera intégralement terminée en 2017, avec les dernières livraisons.

A l'est, le quartier Baud-Chardonnet, symbole de la reconquête de la Vilaine, accueillera ses premiers habitants, avec la livraison du premier programme de logements.

2017 marquera la première étape des travaux d'aménagement des Prairies Saint-Martin, futur poumon vert en cœur de ville, dont la livraison est prévue en 2020. À terme, les Prairies s'inscriront dans une grande diagonale verte, s'étendant des quartiers de Maurepas et Patton jusqu'aux étangs d'Apigné, en passant par le Canal Saint-Martin et les rives de la Vilaine en centre-ville.

En lien étroit avec les Prairies, le chantier de réaménagement du Parc des Tanneurs débutera en 2017, avec l'aménagement d'une entrée publique, en parallèle de la campagne de fouilles archéologiques sur une partie de l'emprise du parc.

Le square Jagu, dont le chantier de rénovation a été lancé en 2016, sera livré au printemps prochain. De nouvelles parcelles de jardins partagées seront mises à disposition sur le site de Sainte-Foix afin de répondre à l'aspiration des Rennais de disposer d'espaces de culture.

En lien étroit avec les chantiers de la 2^e ligne de métro et du Centre des congrès, le réaménagement de la place Sainte-Anne débutera l'année prochaine. Les aménagements de la place Saint-Germain débuteront également en 2017, au terme d'une démarche de co-construction avec les riverains et commerçants de la place.

2.2.7. Des aménagements durable et solidaire

Un recensement participatif et citoyen des arbres remarquables sera lancé en 2017, ainsi qu'un permis de végétaliser.

Au Blosne, la création du parc en réseau débutera en 2017 par l'aménagement paysager des abords de Dalmates.

L'amélioration des déplacements par le développement des alternatives aux modes de transports polluants restera une priorité. La mise en œuvre du plan vélo se poursuivra, avec les aménagements de nouvelles pistes cyclables dont celles issues du budget participatif.

2.2.8. Le pilotage de l'action publique

La mutualisation des services entre la Ville de Rennes et de Rennes Métropole franchira une nouvelle étape, avec notamment la mise en commun des services des Assemblées et des moyens généraux et approvisionnements. Les conventions de

mandat pour la gestion de la voirie prendront fin au 1^{er} janvier 2017, le service métropolitain de voirie assurant à cette date la pleine maîtrise de cette compétence.

La dématérialisation d'un certain nombre de démarches sera poursuivie en 2017, dont notamment le paiement du stationnement sur voirie.

2.3. Le budget de fonctionnement 2017

La préparation budgétaire 2017 s'est effectuée à partir d'éléments de cadrage fixant, par rapport au budget 2016, des évolutions limitées des différentes dépenses de fonctionnement :

- +1,1 % pour les charges à caractère général hors fluides (les fluides sont estimés à +3,1 % compte tenu du risque pesant sur les prix de l'énergie) ;
- + 2 % pour la masse salariale dans un contexte de stabilité des effectifs ;
- + 0 % pour les subventions hors CCAS, celle du CCAS étant retenue à 3,1 % ;
- +1,1 % pour les autres dépenses de fonctionnement (les intérêts de la dette sont prévus à 3,4 M€).

Sur le volet recettes de fonctionnement, le BP 2017 tiendra compte de :

- une hausse du produit fiscal 3 taxes de 1,7 % par rapport au réel 2016 (intégrant les variations physiques de 1 % pour la taxe d'habitation et de 0,8 % pour le foncier bâti) ;
- une évolution de 2 % des recettes tarifaires permettant de maintenir et d'optimiser la contribution des usagers aux services ;
- un FPIC inscrit de façon prudente (2,6 M€ contre 3,0 M€ en 2016) compte tenu de l'impact de la modification de la carte intercommunale sur le potentiel financier moyen national retenu dans les calculs d'attribution et de contribution. Dans le prolongement des orientations retenues par Rennes Métropole dans son Rapport d'orientations budgétaires et de façon prudente, il est inscrit une contribution au FPIC à hauteur de 0,3 M€. Au total pour 2017, la prévision table sur un produit de FPIC net de 2,3 M€ ;
- la DGF est prévue à 49,1 M€ contre 51,6 M€ en 2016, la baisse venant de la contribution au redressement des finances publiques de 2,7 M€ (réduction de moitié cette année par rapport aux années précédentes). La contribution cumulée de la Ville par rapport à 2013 est de 16,4 M€. La prévision de DGF n'intègre pas les effets positifs probables pour la ville de la réforme de la DSU prévue en loi de finances 2017. En effet, l'élargissement de la croissance nationale de l'enveloppe DSU aux Villes situées dans la première moitié du classement établi selon un indice synthétique de charges, au lieu des 250 premières, devrait se traduire pour la Ville par une croissance supérieure à celle du dispositif actuel basée sur l'inflation prévisionnelle.

2.4. L'investissement 2017 et son financement

L'objectif de dépenses d'investissement hors dette est fixé à 54 M€. Ce volume conséquent intégrera de nouvelles opérations et la poursuite d'opérations structurantes dans l'aménagement de la ville et de ses quartiers : Prairies Saint Martin, bâtiment Pasteur, nouveau Conservatoire, Cinéma Féval, etc.

Il convient de rappeler que, du fait des transferts de compétences à Rennes Métropole, les investissements liés à la voirie et à l'éclairage public étaient encore gérés en 2015 et 2016 sous la forme de conventions de mandat. À partir de 2017, ils seront pris en charge directement dans le budget de la Métropole (environ 21 M€ inscrits en 2016).

En complément des recettes d'investissement globalisées (FCTVA) ou affectées (subventions, participations), la Ville mobilisera les emprunts nécessaires, estimés actuellement autour de 20 M€. Si les conditions d'accès sont toujours performantes, la Ville poursuivra son appel au marché obligataire en veillant à retenir des durées de prêts permettant de lisser la courbe d'extinction des échéances.

Dans ce cadre, le capital restant dû au budget principal progresserait autour des 155 M€ au 31 décembre 2017, amenant une capacité de désendettement 2017 d'environ 6 années.

3. La dette de la ville de Rennes

3.1. La gestion en 2016

En 2016, la Ville a mobilisé au compte principal 20 M€ sur le marché obligataire répartis sur deux emprunts de 10 M€ chacun aux conditions suivantes : taux fixe in fine de 0,745 % sur 9 ans et taux fixe in fine de 0,169 % sur 6 ans.

Elle a par ailleurs remboursé 10,9 M€ par anticipation sur deux emprunts réalisés en 2012 auprès de la CDC et de la Pfandbriefbank qui offraient des conditions financières en décalage par rapport aux conditions financières actuelles qu'il est possible de trouver. Par ailleurs les pénalités de remboursement anticipé étaient réduites.

La Ville n'a pas emprunté pour ses budgets annexes mais a remboursé par anticipation pour les mêmes raisons 5 M€ correspondant aux deux prêts CDC et Dexia qui figuraient en ZAC Madeleine et Plaisance.

La Ville a par ailleurs remboursé en capital, au titre des annuités de dette, 17,3 M€ au compte général dont 16,9 M€ au principal.

3.2. La situation prévue au 1^{er} janvier 2017

Compte tenu des opérations présentées précédemment (emprunts, remboursements anticipés, amortissements de capital), l'encours de la dette sera début 2017 de 148,7 M€ contre 161,6 M€ au 1^{er} janvier 2016. Les caractéristiques de cet encours sont telles que décrites ci-dessous.

L'encours de la dette s'élèvera au 1^{er} janvier 2017 à 147,8 M€ au compte principal et général (il n'y a plus de dette dans les budgets annexes) contre 156,6 M€ au principal et 161,6 M€ au général en début 2016. Le taux moyen de la dette sera de 2,1 % et la durée de vie moyenne de 7 ans et 2 mois.



Près de la moitié de l'encours (75 M€) provient du marché obligataire, l'autre moitié ayant été mobilisée auprès des banques du secteur privé ou public avec un apport plus élevé du groupe Caisse d'épargne et de l'ensemble Société de financement local (SFIL) et Dexia.



L'encours est par ailleurs composé de 80 % d'emprunts à taux fixes et de 20 % d'emprunts à taux variable (dont 3 % sur Livret A), la Ville n'ayant pas de produits structurés. Selon la classification Gissler, 100 % de la dette est hors risques (catégorie A1 – simples taux fixes ou variables en euros).

La dette actuelle s'amortira selon un profil d'extinction régulier, lequel intègre le remboursement in fine des emprunts obligataires. Ce type d'amortissement, en usage sur le marché obligataire, est pris en compte dans la gestion des futurs emprunts afin de lisser la courbe d'amortissement.



3.3. La gestion future de la dette

La Ville de Rennes va poursuivre sa gestion actuelle de recours modéré et sécurisé à la dette. Pour ce faire, elle empruntera selon les opportunités sur le marché obligataire (dans le cadre de son programme EMTN) ou auprès de ses partenaires financiers habituels. S'ils sont effectués dans le cadre de l'obligataire, la durée des prêts sera choisie de façon à poursuivre le lissage de la courbe d'amortissement.

La Ville de Rennes va par ailleurs, comme Rennes Métropole, mettre en place en 2017 un programme de billets de trésorerie qui permettra à côté des lignes de trésorerie actuelle d'obtenir des conditions optimales de financement à très court terme.

Le volume d'emprunt envisagé en 2017 et les années suivantes est détaillé dans l'analyse financière prospective. En moyenne, le volume d'emprunt sera autour des 20 M€.

4. Une gestion maîtrisée de la masse salariale dans un contexte de fortes évolutions

Les charges de personnel représentent environ 60% des dépenses de fonctionnement de la collectivité, leur maîtrise constitue donc un enjeu de premier plan.

La démarche Service Public 2020 a permis la mise en place d'une dimension prospective dans la gestion des effectifs sur la durée du mandat. Elle se fonde sur un fonctionnement à effectif constant, qui suppose des redéploiements pour pourvoir les besoins en moyens humains de certains services.

La non croissance des effectifs est le corollaire des orientations arrêtées en matière de prospective financière (cf : point 5).

De manière rétrospective, les éléments d'information suivants peuvent être apportés.

Evolution dépenses de personnel du budget de la Ville de Rennes constatées au compte administratif (hors budget annexe assainissement)							
En M€							
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant	141,784	145,622	149,579	150,859	154,697	160,889	159,618
Evolution en %		2,71%	2,72%	0,86%	2,54%	4,00%	-0,79%
La diminution du chapitre 012 entre 2014 et 2015 s'explique par la démutualisation de la DI pour 3 242 000 € et du transfert du service public de l'énergie pour 422 150 €							
La dernière hausse indiciaire date de juillet 2010 (effet en année pleine en 2011)							
La faible progression des dépenses entre 2011 et 2012 s'explique notamment par le transfert de 28 postes à l'EPCC EESAB							
En 2013, augmentation des cotisations CNRACL représentant environ 900 000 €							
Nouvelle augmentation CNRACL en 2014 représentant environ 873 000 € et réforme de la catégorie C pour environ 1 100 000 €							
Décomposition de la masse salariale 2015							
						2015	
Statutaires	Masse salariale chargée						112 541 919
	dont NBI						624 107
	dont SFT						1 115 382
	dont RI						12 053 094
	dont Heures complémentaires						86 121
dont Heures supplémentaires						213 973	
Non-titulaires emploi permanent				1 967 808			
Non-titulaires emploi non-permanent				7 119 241			
Assistantes maternelles				2 031 395			
Contrats aidés, services civiques, apprentis et stagiaires école				1 239 052			
Vacataires (yc Opéra, GUSO, sapeurs pompiers)				7 139 353			
Collaborateurs de cabinet				330 490			
Cotisation des détachés, valisation de service				281 011			
				132 650 269			

Evolution des effectifs Ville sur postes permanents (effectifs physiques titulaires, stagiaires, détachés, grands contrats et assistantes maternelles)																
	2009	%	2010	%	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	oct-16	%
A	438	11,59	313	9,55	292	8,96	272	8,33	278	8,37	277	8,33	276	8,36	251	7,98%
B	575	15,22	418	12,76	417	12,80	412	12,61	426	12,83	427	12,84	418	13,05	423	13,45%
C	2 681	74,00	2 462	75,19	2 464	75,70	2 500	76,58	2 536	76,45	2 548	76,64	2 456	76,47	2 411	76,64%
ASM	83	2,19	82	2,50	83	2,54	81	2,48	78	2,35	73	2,19	68	2,12	61	1,94%
Total	3 777		3 275		3 256		3 265		3 318		3 325		3 218		3 146	

	2015	%	2016	%
Filière technique	1 640	51,0%	1 618	51,4%
Filière administrative	561	17,4%	491	15,6%
Filière médico-sociale	615	19,1%	605	19,2%
Filière culturelle	188	5,8%	195	6,2%
Filière animation	96	3,0%	122	3,9%
Filière sportive	57	1,8%	55	1,7%
Filière sécurité	58	1,8%	58	1,8%
Filière médico-technique	-	0,0%	1	0,0%
Emplois fonctionnels	3	0,1%	1	0,0%
Total	3 218		3 146	
	2015	%	2016	%
Femme	1 844	57,3%	1 791	56,9%
Homme	1 374	42,7%	1 355	43,1%
Total	3 218		3 146	
	2015	%	2016	%
Statutaire	3 092	96,1%	3 022	96,1%
Non-statutaire	126	3,9%	124	3,9%
Total	3 218		3 146	
	2015	%	2016	%
60 ans et plus	150	4,7%	162	5,1%
55 ans à 59 ans	502	15,6%	492	15,6%
50 ans à 54 ans	573	17,8%	575	18,3%
45 ans à 49 ans	626	19,5%	608	19,3%
40 ans à 44 ans	509	15,8%	471	15,0%
35 ans à 39 ans	401	12,5%	386	12,3%
30 ans à 34 ans	285	8,9%	273	8,7%
25 ans à 29 ans	148	4,6%	155	4,9%
20 ans à 24 ans	24	0,7%	24	0,8%
Total	3 218		3 146	

5. La prospective financière à horizon 2021

Il apparaît que la situation financière de la Ville de Rennes resterait saine. Fin 2021 la capacité de désendettement serait inférieure à 8 années. Ce scénario est établi selon les hypothèses suivantes à partir de l'exercice 2018 :

- la poursuite de la maîtrise budgétaire au niveau des dépenses de fonctionnement sur l'ensemble des postes :
 - dépenses de personnel : + 1,5 % par an ;

- subventions hors CCAS : stabilité sur chacune des années ;
 - subvention CCAS : + 3 % par an ;
 - charges à caractère général : +1 % par an pour les dépenses hors fluides et +3% par an pour les fluides (électricité, combustibles, eau, gaz, chauffage urbain) ;
- une évolution prudente des recettes de fonctionnement : la fiscalité 3 taxes varie selon une croissance physique annuelle des bases de +1 %, des revalorisations forfaitaires égales à l'inflation prévisionnelle et une stabilité des taux d'imposition. Les recettes tarifaires et les autres recettes telles que les produits de gestion progressent comme l'inflation. Les dotations de l'État évoluent dans le cadre d'une stabilisation des enveloppes nationales (il convient de préciser que la réforme des critères de répartition de la DSU devrait être favorable à la Ville) ;
- la poursuite d'un politique soutenue d'investissement (plus de 50 M€ en moyenne par an).

Au total, l'impact sur les principaux ratios financiers de la Ville serait le suivant :

